Université de Lyon
Université lumière Lyon 2
Institut d'Études Politiques de Lyon

La promotion d'un développement par et pour les femmes : humanisme ou opportunisme onusien?

Defour Anna

Mémoire de Séminaire

Acteurs, pratiques et politiques de développement dans les pays du Sud

Sous la direction de : Mme Audrey Baron-Gutty

(Soutenu le : 5 septembre 2013)

Membres du jury : - Audrey Baron-Gutty - Samadia Sadouni

Table des matières

Dédicace . . 4

Introduction . . 5

Partie 1. Le renouvellement des théories du développement : la promotion des femmes et de leur participation au développement . . 12

Titre 1 - L'évolution des approches sur le développement . . 12

Section 1/ La longue histoire d'un développement vu sous le prisme de l'économie et de la croissance . . 12

Section 2/ La recherche d'alternatives à une vision économiste et quantitative du développement . . 15

Titre 2 - La femme : avenir du développement ? . . 19

Section 1/ Les femmes dans les PED de 1945 à 1970 : les « oubliées » du développement . . 20

Section 2/ Le rôle-clé des féministes dans la réévaluation des apports positifs des femmes pour le développement : sortir les femmes de leur subordination et « invisibilité » . . 23

Section 3/ De l'approche « Intégration des Femmes au Développement » (IFD) à l'approche genrée : la constitution d'un nouveau champ du savoir . . 28

Partie 2. Impact sur les pratiques des organisations internationales dans les PED : « l'ONU, alliée des femmes »[46] ? . . 34

Titre 1 – La mobilisation des analyses de femmes/genre et développement par l'ONU : une initiative a priori bénéfique et humaniste . . 34

Section 1/ Une démarche normative, consultative et participative . . 36

Section 2/ Les outils et indicateurs . . 44

Section 3/ Les avantages offerts par une intervention de l'ONU . . 48

Titre 2 – L'ONU comme instance opportuniste : la volonté de se légitimer et de se poser en acteur central voire exclusif du développement ? . . 49

Section 1/ L'imposition d'un discours consensuel sur le développement . . 50

Section 2/ L'instrumentalisation des concepts de genre . . 56

Section 3/ Les errements de l'action onusienne . . 59

Conclusion . . 63

Bibliographie . . 66

Revues . . 66

Ouvrages . . 66

Sites internet . . 68

Sites des organismes . . 68

Autres documents internet . . 71

Annexes . . 72

Schéma simplifié du système des Nations-Unies . . 72

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement . . 72

Liste des abréviations . . 74

Dédicace

Je voudrais tout d'abord remercier la directrice de ce mémoire, Mme Audrey Baron-Gutty pour son aide précieuse, ses conseils toujours avisés et pour le dévouement dont elle a fait preuve, à la fois lors des séances de séminaire et tout au long de la réalisation de ce travail. Merci également à Mme Samadia Sadouni pour avoir accepté d'être deuxième juré à ma soutenance.

Je voudrais aussi remercier mes parents et ma sœur Laura, pour leur soutien permanent et leur faculté à me redonner confiance. Merci à chacun d'eux pour leur écoute et leurs conseils lors de la rédaction de ce mémoire. Ils furent une aide précieuse. Une pensée particulière à tous mes camarades de labeur, Solène, Julie, Charline, Alexis et Johanne.

Introduction

« La France est prête à accueillir un premier forum des femmes francophones pour que nous puissions, là encore, porter ce message au monde, du rôle irremplaçable des femmes, notamment pour le développement » disait le Président François Hollande au Sommet de la Francophonie à Kinshasa le 13 Octobre 2012[1]. Déjà sensibilisés à la question du développement dans les pays du Sud grâce à un module suivi au cours d'une année d'études à l'étranger, c'est ce discours qui a encore davantage éveillé notre curiosité et nous a poussés à nous intéresser à la thématique du rôle et de la place des femmes dans le développement.

Nous avons choisi d'introduire notre sujet par une citation de Michelle Bachelet, première et ancienne directrice exécutive de l'entité des Nations-Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-femmes)[2] qui réunit d'après nous les aspects principaux qui serviront de fils conducteurs à notre démarche de recherche : « réfléchissez à tout ce qu'il sera possible de réaliser lorsque les femmes seront pleinement autonomisées en tant qu'agents du changement et du progrès au sein de nos sociétés »[3]. Tout d'abord, la personne de Michelle Bachelet représente l'intérêt et la préoccupation des Nations-Unies pour la question des femmes et l'engagement du système onusien pour les associer au processus de développement, en tant que réceptrices d'aides, mais aussi et surtout comme actrices autonomes et actives participant à la définition et à la mise en œuvre des programmes de développement. Nous verrons en effet que l'ONU insiste sur l'importance d'un développement participatif, à l'échelle locale, nationale et internationale et aux niveaux des décisions et de l'exécution. En cela et par la promotion d'un empowerment[4] des femmes comme agents de développement, l'ONU se place dans la continuité des recherches et analyses qui ont les premières, avancé l'idée d'une marginalisation et d'une « invisibilité » des femmes dans le développement, que ce soit dans les discours ou dans les programmes d'action. Jusqu'à il y a peu de temps encore, le développement (que nous nommerons également « changement social et économique ») était pensé « au neutre », sans réflexion sur les effets différenciés que les projets pouvaient avoir sur les hommes et les femmes (au détriment desquelles ils sont parfois menés). Les premières approches et pratiques s'interrogeaient peu sur la reconnaissance et la promotion de la participation des femmes, à la fois en termes de justice sociale et de réalisation effective d'un changement économique et social dans des sociétés souvent marquées par des inégalités, violences et discriminations envers les femmes. Le rôle des études féministes et de genre (gender studies) ont d'ailleurs été déterminantes pour sensibiliser et interpeller la communauté internationale sur la condition des femmes, en particulier dans les pays du Sud et sur la

[1] Organisation Internationale de la Francophonie. *Discours de M. François Hollande à Kinshasa le 13 Octobre 2012* [en ligne]. [page consultée le 11 Août 2013]. <http://www.francophonie.org/Discours-de-M-Francois-Hollande-a.html >

[2] Nous définirons en détail ses fonctions au cours de notre exposé.

[3] ONU-Femmes. *Rapport Annuel 2010-2011* [en ligne]. [page consultée le 29 Janvier 2013]. < http://www.unwomen.org/fr/ >

[4] Ce terme sera défini plus longuement dans la suite de notre exposé, mais de manière simplifiée, il est utilisé pour signifier : « autonomisation », « prise de pouvoir », « émancipation », « capacité d'agir ».

nécessité d'agir pour l'amélioration de leur statut et leur mise en valeur comme actrices du développement.

L'objectif de ce travail de recherche n'est donc pas d'entamer une réflexion sur les rôles économiques, sociaux et sociétaux des femmes dans les pays du Sud - sujet pour lequel la littérature est déjà abondante et souvent illustrée par d'intéressants cas d'études -, mais de tenter d'analyser les enjeux et conséquences d'un développement qui n'est plus pensé « au neutre » (voire « au masculin »). L'analyse sera centrée sur l'intégration de la question des femmes dans les actions et discours des agences internationales de coopération au développement et en particulier les instances de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) agissant pour la promotion d'un développement humain et durable. Avant d'avancer nos hypothèses de recherche et de faire un compte-rendu de la littérature qui existe sur le sujet, nous allons d'abord apporter quelques éléments de définition.

Tout d'abord, nous allons nous intéresser à l'Organisation des Nations-Unies. Le « système des Nations-Unies » (T. Ben Salah, 2005, p. 192) est une vaste nébuleuse d'institutions, organes, fonds et programmes d'action qui dépendent de son organisation à proprement parler qui fut mise en place au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale pour établir une nouvelle scène de dialogue au niveau international (T. Ben Salah, 2005). Dans ses premières années, l'ONU œuvre surtout à la protection de la paix et de la sécurité internationales, se plaçant d'une certaine manière dans le prolongement de la Société des Nations créée en 1919, première organisation à vocation universelle (T. Ben Salah, 2005), mais qui s'était montrée incapable d'empêcher l'éclatement d'un nouveau conflit mondial. Sous l'impulsion de la Grande-Bretagne et des États-Unis, la Charte de l'Atlantique est signée en 1941, première étape vers la construction de l'organisation avec l'espoir affirmé par Winston Churchill et Franklin D. Roosevelt « d'un avenir meilleur pour le monde entier »[5]. Les négociations se poursuivent avant même la fin de la Deuxième Guerre Mondiale et au début Janvier 1942, vingt-six États signent la Déclaration des Nations-Unies à Washington, adhérant par la même occasion à la Charte de l'Atlantique et s'alliant dans la guerre contre les « forces de l'Axe »[6]. C'est la première fois que la formule « Nations-Unies » est utilisée, suggérée par le Président américain Franklin D. Roosevelt (ONU, 2012), n'impliquant toutefois « pas seulement une alliance de circonstance mais aussi, et surtout, une nouvelle vision universelle associant toutes les nations dans la construction d'un ordre international nouveau » (T. Ben Salah, 2005, p. 204)[7]. Finalement, du 25 Avril au 26 Juin 1945, les représentants de cinquante États se réunissent à San Francisco pour participer à la Conférence des Nations-Unies sur l'Organisation Internationale (ONU, 2012). La Charte des Nations-Unies, élément constitutif de l'organisation définissant les organes, procédures, les droits et devoirs des États, etc. est alors élaborée et elle entre en vigueur après ratification des États le 24 Octobre 1945. Si l'ONU regroupe, à sa création, cinquante États dits « originaires » (T. Ben Salah, 2005), elle est devenue en un demi-siècle une organisation universelle sans précédent qui rassemble aujourd'hui la quasi-totalité des États au monde - 193 États membres - (contrairement à la SDN, dont la création avait été impulsée par les États-Unis … sans que ces derniers ne rejoignent l'organisation).

[5] Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). *Charte de l'Atlantique, 1941* [en ligne]. [page consultée le 05 Juin 2013]. < http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_16912.htm >

[6] Allemagne, Italie, Japon -Pacte tripartite signé en 1940- et pays associés, cobelligérants (Roumanie, etc.).

[7] Création d'un nouvel ordre mondial qui commence avant même la fin de la guerre, à laquelle participent également diverses instances internationales créées à la même époque : le *General Agreement on Tariffs and Trade* (GATT, ancêtre de l'Organisation Mondiale du Commerce -OMC-), la *Food and Agriculture Organization of the United Nations* (FAO) et les *institutions dites « de Bretton Woods »* (à savoir la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International).

Les principaux organismes constitutifs du « système des Nations-Unies » sont les cinq organes de l'organisation au sens strict et leurs départements et bureaux (Secrétariat Général, assemblée générale, etc.)[8]; des fonds, comités, missions et programmes (le Programme des Nations-Unies pour le développement -PNUD- ou la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le développement par exemple -CNUCED-); des institutions spécialisées (organisations internationales qui bien qu'autonomes, agissent aux côtés de l'ONU dans le cadre d'accords -Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, etc.-); des instituts de recherche et de formation; des commissions régionales et techniques; des organismes apparentés (comme par exemple l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique -AEIA-, Organisation Mondiale du Commerce -OMC-), etc. (ONU, 2012 ; T. Ben Salah, 2005)[9].

Depuis sa création, le champ d'intervention et les objectifs de l'ONU se sont élargis et diversifiés, puisqu'elle intervient désormais dans divers domaines afin de « maintenir la paix et la sécurité internationales, développer des relations amicales entre les nations, promouvoir le progrès social, instaurer de meilleures conditions de vie et accroître le respect des droits de l'homme »[10]. Elle intervient donc entre autres en matière de paix et de sécurité, de coopération entre États, de développement économique et social[11], de droits de l'homme ainsi que dans la promotion des libertés et de l'égalité. Scène internationale de débats et de négociations, l'ONU est également un acteur central du développement dans toutes ses dimensions (économique, culturelle, sociale et écologique). Organisant depuis 1961 « des décennies des Nations-Unies pour le développement », elle oriente et détermine les priorités et objectifs de la communauté internationale sur la question du développement, elle organise régulièrement des sommets internationaux et produit de nombreux rapports et des statistiques. Elle fait des recommandations aux gouvernements sur les stratégies à adopter (tout en leur apportant un soutien matériel et financier), enfin, elle attribue des fonds pour des projets de développement et édicte des normes et des règles internationales (ONU, 2012). L'ONU contribue en outre à attirer l'attention de la communauté internationale sur des thématiques nouvelles et nécessitant une coordination à grande échelle, comme l'avancement de la condition des femmes et des droits de l'homme, le développement durable, etc. (ONU, 2012).

Dans le cadre de notre recherche, si nous parlons de « l'ONU » de manière globale, nous faisons en fait plus précisément référence aux instances de l'ONU qui ont un rôle central dans tout ce qui est relatif à la question des femmes et du développement. Ainsi, au cours de notre exposé, sous l'appellation large « d'Organisation des Nations-Unies », nous mettrons l'accent en particulier sur le PNUD, programme créé en 1966 et chargé de la promotion du développement dans le monde. Il est présent dans plus de 170 pays grâce à des bureaux locaux et il a pour objectifs principaux la lutte contre la pauvreté, la promotion du développement humain et des droits fondamentaux, l'instauration d'une gouvernance

[8] A l'origine, un Conseil de Tutelle avait également été mis en place, afin de gérer les territoires mis sous tutelle des Nations-Unies. Cependant, ses activités sont suspendues à partir de l'indépendance des Palaos en 1994. Il peut toutefois se réunir à nouveau si les circonstances l'exigent (ONU, 2012).

[9] Voir Annexe 1 pour un schéma détaillé du système des Nations-Unies.

[10] Organisation des Nations-Unies [en ligne]. [page consultée le 07 Juin 2013]. < http://www.un.org/fr/aboutun/ >

[11] Depuis 1961, l'ONU organise des « Décennies des Nations-Unies pour le Développement »

démocratique, l'avancement du statut des femmes et la protection de l'environnement[12]. En 2009, le PNUD a consacré 4,1 milliards de dollars pour la promotion du développement (ONU, 2012, p. 147) et il produit chaque année depuis 1990 des Rapports Mondiaux sur le Développement Humain qui fourniront une grande partie de nos sources statistiques. De même, nous nous référerons souvent à l'entité des Nations-Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-femmes), instance créée récemment en 2010 et dont les principaux objectifs sont « l'élimination de toute discrimination à l'encontre des femmes et des filles, l'autonomisation des femmes et l'égalité entre hommes et femmes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, des droits de l'homme, de l'action humanitaire, de la paix et de la sécurité »[13].

Le deuxième élément de définition à apporter est celui du développement. C'est une notion complexe qui concerne des dimensions multiples et qui évolue au cours du temps. Pour en cerner les principaux enjeux et avant d'exposer plus longuement dans notre exposé les différents paradigmes qui se sont succédé, il semble important de montrer comment cette notion est apparue et a été progressivement intégrée aussi bien dans le champ de la recherche en sciences sociales et économiques, que dans les discours, en particulier des États et des organisations internationales. Ainsi, Jean-Philippe Peemans évoque l'existence d'un « paradoxe fondateur » du développement en soulignant que « la pensée sur le développement a d'abord cherché à construire le concept de développement à partir de son absence, définie comme le « sous-développement », vu comme le manque de développement » (J. P. Peemans, 2002, p. 8). C'est en effet l'allocution du Président américain Harry Truman lors du discours d'investiture de son second mandat le 20 Janvier 1949 qui est souvent évoquée pour dater l'introduction à grande échelle de la notion de « sous-développement » et par extension, de « développement » : « Quatrièmement, il nous faut lancer un nouveau programme qui soit audacieux et qui mette les avantages de notre avance scientifique et de notre progrès industriel au service de l'amélioration et de la croissance des régions sous-développées »[14]. A l'origine, le développement est donc pensé en opposition au sous-développement[15] et vise donc, dans une approche occidentalo-centrée voire hégémonique, à appliquer aux pays dits « sous-développés » les méthodes et politiques qui ont favorisé le progrès dans les pays développés « du Nord ». On a ici une vision naturaliste, évolutionniste et universaliste du développement, que nous détaillerons plus longuement dans une section de notre exposé et selon laquelle tous les pays ont une visée commune et incontournable : suivre une même voie vers le progrès et

[12] En particulier dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement que nous détaillerons plus loin. Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) [en ligne]. [page consultée le 11 Août 2013]. < http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/about_us.html >

[13] ONU-femmes [en ligne]. [page consultée le 11 Août 2013]. < http://www.unwomen.org/fr >

[14] Président Harry Truman, cité par Gilbert Rist, dans son ouvrage : *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, 2001, p. 118. Cf. bibliographie. Texte original : « *Forth, we must embark on a bold new program for making the benefits of our scientific advances and industrial progress available for the improvement and growth of underdeveloped areas* ».

[15] Plusieurs dénominations vont se succéder pour désigner ces pays : le Tiers-Monde (1952, Alfred Sauvy), les pays en voie de développement (PVD) dans les années 1970, les pays en développement (PED) et les pays les moins avancés (PMA) depuis les années 1980. L'expression pays du Sud est aujourd'hui beaucoup employée pour désigner les pays marqués par la pauvreté de masse et de fortes inégalités intra-nationales et par rapport aux pays développés.

le développement (S. Tremblay, 1999)[16]. On verra plus loin comment cette première idée sera développée, approfondie, critiquée et comment d'autres points de vue émergeront. En outre, la théorisation du concept de développement et la progressive généralisation de son utilisation sont très marquées par le contexte international des années d'après-guerre : la reconstruction, les mouvements de libération et d'indépendance nationales donnant lieu à la décolonisation, la fin des empires, la mise en place d'institutions internationales, etc. vont avoir un impact considérable sur l'évolution du monde et sur la manière dont le développement sera considéré (B. Conte, 2003-2004).

La seconde remarque qui pourrait être faite à propos du concept de développement est qu'il semble bien difficile voire impossible d'en donner une définition qui soit à la fois consensuelle et définitive. Malgré des utilisations plus anciennes du terme « développement »[17], la théorisation de ce concept est relativement récente, puisqu'elle date de l'après Seconde Guerre Mondiale. La notion de développement fait cependant « l'objet de définitions controversées et d'interprétations protéiformes » (J. R Legouté, 2001, p. 5). La coexistence et souvent la confrontation entre plusieurs modèles et théories de développement ont fait de ce champ un domaine d'interactions et d'influences entre plusieurs disciplines comme la sociologie, l'histoire, l'économie, l'anthropologie (J. P Peemans, 2002). Le développement devient progressivement un objet privilégié des recherches universitaires et scientifiques, un thème récurrent des discussions de certains mouvements sociaux et il est aujourd'hui omniprésent dans les pratiques et discours des instances de pouvoir, aux niveaux national comme international.

Pour le PNUD, le développement est « l'élargissement de la gamme des possibilités offertes à chacun » et implique trois conditions essentielles : « vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir un accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable » (PNUD, 1990, p. 14). Nous avons décidé toutefois d'utiliser la définition donnée par la Commission Sud en 1990, que nous trouvions plus pertinente.

« Un processus qui permet aux êtres humains de développer leur personnalité, de prendre confiance en eux-mêmes et de mener une existence digne et épanouie. C'est un processus qui libère les populations de la peur du besoin et de l'exploitation et qui fait reculer l'oppression politique, économique et sociale [...] Il se présente comme un processus de croissance, un mouvement qui trouve sa source première dans la société qui est elle-même en train d'évoluer. […] Le développement d'une nation doit se fonder sur ses ressources propres, aussi bien humaines que matérielles, exploitées pleinement pour la satisfaction de ses propres besoins. […] Le développement doit donc être un effort du peuple, par le peuple, pour le peuple. Le vrai développement est centré sur les êtres humains »[18].

La méthodologie utilisée pour ce travail de recherche repose principalement sur la lecture d'ouvrages et d'articles (presse et revues spécialisées) qui fournissent un socle théorique

[16] L'auteur cite notamment à la page 8 Wolfgang Sachs, qui à propos du discours du Président Truman, avance que : « *du même coup et pour la première fois, sur les scènes politiques importantes, surgissait une nouvelle conception du monde selon laquelle tous les peuples de la terre doivent suivre la même voie et aspirer à un but unique : le développement* ».

[17] Gilbert Rist évoque notamment l'usage de ce terme par Marx, Lénine, Leroy-Beaulieu, la Société des Nations, etc. (G. Rist, 2001).

[18] ***Citée par Jean-Ronald Legouté, dans sa contribution : « Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque », 2001, p. 29. Cf. bibliographie.***

important pour notre sujet et quelques bases sur l'analyse des discours. La littérature sur le développement et l'Organisation des Nations-Unies est très étoffée, d'où la relative facilité à trouver des sources intéressantes et complètes. Depuis l'émergence du concept de développement et l'intervention croissante de l'ONU dans ce champ, les écrits aussi bien théoriques qu'empiriques se sont en effet multipliés. En ce qui concerne la question des femmes, les études menées par les féministes ou spécialistes du féminisme nous ont en outre beaucoup inspirés, en particulier pour nos recherches sur les aspects opportunistes de l'action onusienne. Les écrits de Jules Falquet par exemple ont constitué des points de repères centraux à ce sujet. Ensuite, les sites internet des instances de l'ONU, en particulier celles agissant pour la promotion des femmes, nous ont également beaucoup servi pour la compréhension et l'explication des fonctions de chacune mais aussi pour les données statistiques. Nous nous sommes également basés sur l'analyse des publications de l'ONU, en particulier les rapports annuels sur le développement humain du PNUD et ceux de l'entité des Nations-Unies pour l'autonomisation des femmes. Les rapports des conférences internationales de l'ONU ont constitué un support principal pour analyser les raisons et les résultats de l'interventionnisme de cette organisation. Nous avons d'ailleurs utilisé un logiciel d'analyse de discours, Tropes, afin de mettre en avant les caractéristiques principales de la rhétorique onusienne.

Au niveau spatio-temporel, nous avons adopté une approche centrée principalement sur les pays en développement, malgré quelques allusions aux pays développés. Enfin, la période couverte par notre analyse s'étend des années 1945-1950 jusqu'à nos jours, même si l'attention sera concentrée davantage sur les années 1970-2010.

Une précision doit être apportée par ce que nous entendons par les termes « opportunisme » et « humanisme ». Le premier sera utilisé pour désigner : « qui compose avec les circonstances pour satisfaire ses propres intérêts ». Quant à humanisme, il sera compris comme : « la volonté de donner priorité à l'être humain et aux valeurs humaines ».

Notre sujet peut-être problématisé comme suit : En insistant de plus en plus sur le rôle positif des femmes dans le processus de développement, de nouvelles approches semblaient devoir renouveler les pratiques et favoriser la montée en visibilité d'acteurs traditionnellement à la marge. En effet, à partir des années 1970, sous l'impulsion notamment des mouvements et chercheur(e)s féministes, les réflexions sur le lien entre les femmes et le développement se multiplient, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour les études sur le développement qui étaient à la recherche d'alternatives à une vision quantitative et économiste. On assiste alors à une mobilisation progressive par les organisations internationales et en particulier l'Organisation des Nations-Unies, de ces approches visant à favoriser l'égalité, l'autonomisation des femmes et à faire de ces dernières de véritables actrices du développement et non plus seulement des réceptrices passives de politiques décidées par le « haut ». L'ONU, par son interventionnisme conséquent, se place alors en acteur central de la promotion des femmes, justifiant son action par des références à la justice sociale et à l'égalité. Toutefois, des voix s'élèvent face à ce projet a priori humaniste et reprochent à l'organisation un comportement parfois opportuniste. L'ONU s'intéresserait aussi à la question des femmes pour renforcer sa légitimité et se placer en acteur central voire exclusif des approches et pratiques de développement, allant ainsi à l'encontre de la gouvernance participative et sensible au genre qu'elle promeut.

Quand et comment les femmes, oubliées des discours, indicateurs et pratiques de développement vont-elles être placées au centre des préoccupations, à la fois académiques et politiques ? Quelles analyses vont participer à leur mise en visibilité ? Par quels procédés

l'Organisation des Nations-Unies va-t-elle devenir un acteur central de la promotion des femmes ? Comment son action en leur faveur peut-elle être caractérisée et perçue ?

Pour tenter de répondre à ces interrogations, nous procéderons en deux parties : la première, plus théorique, sera destinée à faire un rappel de l'évolution des théories sur le développement et à montrer comment et pourquoi la préoccupation pour la condition des femmes, impulsée surtout par des auteur(e)s féministes et traduite sous forme de nouveaux concepts, va peu à peu se généraliser jusqu'à atteindre les plus grandes instances internationales. La seconde partie sera consacrée à l'analyse de l'interventionnisme de l'ONU en faveur des femmes et visera à interroger l'aspect humaniste-opportuniste de ses actions.

Partie 1. Le renouvellement des théories du développement : la promotion des femmes et de leur participation au développement

Comme nous l'avons montré dans l'introduction, le développement est un concept récent, complexe et multidimensionnel. Si nous avons tenté d'en apporter une définition, il nous semble également intéressant de montrer que sur le plan théorique, le développement est un concept dynamique qui a été source d'intérêt pour de nombreux chercheur(e)s, mouvements sociaux et institutions nationales ou internationales et qu'il a été sans cesse renouvelé au fil des décennies. L'objectif ici n'est pas d'exposer de manière exhaustive tous les aspects des différentes théories du développement ni même de chercher à évoquer l'ensemble des courants, mais plutôt de passer en revue certaines des approches qui ont le plus marqué le champ du développement, afin de montrer le renouvellement de cette pensée, dans le but de comprendre ensuite davantage la transformation des pratiques liées au développement et en particulier celles de l'ONU, notamment lors de l'intégration de la question des femmes.

Titre 1 - L'évolution des approches sur le développement

Les premières réflexions sur le développement ont accordé une place prédominante à des éléments économiques et quantitatifs. Toutefois, assez rapidement, d'autres dimensions sont peu à peu intégrées à ce concept, comme la culture, le social ou l'environnement. De la même manière, les premières approches sont largement empreintes d'évolutionnisme voire d'impérialisme, présentant le développement comme une voie nécessaire et incontournable que tous les pays doivent suivre en adoptant les « méthodes » des pays développés et industrialisés du Nord qui ont atteint le progrès et qui constitueraient ainsi des modèles à imiter. Peu à peu, il va y avoir des tentatives de détachement de cette vision occidentalo-centrée avec l'émergence d'alternatives au et du développement, qui mettront en outre en valeur une plus grande diversité des acteurs intervenant dans ce champ.

Section 1/ La longue histoire d'un développement vu sous le prisme de l'économie et de la croissance

Les premiers modèles de développement ou la suprématie de la dimension économique

Ce sont des modèles surtout d'inspiration marxiste (néo-marxiste) et libérale qui constituent les premières étapes de la réflexion sur le développement à partir de la fin des années 1940 jusqu'au milieu des années 1970. Bien que porteurs d'une idéologie a priori antagoniste, ils se rejoignent sur certains points, comme sur le rôle de la croissance et de l'économie dans le développement. Ce dernier est alors largement assimilé à la notion de croissance économique (J. R Legouté, 2001) et c'est en termes de retard économique que les premiers travaux appréhendèrent le sous-développement en faisant de la composante qualitative et des taux de croissance les indicateurs par excellence des niveaux de développement. Il est certes bien difficile de dater précisément ces courants tout comme il serait faux d'avancer qu'ils sont les seuls à exister à cette époque. Cependant, deux paradigmes dominants sont généralement distingués pour caractériser la pensée du développement des années 1950 aux années 1970 : la théorie de la modernisation et la théorie de la dépendance.

* La théorie de la modernisation

Des années 1945-1950 au milieu des années 1960, inspirées par les apports d'auteurs célèbres de l'économie classique tels Smith et Ricardo (S. Tremblay, 1999), les premières analyses sur le développement sont centrées sur la notion de modernisation. Cette pensée est marquée par une transversalité disciplinaire dans le sens où elle s'appuie sur des disciplines diverses, que ce soit la sociologie, la science politique, l'économie ou encore l'histoire (J. P Peemans, 2002). L'école de la modernisation est élaborée et conduite principalement par des chercheurs et universitaires américains, au moment où dans un contexte de guerre froide, les États-Unis et l'Union Soviétique tentent chacun de gagner une position hégémonique sur la scène internationale. D'après Jean-Philippe Peemans, ce n'est pas véritablement la situation dans les pays du Sud qui a impulsé initialement cette pensée sur le développement, mais plutôt les problèmes de reconstruction au Nord, ainsi que la volonté des élites et chercheurs américains de légitimer leur modèle et de s'imposer en leader en proposant une voie unique vers le progrès, sous-entendant sans communisme ni socialisme (J. P. Peemans, 2002). Si appliquée dans le contexte du Nord, la modernisation est invoquée dans le cadre de la reconstruction et du règlement de la situation des pays vaincus, dans les pays du Sud, marqués par les premières revendications de libération et d'indépendance nationales, elle reflète aussi les intérêts américains inhérents au conflit de guerre froide, à savoir aider les pays du Sud à sortir du sous-développement et éviter par la même occasion qu'ils ne rejoignent le camp soviétique (J. P. Peemans, 2002). Peu à peu, une théorie générale du développement inscrite dans ce paradigme s'impose, favorisée par l'allocution du Président Truman que nous avons citée dans notre introduction. Son intervention sonne en quelque sorte le début de l'aide au développement des pays du Nord vers les pays du Sud et la transformation des États-Unis en « bienfaiteurs de l'humanité arriérée et souffrante » (J . P. Peemans, 2002, p. 44).

L'explication du sous-développement mise en avant par cette pensée de la modernisation est largement économique voire culturelle : des pays sont sous-développés parce que le secteur traditionnel domine ces sociétés (faible productivité du travail, liens familiaux et de proximité forts, confusion des activités religieuses et politiques, importance du domaine agricole, etc.) (J. P Peemans, 2002). Le développement est donc d'abord présenté comme un rattrapage au niveau économique par le passage, synonyme de progrès, d'un secteur traditionnel à un secteur -capitaliste- moderne caractérisé par un secteur industriel dominant, une forte croissance économique, une forte différenciation et spécialisation des rôles et fonctions, des investissements importants et des institutions démocratiques (J. P Peemans, 2002). Les propositions sont donc entre autres de favoriser

l'industrialisation et l'investissement, la modernisation des structures agricoles, l'ouverture des marchés et la participation au commerce international, etc. (J. P Peemans, 2002).

L'un des auteurs principaux de ce mouvement est Walt Whitman Rostow, qui, en 1960, avec son célèbre ouvrage Les étapes de la croissance économique, entendait créer un modèle universel et linéaire de développement, fondé sur la croissance et le rattrapage des pays les moins-développés sur les plus développés (J. R Legouté, 2001). On retrouve dans ce modèle la vision évolutionniste, optimiste et occidentalo-centrée qui dominait à l'époque et dont nous avons déjà dit quelques mots dans notre introduction : à partir des conclusions tirées de la situation des pays développés, il est avancé qu'il existerait un modèle de développement unique et incontournable, une même voie vers le progrès que tous les pays peuvent et doivent suivre, un « idéal à atteindre », un « état de grâce », dont les pays industrialisés (et en particulier les États-Unis) seraient les modèles (S. Tremblay, 1999, p. 12). Jean-Philippe Peemans note en effet que « l'étude de Rostow offrait donc une synthèse extraordinaire de la pensée américaine de la modernisation et de ses ambitions : être l'image d'un modèle universel d'évolution qui débouchait sur l'abondance à condition de reproduire le chemin qui avait été ouvert par la « saga » du capitalisme occidental » (J. P Peemans, 2002, p. 38)[19]. Dans le modèle de Rostow, il est affirmé que tous les pays, quelque soit le stade de développement à un instant t, devraient franchir les mêmes étapes dans le même ordre : la société traditionnelle, les conditions préalables au décollage (avec une accumulation accrue du capital), le décollage, la maturité et enfin la société de consommation de masse, pourvu qu'ils suivent « le mode d'emploi donné par les occidentaux et leurs représentants » (S. Tremblay, 1999, p. 12). Cependant, ce modèle est rapidement critiqué, notamment pour son occidentalisme et parce qu'il envisage un même chemin de développement sans s'intéresser aux conditions particulières des pays et aux difficultés que peuvent rencontrer les Suds dans l'insertion au sein de l'économie internationale à laquelle ils ne sont pas préparés et qui peut se traduire par une détérioration des termes de l'échange, des tensions sociales et politiques, des gains de croissance mal répartis, etc. (J. P. Peemans, 2002). Gilbert Rist note en effet : « en définissant le sous-développement comme un état de manque, plutôt que comme le résultat de circonstances historiques, et les sous-développés comme des pauvres, sans s'interroger sur les raisons de leur dénuement, on fait de la croissance et de l'aide -conçues en termes technocratiques et quantitatifs -la seule réponse possible » (G. Rist, 2001, p. 130) .

* La théorie de la dépendance

Des réactions et critiques émergent dès les années 1950 et surtout dans les années 1960 et se cristallisent dans un nouveau courant, plus radical, appelé « théorie de la dépendance ». Bien que très hétérogène, cette pensée prend forme principalement à partir de deux tendances : les marxistes et néo-marxistes nord-américains et les intellectuels latino-américains (G. Rist, 2001). Toutefois, dans un contexte de renouveau du marxisme, de radicalisation et d'amplification des mouvements sociaux et des luttes de libération nationale, etc., ils se rejoignent parce qu'ils sont opposés à la politique hégémonique américaine et remettent en cause « l'optimisme sur lequel étaient basées les conceptions du progrès associées à celle de la croissance sans limites » (J. P Peemans, 2002, p. 85). En faisant appel aux notions de « périphéries » et de « centre » (le monde occidental), ils s'accordent aussi pour fournir une autre explication au sous-développement que celle donnée par le courant de la modernisation : le sous-développement serait le résultat

[19] Il avance en outre : « *d'une manière générale, l'école dogmatique de la modernisation, dans ses différentes composantes voyait le développement comme un processus universel caractérisé par une série d'étapes par lesquelles doivent nécessairement passer toutes les nations et sociétés* ». (J. P Peemans, 2002, p. 45).

non pas d'un retard de développement en raison de structures industrielles et agricoles inappropriées et obsolètes, mais serait le « produit historique de l'exploitation du Sud par le Nord, de la périphérie par le centre » (J. P Peemans, 2002, p. 86), ce qui conduirait à une dépendance économique des pays du Sud. Ils préconisent notamment une sortie du marché capitaliste mondial afin de construire une économie nationale forte fondée sur une industrialisation rapide (J. P Peemans, 2002).

Comme pour la modernisation, le courant « dépendantiste » reçoit de nombreuses critiques : tout d'abord, Gilbert Rist note que la notion et le degré de dépendance sont difficiles à évaluer et à délimiter, notamment parce que finalement, la grande majorité des pays, qu'ils soient au centre ou dans les périphéries, sont dépendants les uns des autres. Ensuite, s'il aide à la compréhension du sous-développement et du rôle de l'histoire, c'est un paradigme qui ne remet pas véritablement en cause le « monopole » de la croissance comme condition indispensable au développement et ne propose pas véritablement un autre modèle de développement.

« Sans doute, l'école de la dépendance recourt très largement à l'histoire et refuse de considérer le sous-développement comme un état naturel. Si la périphérie est incapable d'assurer son bien-être matériel, c'est à la suite de circonstances historiques liées à la colonisation et aux effets de domination du capitalisme central. Mais à partir de cette analyse, on admet simplement que le « développement » de la périphérie a été « bloqué » et, implicitement, qu'il aurait dû (ou devrait) suivre son cours « naturel » s'il n'était pas entravé. L'objectif ultime n'est-il pas de moderniser, d'industrialiser et de conquérir des marchés extérieurs » (G. Rist, 2001, p. 194-195).

En effet, la théorie de la dépendance continue de faire la promotion de la croissance, de l'accumulation et d'une industrialisation forte. Elle n'est pas donc en complète rupture avec le courant de la modernisation et n'aura au final que peu d'influence sur les politiques et pratiques de développement, d'autant plus que de nouvelles variables autres qu'économiques commencent à être prises en compte tandis que de nouvelles approches du développement émergent.

Section 2/ La recherche d'alternatives à une vision économiste et quantitative du développement

Avec l'entrée en crise du système capitaliste au milieu des années 1970, les deux courants précédemment définis ont été encore plus vivement critiqués. En effet, dès les années 1960, une première remise en cause de l'économisme des paradigmes dominants était intervenue en raison de l'échec de leurs préconisations et de la prise de conscience que la croissance et le développement ne pouvaient être confondus (J. R Legouté, 2001). L'un des auteurs principaux ayant introduit ces conclusions est François Perroux, qui formule une distinction entre les notions et processus de croissance et de développement : ainsi, il définit le développement comme « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rend apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global » (F. Perroux, 1961, p. 155[20]). Quant à la croissance, J. R Legouté résume la pensée de F. Perroux de la façon suivante : « l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs

[20] Cité par J. R Legouté dans son article « Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque », 2001, p. 15. Cf. bibliographie.

longues périodes (chacune de ces périodes comprenant plusieurs cycles quasi-décennaux) d'un indicateur de dimension : pour une nation, le produit global net en termes réels» (J. R. Legouté, 2001, p. 15). Dans cette perspective, si développement et croissance ont un lien fort de causalité, l'un n'est plus réductible à l'autre et inversement. Si la croissance est un concept quantitatif et économique, le développement va plus loin et mêle à la fois quantitatif et qualitatif, l'économique et d'autres dimensions socio-culturelles, qui vont peu à peu donner naissance à de nouvelles approches.

La prise en compte de nouvelles variables pour un autre développement

Dès la fin des années 1960, les dimensions culturelles, sociales, humaines du développement sont mises en avant, marquant une rupture avec l'économisme qui avait dominé les années d'après-guerre. D'après Jean-Ronald Legouté, le développement « postule aussi des idées de qualité qui, d'ailleurs, échappent à toute mesure et débordent le champ de l'analyse économique. Il implique une hausse du bien-être social, des changements dans les structures […] et finalement une mutation de la société toute entière » (J. R. Legouté, 2001, p. 16). Cela donne naissance à de nouvelles approches, dites alternatives. Malgré le retour dans les années 1980 de théories d'inspiration néo-classique, du monétarisme, notamment sous les traits du consensus de Washington et des Programmes d'Ajustement Structurel[21] mis en place par les institutions de Bretton Woods, des alternatives au développement (le courant de l'après-développement) et de développement (le courant de l'autre développement) émergent et se renforcent. Une nouvelle fois, notre objectif n'est pas de faire un récit exhaustif de ces nouvelles approches et de leurs caractéristiques. Nous souhaitons surtout montrer comment les réflexions relatives au développement se sont renouvelées pour faire apparaître un concept plus sensible à l'être humain, à l'environnement et à la participation de nouveaux acteurs.

Les alternatives au développement : les courants de l'après-développement

Notre sujet n'étant pas d'étudier les volontés de dépassement du concept de développement (souvent considéré comme étant dans une impasse), nous ne détaillerons que succinctement ce courant du « post-développement ». Cette approche, dont les tenants principaux sont par exemple Gilbert Rist, Serge Latouche, François Partant, rejette la notion même de développement, la considérant comme un « concept toxique », comme « le fruit d'une croyance occidentale » (E. Berr, 2006, p. 42). Face à ce qu'ils appellent « la crise de l'économie monde » -hausse de la pauvreté, fortes globalisation et mondialisation des échanges, recherche d'une croissance illimitée, déclin des États-Nations en raison de la croyance en un marché autorégulateur, disparités entre les inclus et exclus de l'économie-monde, multiplication des espaces d'exclusion, de marginalisation, etc.- (S. Tremblay, 1999), ces auteurs parlent de plus en plus d'incapacité du développement à répondre aux problèmes et nouveaux défis et proposent un dépassement de ce concept. En réponse à cela et aux effets pervers d'une croissance illimitée qu'ils dénoncent, certains des tenants de ce courant comme Serge Latouche préconisent par exemple comme alternative au développement l'entrée dans une société de la décroissance qu'il définit comme : « une société fondée sur la qualité plutôt que sur la quantité, sur la coopération plutôt que la compétition, à une humanité libérée de l'économisme se donnant la justice sociale comme objectif » (S. Latouche, 2003). Ils insistent notamment sur l'importance du développement de l'économie informelle, de la solidarité dans les territoires exclus et marginalisés où peuvent

[21] Système de mesures mis en place par la Banque Mondiale et le FMI pour lutter contre la dette des pays en développement, sur la base d'une conditionnalité des prêts (déréglementation, privatisation, discipline budgétaire, etc.).

se développer positivement de nouvelles formes de rapports sociaux et marchands (S. Tremblay, 1999). On s'éloignerait donc ici de l'évolutionnisme et de l'uni-directionnalité et linéarité des théories du développement, car les sociétés pourraient alors choisir leur propre voie en fonction de leurs caractéristiques et ressources propres. D'autres propositions comme « le localisme », « les villes en transition » ou les « systèmes d'échange locaux » sont également proposés, qui reposent un peu tous sur la logique de remise en cause de l'économisme tout puissant (par exemple avec la promotion d'un système de dons) et de la transformation des sociétés grâce aux « forces vives locales » et à l'entraide et la solidarité.

Les théories pour un « autre développement »

Si les théories de l'après-développement gagnent de l'importance surtout depuis les années 1970, des propositions pour un « autre développement » « socialement et écologiquement soutenable » (E. Berr, 2006, p. 42) émergent également. Ici, le concept de développement n'est pas remis en cause. En revanche, ces analyses mettent l'accent sur l'être humain, sur la multi-dimensionnalité du développement et sur l'importance d'un développement dit « bottom-up » (du bas vers le haut) plutôt que « top-down » (du haut vers le bas), c'est-à-dire où les impulsions et les décisions sont réalisées au niveau communautaire, local, grâce aux propositions et à la participation des populations, plutôt qu'imposées par des organismes internationaux ou autres hiérarchies.

Si l'on devait essayer de définir ce qu'est cet « autre développement », on pourrait s'inspirer des caractéristiques données dans le rapport « What now ? » de la Fondation Dag Hammarskjöld en 1975[22] : il donnerait priorité aux besoins humains dans leur ensemble, il serait endogène, participatif et autonome donc orienté et réalisé dans chaque société en fonction de sa culture, ses priorités et capacités (réalités démographiques et ressources naturelles par exemple) et serait respectueux de l'environnement et des écosystèmes.

En nous inspirant de ces critères, nous classerons ici les approches pour un autre développement en trois catégories : les théories du développement auto-centré et local, le paradigme du développement humain et le modèle du développement durable.

Tout d'abord, les approches en faveur d'un développement auto-centré et local mettent l'accent sur les populations, les territoires comme sources de changement économique et social et d'accès au bien-être. S'il existe des différences entre les tenants d'un développement endogène (aussi appelé développement auto-centré ou de « self-reliance » -autonomie-) et ceux d'un développement local, nous les combinons ici en raison de leur proximité théorique. Pour ces approches, le territoire favorise le développement, puisqu'il contient une pluralité de ressources (culturelles, économiques, naturelles, sociales) qui, si valorisées, sont bénéfiques pour le développement. Ensuite, les théoriciens de ces paradigmes soulignent l'aspect communautaire et local du développement, en insistant sur la participation des populations, au niveau de la prise de décision, de la mise en œuvre et de l'utilisation de leurs savoir-faire (J. Friedmann[23]).

Ensuite, le développement auparavant assimilé à la croissance économique, se voit de plus en plus donner un visage « humain », notamment sous l'impulsion des

[22] Mentionné par J. P. Peemans, dans son ouvrage *Le développement des peuples face à la modernisation du monde : essai sur les rapports entre l'évolution des théories du développement et les histoires du "développement réel" dans la seconde moitié du XXe siècle*, 2002, p. 110. Cf. bibliographie.

[23] Mentionné par Suzanne Tremblay dans : « Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques », 1999. Cf. bibliographie.

organisations internationales qui s'appuient sur les apports de théoriciens comme Amartya Sen. L'approche du « développement humain » monte en puissance surtout dans les années 1990, portée notamment par le Programme des Nations-Unies pour le Développement qui en fait rapidement sa définition du développement et l'utilise de manière systématique. Ainsi, il souligne que le développement humain est :

« un processus visant à élargir les choix des personnes et à renforcer leurs capacités (l'éventail de ce que les personnes peuvent être et faire) et les libertés humaines, en leur donnant les moyens d'accomplir les choses suivantes : connaître la longévité et être en bonne santé, avoir accès aux savoirs et à un niveau de vie décent, et prendre part à la vie de leur voisinage et aux décisions affectant leurs vies »[24].

D'une certaine manière, on peut considérer que le paradigme du « développement humain » reprend et dépasse certaines approches qui avaient constitué les prémices de son apparition : la théorie des besoins fondamentaux, du bien-être, etc. Le paradigme du développement humain soucieux des générations futures met donc l'accent sur : le progrès social, l'équité, la justice sociale, la satisfaction des besoins matériels et non matériels, la participation, la liberté et la viabilité (économique, sociale et environnementale)[25].

Enfin, la troisième catégorie que nous souhaitions mettre en avant est le courant du développement durable, qui connaît lui aussi son apogée dans les années 1990. Toutefois, il a des racines anciennes, puisque dès 1972 a lieu la première Conférence sur l'Environnement organisée par l'ONU à Stockholm. La notion d'éco-développement, énoncée notamment par Ignacy Sachs[26] fait son apparition au cours de cette conférence qui insiste sur la nécessité de conjuguer dimensions économiques, sociales et écologiques dans le développement. La même année, le Rapport Meadows du Club de Rome est publié, qui alarme sur les risques de la croissance illimitée à tout prix, notamment sur les ressources naturelles non-renouvelables. Quelques années plus tard, en 1987, le Rapport Brundtland fait émerger le concept de développement durable qui deviendra ensuite un paradigme important du mouvement pour un autre développement. Ce dernier y est défini comme devant « répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs »[27]. Les premières véritables réflexions sur un nouveau mode de développement, alternatif et respectueux de l'environnement sont donc entamées avec un aboutissement lors du Sommet de Rio en 1992 et la mise en place de l'Agenda 21. Divers sommets suivront et continueront à aller dans cette direction du développement durable.

La diversification des acteurs du développement

[24] Programme des Nations-Unies pour le Développement. Origines de l'approche du développement humain [en ligne]. [page consultée le 18 Mai 2013]. < http://hdr.undp.org/fr/devhumain/origines/>

[25] Programme des Nations-Unies pour le Développement. *Origines de l'approche du développement humain* [en ligne]. [page consultée le 18 Mai 2013]. < http://hdr.undp.org/fr/devhumain/origines/>

[26] Mentionné par Suzanne Tremblay dans : « Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques », 1999.

[27] Rapport Brundtland [en ligne]. [page consultée le 20 Mai 2013]. < http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf

Les approches du développement ont évolué parallèlement à une diversification des acteurs intervenant dans ce champ. Si pendant de nombreuses années, la structure étatique a été reconnue comme le principal acteur du développement, en termes de prise de décisions ou de mise en œuvre de programmes et d'agendas, à partir des années 1970, on assiste à un bouleversement de cet équilibre. Le rôle prépondérant de l'État-nation dans le développement comme dans les domaines économique et social serait désormais

« transformé » (plus que remis en cause) par l'émergence de nouveaux acteurs qui sont amenés à peser de plus en plus dans ces secteurs. La définition de problèmes, enjeux, objectifs et solutions n'est alors plus limitée au niveau national, mais elle est soumise à un changement d'échelle et les États doivent exercer leur souveraineté aux côtés d'acteurs transnationaux, intergouvernementaux ou des organisations et agents non-étatiques (S. Chant et C. Mellwaine, 2009).

Il faut souligner que les trois approches précédemment développées sont complémentaires et illustrent cette diversification des acteurs de développement : les institutions internationales ou les États ne détiennent plus le monopole de l'action et des décisions dans ce champ et le potentiel transformateur des populations est mis en avant. Elles ne sont plus considérées comme bénéficiaires passives de programmes de développement décidées par « le haut » mais contribuent elles-mêmes au changement de leurs sociétés. Le « non-étatique », que l'on pourrait assimiler à la société civile (ONG, citoyens, associations locales, etc.), est de plus en plus reconnu comme acteur majeur du développement. C'est dans le cadre de telles approches que les contributions et l'importance du rôle des femmes sont mises en avant contrairement à la vision androcentrique largement dominante jusqu'alors, c'est-à-dire « qui se place du côté de l'homme, qui a pour référentiel la pensée masculine »[28].

Titre 2 - La femme : avenir du développement ?

Nous avons vu que dès les années 1960-1970, alors que s'affrontent les paradigmes dominants sur le développement (la modernisation et la dépendance), des chercheur(e)s et théoriciens commencent à mettre en valeur d'autres dimensions du développement, en insistant sur les aspects culturel et social et non exclusivement économique. Cela donne naissance progressivement à de nouvelles approches sur le développement, dont beaucoup promeuvent un développement « par le bas » (bottom-up), avec une participation accrue des citoyens et de la société civile en général, dans la définition des priorités et politiques et dans leur mise en œuvre. S'ajoute une meilleure prise en compte de l'environnement et des intérêts et besoins des populations. D'autres au contraire, évoquées plus rapidement puisqu'elles ne sont pas au cœur de notre sujet, demandent carrément un dépassement du développement, décrit comme étant dans une impasse. Dans le même temps, de plus en plus d'intérêt est accordé à la diversité des acteurs du développement et en particulier à la société civile. Ceci s'accompagne d'une prise de conscience de « l'invisibilité » et de la subordination de certaines catégories de population qui pourtant ont un rôle central, mais pas assez reconnu à l'époque, dans l'évolution économique et sociale de leurs sociétés. Nous allons ici tenter de montrer comment ce changement de perception à l'égard de la place des femmes s'est déroulé, en donnant tout d'abord quelques éléments sur leur situation dans les pays du Sud des années 1945 à 1970, c'est-à-dire lorsque le concept

[28] Dictionnaire de la Langue Française en ligne. [page consultée le 14 Août 2013]. < http://dictio.fr/androcentrique >

de développement commence à s'imposer et que les premiers programmes de coopération se mettent en place. A bien des égards, les modèles de développement dominants à cette époque sont caractérisés par une vision androcentrique. Nous ferons donc l'hypothèse que les femmes sont « oubliées » des discours et pratiques de développement jusqu'aux années 1970. Cette décennie sera en effet comprise comme étant un tournant majeur dans la manière dont est appréhendé le développement, puisque grâce principalement aux études féministes, la question de la condition des femmes et de leur participation au développement comme actrices à part entière va être pour la première fois portée sur les scènes nationales et internationales.

Section 1/ Les femmes dans les PED de 1945 à 1970 : les « oubliées » du développement

Le biais androcentrique des théories, pratiques et indicateurs de développement

Lorsque le concept de développement commence à être institutionnalisé au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, il est pensé en termes de croissance et de rattrapage économique et les variables sociales, culturelles et sociétales sont très peu prises en compte. Dans ce contexte, la question de la condition des femmes reste largement sous-étudiée, peu abordée voire ignorée dans les discussions sur le développement, au niveau théorique dans la littérature spécialisée, ou dans le cadre des programmes et discours des États ou des organisations internationales, en particulier l'ONU qui met pourtant en place sa première décennie pour le développement en 1960. Les premiers programmes de coopération élaborés par les pays développés visent en effet à réduire les inégalités entre pays pauvres et pays riches, dans le cadre de politiques s'adressant à des catégories plutôt qu'à des individus, puisqu'elles sont à destination des « pauvres », des « paysans », de « la population » (J. Bisilliat, C. Verschuur, 2000, p. 13). Ces projets restent donc formulés au « neutre » et ne prennent pas vraiment en compte la spécificité et la particularité des différentes cultures, régions, pays et sociétés. Discours et programmes d'action émettent des propositions et solutions standardisées adressées à une forme de « communauté sous-développée » homogène (K. Young, 1993) (alors que nous avons bien vu que ce n'était pas le cas du tout, par exemple avec l'éclatement du Tiers-Monde). De la même manière, les clivages de classe, les rapports sociaux et de genre, etc. ne se voient pas attribuer beaucoup d'importance. Aucun effort n'est donc vraiment entrepris pour prendre en compte les besoins et intérêts différenciés des personnes et notamment des femmes (K. Young, 1993). Ce que Diane Elson nomme « le biais masculin du développement » (D. Elson, 1991)[29], c'est-à-dire la non prise en compte de la condition et du potentiel des femmes, sera dénoncé par de nombreux auteurs, notamment féministes, comme nous le verrons par la suite.

Malgré quelques exceptions, comme par exemple la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 qui affirme le principe d'égalité entre hommes et femmes ou encore la mise en place d'une Commission pour la Condition des Femmes au sein de l'ONU dès 1946, le développement reste longtemps lu au masculin et lorsque des projets spécifiques sont faits pour les femmes, elles restent considérées comme bénéficiaires passives et non comme actrices du développement. Kate Young souligne en effet : « que les femmes

[29] Citée par Christine Verschuur dans son article : « Quel genre ? Résistances et mésententes autour du mot « genre » dans le développement », 2009, p. 792. Cf. bibliographie.

puissent être un élément essentiel et à part entière dans la planification et la mise en œuvre du développement n'était jamais envisagé » (K. Young, 1993, p. 19)[30]. De nombreux praticiens et théoriciens du développement à l'époque étaient convaincus que les besoins des femmes étaient pris en charge au sein de la famille et que tout projet destiné à produire des avancées pour le ménage bénéficierait automatiquement à l'ensemble de ses membres et aux femmes également (K. Young, 1993). Dans une telle perspective, les femmes apparaissent comme dépendantes des hommes, notamment dans les sociétés patriarcales où l'homme est placé comme « l'axe paradigmatique de la race humaine et la femme comme son altérité » (N. Inda, 2000, p. 80). De fait, les femmes étaient principalement perçues sous l'angle de leur rôle de femmes et de mères et peu comme chefs de ménage, alors que précisément la proportion de femmes chefs de ménage dans le monde augmente et elle est très importante surtout dans les PED. Par exemple, au Botswana, à la fin des années 1970, 45% des ménages étaient assumés par des femmes seules (parce que veuves par exemple). A titre de comparaison, à la même période, cette proportion en France s'élevait à 22%[31]. Peu de considération et de support étaient alors apportés à leur participation à la sphère et aux activités économiques (K. Young, 1993). En effet, c'est vers les hommes et l'accroissement de leur productivité que les premiers projets se tournent, afin de stimuler cette croissance que l'on assimilait au développement.

Outre les projets, les femmes sont aussi quasi-invisibles dans les chiffres officiels, d'autant que les statistiques nationales et internationales sont à cette époque encore peu développées ou peu divulguées. Comme les premières théories de développement étaient centrées sur des dimensions quantitatives et économiques, le principal indicateur pour mesurer le développement, surveiller l'évolution de la situation dans les PED et évaluer les résultats des programmes mis en place, a longtemps été le PIB. Pourtant, la croissance économique n'est pas nécessairement synonyme de développement économique et social. Tout dépend entre autres de la répartition des richesses, et les analyses globales en termes de PIB peuvent ainsi cacher des disparités à l'intérieur des régions et pays observés. Aucun indicateur désagrégé selon les sexes ne s'intéressait donc vraiment à la situation particulière des femmes, ce qui rendait difficile à la fois un changement d'approche à leur égard et la prise de conscience de leur condition. C'est aussi en cela que les femmes sont des « oubliées » du développement : les mesures du développement ne prêtaient pas suffisamment attention à l'hétérogénéité des situations entre sociétés, régions d'un pays, sexes, etc.. On peut prendre le travail féminin en exemple : en effet, les systèmes de comptabilité nationale sous-évaluaient (et c'est encore souvent le cas aujourd'hui) les contributions des femmes au développement économique et social de leurs sociétés, notamment en n'ignorant pratiquement les activités informelles ou non-rémunérées ainsi que le travail domestique, pourtant majoritairement effectués par les femmes. Ainsi, grâce à des statistiques publiées en 1991 par les Nations-Unies dans leur ouvrage : Les femmes dans le monde : Des chiffres et des idées 1970-1990[32], on peut faire plusieurs constats : tout d'abord, en raison du cumul de leurs rôles[33], le temps de travail total des femmes

[30] Traduit par nos soins. « *That women might be an integral and essential element in development planning and implementation was also never contemplated* ».

[31] Service des publications des Nations-Unies. The World's Women 1970-1990 : Trends and Statistics. New York : Nations-Unies, 1991, p. 18.

[32] Ouvrage déjà référencé dans sa version anglaise : *The World's Women 1970-1990 : Trends and Statistics*

[33] Les activités reproductives (soins aux enfants, tâches domestiques, etc.), les activités productives de biens et services (souvent dans le secteur informel et peu rémunérées) et les activités communautaires (participation à la vie de la communauté, dont la participation politique, dont elles sont souvent exclues, sauf pour les activités de bénévolat par exemple). Cf. Association

est plus important que celui des hommes. Ensuite, une grande partie de ce temps de travail dans les PED est consacrée à des activités non-rémunérées et ne figure donc pas dans le système de comptabilité nationale. C'est le cas du travail domestique, du travail bénévole, du secteur informel et de la production de subsistance (par exemple la production agricole où elles sont une main d'œuvre importante) qui sont sous-évalués voire ignorés alors que le temps et l'énergie consacrés par les femmes y sont importants (IFAID, 2001). Comme la reconnaissance sociale et l'accès aux ressources économiques sont accordés principalement aux activités produisant de la valeur « marchande », le travail des femmes, contrairement à celui des hommes, est dévalorisé, ce qui entraîne parfois dans certains pays une forme de dépendance des femmes.

Discriminations, inégalités et subordination

S'il ne faut pas dresser un portrait misérabiliste des femmes dans les PED car ce serait porter un jugement bien ethnocentrique comme le montreront dans les années 1980-1990 les études féministes postcoloniales qui déconstruisent l'image de la femme du Sud, il est difficile de nier que la condition des femmes jusque dans les années 1970 (nous nous intéresserons à leur situation actuelle dans notre seconde partie) est souvent marquée par de profondes discriminations, inégalités et une position subordonnée par rapport aux hommes. Quelques chiffres illustrent ces disparités (Service des Publications des Nations-Unies, 1991) : une grande majorité des femmes dans le monde en 1970 vivaient dans les PED et PMA puisqu'elles représentaient environ les 2/3. Le nombre de femmes illettrées en 1970 était de 543 millions dans le monde (contre 348 millions d'hommes). Les PED et PMA sont les plus touchés : par exemple, en Afrique Subsaharienne, 80 % des femmes de 20 à 24 ans étaient illettrées. Au niveau de leur participation politique en termes de représentation parlementaire, en 1975, moins de 4 % des sièges étaient occupés par des femmes en Afrique subsaharienne ou en Asie du Sud et même 2 % en Afrique du Nord. Ce sont l'Europe centrale et l'URSS qui à cette époque détenaient les records de participation féminine au parlement.

Outre ces inégalités, les violences et les discriminations faites aux femmes sont importantes. Elles sont donc souvent dans une position subordonnée, défavorisée et inférieure par rapport aux hommes. L'une des principales raisons de cette situation est l'existence d'une division sexuelle du travail qui peut être définie comme la distribution des tâches entre hommes et femmes selon les préjugés et stéréotypes qui accordent tel rôle aux femmes et tel rôle aux hommes. Les activités reproductives, domestiques et peu rémunérées sont principalement vues comme féminines. A l'inverse, l'homme étant considéré comme l'apport principal du ménage ou propriétaire des biens détenus par celui-ci, se voit donner un accès privilégié aux activités rémunérées et productives, à la propriété, aux ressources, etc. (IFAID, 2001). On aboutit dont à une dichotomie établie dans l'ordre social des communautés : femmes/hommes, les femmes étant plus souvent cantonnées à la sphère privée, aux activités reproductives et familiales et les hommes à la sphère publique et aux activités économiques. De ce fait, « le statut des femmes tend à les rendre institutionnellement, socialement et économiquement dépendantes » (IFAID, 2001, p. 8). C'est en contribuant au maintien de la division sexuelle du travail (qu'ils considéraient comme naturelle) au sein de la famille et des sociétés, cause de discrimination et de subordination des femmes, que les praticiens du développement ont contribué à les maintenir dans l'invisibilité du processus du développement (IFAID, 2001).

f3e. *Fiches pédagogiques Genre et développement* [en ligne]. [page consultée le 15 Décembre 2012]. < http://f3e.asso.fr/IMG/pdf/11_FICHES_WEB.pdf >

Section 2/ Le rôle-clé des féministes dans la réévaluation des apports positifs des femmes pour le développement : sortir les femmes de leur subordination et « invisibilité »

Ce sont en particulier les études et mouvements féministes qui permettront de « redécouvrir » le potentiel des femmes et de prendre conscience des conditions discriminatoires et inégalitaires dans lesquelles beaucoup d'entre elles vivent.

Qu'est-ce que le féminisme ?

Il s'agit tout d'abord de tenter d'apporter une définition de ce qu'est ou de ce que peut-être le féminisme. Cependant, il faut faire une première remarque sur la notion de « féminisme » : il n'en existe pas pour ainsi dire de théorie générale et unique. Et pour cause, la pensée féministe est bien trop complexe et diversifiée pour pouvoir réunir tous les courants sous la bannière unique « d'un » féminisme. Il convient davantage de parler de mouvements au pluriel ou « des » féminismes, pour caractériser ces courants hétérogènes qui diffèrent selon les régions, les époques, les sociétés, qui coexistent et parfois s'opposent dans leurs revendications et le choix de leurs priorités. Toutefois, pour des raisons pratiques, nous parlerons ici de « féminisme » comme catégorie d'analyse, mais sans oublier que ce sont en fait des mouvements très hétérogènes.

Nous considérerons, d'après nos lectures, qu'une forme de « base commune » peut-être définie comme suit : « il s'agit d'une prise de conscience d'abord individuelle, puis ensuite collective, suivie d'une révolte contre l'arrangement des rapports de sexe et la position subordonnée que les femmes y occupent dans une société donnée, à un moment donné de son histoire. Il s'agit aussi d'une lutte pour changer ces rapports et cette situation » (L. Toupin, 1998, p. 10). Ceci va se traduire par l'émergence de mouvements sociaux sur ces thématiques et une littérature abondante majoritairement proposée par des femmes (même si les féministes ne sont pas exclusivement féminines).

Même lorsque la notion de « féminisme » n'existait pas encore, il y eut très tôt des mobilisations en faveur des femmes (dès le XVe Siècle en France et surtout pendant la Révolution française (C. Guionnet et E. Neveu, 2009)). C'est à Alexandre Dumas fils qu'est souvent attribuée la première utilisation de l'adjectif « féministe », dans son ouvrage L'homme-femme en 1872 (C. Verschuur, 2009). D'après Christine Bard, Dumas y utilise ce terme pour désigner « la féminisation pathologique du sujet masculin », c'est-à-dire pour « prendre la défense de la différence sexuelle, menacée par le processus égalitaire qui viriliserait les femmes » (C. Bard, 1999, p. 27)[34]. C'est toutefois en 1881 que Hubertine Auclert, féministe française, lui donne son sens moderne de lutte pour l'égalité et les droits des femmes (C. Guionnet et E. Neveu, 2009 ; C. Verschuur, 2009).

Différents courants féministes mais un point commun : comprendre la subordination des femmes et sortir d'un développement androcentrique

Il existe plusieurs typologies des courants de réflexion féministes. Nous avons cependant choisi d'exposer de manière simplifiée et concise les courants principaux, car la compréhension de l'émergence de ces mouvements, de leurs revendications est nécessaire pour ensuite saisir en quoi la pensée féministe s'est révélée d'une importance particulière pour le champ du développement.

[34] Citée par C. Verschuur, dans son article : « Quel genre ? Résistances et mésententes autour du mot « genre» dans le développement », 2009, p. 787. Cf. bibliographie.

Nous reprenons ici la classification telle qu'énoncée par Louise Toupin : la tendance libérale égalitaire, la tendance marxiste et socialiste et la tendance radicale. Ces trois courants servent de base à la compréhension des mouvements féministes aussi bien dans le passé, qu'aujourd'hui et dans le futur. Ils se distinguent en particulier dans leurs explications sur les raisons de la subordination des femmes et sur les mesures à appliquer pour favoriser des évolutions. Ces différents mouvements ne se suivent pas nécessairement dans l'histoire, coexistent bien souvent et connaissent des changements et évolutions internes d'une période ou d'une région à une autre (C. Verschuur, 2009).

Tout d'abord, le féminisme libéral égalitaire, qui agit comme son nom l'indique pour la liberté et l'égalité, est situé historiquement plutôt fin XIXe Siècle jusqu'à la première moitié du XXe Siècle (C. Verschuur, 2009). C'est un libéralisme réformiste inspiré de la tradition libérale, dont les revendications s'articulent autour de l'égalité des droits entre hommes et femmes (dans l'accès à l'éducation et au monde professionnel, au niveau des lois et normes juridiques et de la participation à la société des hommes et des femmes, etc.). C'est une première « vague du féminisme » connue notamment pour la lutte pour le droit de vote des femmes (les suffragettes) (C. Verschuur, 2009). Pour ce courant, la société capitaliste peut s'améliorer si elle est réformée, et si on la rend moins discriminatoire envers les femmes, socialement, politiquement et économiquement. C'est dans la socialisation différenciée selon les sexes que se trouvent justement les fondements des inégalités : les stéréotypes, mentalités se transmettent et perpétuent cette position subordonnée des femmes. Ce courant met donc en avant en particulier l'éducation comme facteur possible de changement et d'amélioration (L. Toupin, 1998).

La seconde tendance est le féminisme de tradition marxiste, qui se développe surtout à partir des années 1960. Dans ce courant[35], c'est le capitalisme et les rapports de production qui expliquent la subordination et « l'oppression » des femmes (et des deux sexes d'ailleurs !) (L. Toupin, 1998). La propriété privée, la division sexuée du travail et le patriarcat, qui résultent du système économique capitaliste sont considérés comme marquant le début de cette oppression. Les femmes sont cantonnées à la sphère privée et au travail domestique contrairement aux hommes associés à la sphère publique et travail de production. Même lorsque les femmes entrent sur le marché du travail, elles doivent également supporter les conséquences nuisibles du système capitaliste (exploitation, extorsion de la richesse créée, etc.) (L. Toupin, 1998). Pour les féministes de tradition marxiste, c'est donc surtout le renversement du capitalisme et de la société de classes par la lutte conjointe des hommes et des femmes qui peut apporter du changement dans la condition des femmes. Elles insistent également sur la nécessité d'instaurer des réformes visant notamment à établir une plus grande égalité dans la société, se rapprochant ainsi du mouvement féministe libéral égalitaire, même si dans la tendance marxiste et socialiste, l'objectif final est de renverser le système économique. Elles encouragent en outre à la sortie des femmes de la sphère domestique et à la meilleure reconnaissance de leur rôle productif. Paradoxalement, ces féministes marxistes refusent de se désigner comme mouvement féministe, et ne font pas la promotion d'une lutte autonome des femmes. Plusieurs « branches » se développent à partir de ce socle commun. Sans les détailler, nous pouvons en citer quelques-unes : le féminisme que Louise Toupin qualifie de « populaire » (qui correspond d'après elle « au militantisme de nombre de femmes pauvres », que ce soit dans les pays industrialisés ou les pays en développement et qui appelle notamment à une solidarité internationale entre les différents courants féministes,

[35] Courant qui s'inspire notamment de la « théorie de l'oppression des femmes » de Marx et Engels dans leur ouvrage : *L'origine de la famille, de la propriété privée, et de l'État.* (L. Toupin, 1998).

afin de peser davantage et d'exposer plus clairement toutes les formes d'oppression des femmes). Nous pouvons aussi évoquer le « courant du salaire contre travail ménager », etc. (L. Toupin, 1998, p. 19-20).

Enfin, à la fin des années 1960 et surtout dans les années 1970 se construit un féminisme radical qui s'incarne par exemple en France dans le Mouvement de Libération des femmes (MLF) ou aux États-Unis dans la Women's Equality Action League (WEAL) ou dans le mouvement encore plus radical Society for Cutting up Men (SCUM) (C. Guionnet et E. Neveu, 2009). Ce courant, plus contestataire, dénonce le « patriarcat » (compris comme le « système social de sexes » (L. Toupin, 1998, p. 21), « le système autonome d'exploitation et de domination » (C. Verschuur, 2009, p. 788)), comme étant « l'ennemi principal » (C. Delphy, 2001)[36], la cause première de la subordination des femmes. Le patriarcat se situe au sein de la famille mais aussi dans toutes les sphères de la société, dans les domaines politiques, économiques, etc. et il est très présent dans les représentations sociales puisque c'est par lui que sont « séparés » les hommes (position dominante) et les femmes (position dominée) (L. Toupin, 1998). La condition des femmes, l'androcentrisme, les discriminations et « l'oppression » dont elles sont victimes sont autant de thématiques au cœur des préoccupations de ces luttes féministes qui s'autonomisent (C. Guionnet et E. Neveu, 2009). Leur objectif est donc le renversement du patriarcat, grâce notamment à la réappropriation par les femmes de leur corps, d'où les luttes autour du contrôle de la maternité et de la sexualité (avortement, etc.). Cependant, tout comme les mouvements de tradition libérale et ceux de tradition marxiste, le féminisme radical est un courant très hétérogène dont il est difficile de lister toutes les approches. Deux pôles principaux peuvent être distingués : le courant radical de la différence (c'est le « biologique » qui explique la différence entre les sexes) et le courant radical matérialiste (c'est le « social » qui explique l'oppression des femmes) (L. Toupin, 1998)[37].

Si la typologie proposée par Louise Toupin se focalise sur les trois courants principaux évoqués, plusieurs autres approches féministes peuvent être mentionnées rapidement. Tout d'abord, le « féminisme noir » (black feminism) des années 1960-1970 qui adopte une perspective critique des positions dominantes du féminisme de son époque. L'oppression des femmes y est considérée comme étant le résultat de la combinaison (l'intersectionnalité) de plusieurs rapports de pouvoir et de domination, en particulier la classe sociale, la « race », l'ethnie, le sexe (C. Verschuur, 2009 ; L. Toupin, 1998). Ce courant souligne donc l'hétérogénéité des conditions des femmes. Un éco-féminisme ou féminisme environnementaliste émerge également dans les années 1980-1990, faisant une analogie entre oppression des femmes et oppression de la nature. Enfin, dans les années 1980 également, apparaissent des approches féministes dites « postcoloniales » menées surtout par des chercheures et activistes des pays du Sud ou issues de la migration et des minorités, qui insistent elles-aussi sur l'intersectionnalité des rapports de domination. De plus, elles dénoncent et déconstruisent « l'image coloniale et homogénéisante de « la » femme du Sud, qui serait celle d'une femme muette, démunie, impuissante, victime, vulnérable, traditionnelle ... alors que l'image de « la » femme occidentale est celle d'une femme éduquée, moderne, contrôlant corps et sexualité, qui aurait la liberté de prendre ses décisions » (C. Verschuur, 2009, p. 790).

[36] Citée par Erik Neveu et Christine Guionnet dans leur ouvrage : *Féminins-masculins : sociologie du genre,* 2009, p. 20. Cf. bibliographie.

[37] Nous faisons ici une présentation très globale, mais il faut rappeler que les postulats à l'intérieur de chacun de ces pôles varient par exemple selon les pays, d'où l'existence de sous-approches radicales matérialistes ou radicales de la différence -dans ce cas-là, les courant de la spécificité et de la fémelléité-. Cf. L. Toupin, 1998. Cf. bibliographie.

L'action des féministes dans le champ du développement

Après avoir présenté l'évolution de la pensée féministe, qui, nous l'avons vu, est très hétérogène, nous allons désormais nous intéresser aux apports concrets du « féminisme en général », pour le champ du développement. Si les sciences sociales s'intéressent de plus en plus à la condition féminine et au développement, Huguette Dagenais et Denise Piché déclarent toutefois que ce sont : « sans l'ombre d'un doute les féministes qui ont poussé le plus à fond la critique des théories et des actions de développement, notamment en démontrant le rôle-clé des rapports de sexe » (C. Verschuur (bis), 2009, p. 18).

Tout d'abord, sur le plan théorique et de la recherche, les féministes, d'abord au Nord et surtout dans les pays anglo-saxons, ont contribué à la création d'un nouveau champ du savoir portant sur la relation femmes (puis genre) et développement. Les départements de recherches consacrés aux « women's studies » (études féministes) puis aux « gender studies » (études sur le genre) se sont multipliés et la littérature s'est étoffée. Alors que les femmes avaient été « oubliées » des discours et pratiques sur le développement, les analyses réalisées par des chercheur(e)s ou activistes féministes contribuent à leur rendre une visibilité en critiquant l'androcentrisme dominant. Elles aident à valoriser le travail des femmes, notamment celui effectué gratuitement dans la sphère domestique « pas pour soi, mais pour d'autres, au nom de la nature, de l'amour ou du devoir maternel » (D. Kergoat, 2000, p. 37)[38] ainsi que celui réalisé dans la sphère productive et peu souvent comptabilisé (le travail informel ou d'aide à leurs maris). Elles contribuent également à mettre en avant le fait que l'importance du rôle communautaire des femmes et la participation de ces dernières à la vie de la société sont insuffisamment reconnues et favorisées d'où une exclusion des femmes, par exemple des instances de décision.

En outre, grâce à de nombreuses études empiriques et par l'organisation de débats et discussions, elles favorisent la compréhension des enjeux de la participation des femmes au développement et cherchent à formuler des alternatives pour un « autre développement » où les femmes participeraient et seraient reconnues sur un pied d'égalité avec les hommes, comme « actrices » du développement et non plus comme bénéficiaires passives de programmes d'aide et de soutien. De plus, pour formuler des solutions aux problèmes de développement, elles partent de la condition et des expériences vécues par les femmes, ce qui avait été peu fait par le passé (H. Dagenais et D. Piché, 2000). Elles s'intéressent donc aux effets différenciés du processus et des politiques de développement, analysent par exemple les conséquences de la mondialisation sur la situation des femmes et insistent sur la nécessité d'adopter des mesures visant à combattre la subordination des femmes, à favoriser l'élimination des discriminations et inégalités et la promotion de la participation des femmes à la sphère publique et politique, etc.

Enfin, elles contribuent à faire émerger de nouveaux concepts qui seront ensuite repris dans les discours et programmes des praticiens du développement. C'est en particulier le cas de la notion d'empowerment. Difficilement et diversement traduit en français comme « renforcement du pouvoir », « accès au pouvoir », « autonomisation », « insertion », ce concept est « un processus par lequel, au moyen de leurs luttes contre l'oppression, les actrices et acteurs sociaux augmentent individuellement et collectivement leur pouvoir, c'est-à-dire leur autonomie et leur contrôle, sur leur propre vie et dans leur société » (J. Bisilliat, 2000, p. 35). Inspirée par la « méthode de conscientisation » du brésilien Paulo Freire qui en 1968 prône des mesures (par exemple éducatives) permettant aux opprimés

[38] Citée par C. Verschuur, dans son article : « Quel genre ? Résistances et mésententes autour du mot « genre » dans le développement », 2009, p. 788. Cf. bibliographie.

de prendre conscience de leur condition et d'acquérir du pouvoir en vue de sortir de leur subordination, la notion d'empowerment se popularise rapidement dans les sciences sociales, la santé, la psychologie, etc. et évidemment dans le champ du développement notamment dans la rhétorique internationale à partir des années 1990 (A. E. Calvès, 2009). Ce sont surtout les féministes radicales et féministes du Sud dans les années 1980 qui vont aider à son émergence et à sa conceptualisation dans le domaine du développement, même si des origines dans le gandhisme, le freudisme ou le black power sont parfois avancées (A. E. Calvès, 2009). En effet, en 1987 est publié l'ouvrage Development, crisis and alternative visions : Third World Women's perspectives par un groupe connu sous le nom de Development Alternatives With Women for a New Era (DAWN) réunissant des chercheures, activistes et décideurs politiques féministes du Sud. Il insiste sur la nécessité d'adopter une « approche empowerment » dans le développement, afin d'aider à les femmes à se « libérer des structures sociales et économiques qui les maintiennent dans la misère »[39] (A. E. Calvès, 2009, p.738). Depuis les années 1990, notamment dans le cadre de l'approche Genre et Développement que nous définirons plus loin, cette notion d'empowerment est très présente dans la littérature, les discours et pratiques relatives au développement.

Ensuite, sur un plan pratique, les chercheur(e)s et activistes féministes ont joué un rôle majeur dans la sensibilisation des instances gouvernementales et de la communauté internationale à la question des femmes. Au début de cette prise de conscience dans les années 1970, ce sont surtout les mouvements venant de pays du Nord et du monde occidental qui exercent une influence majeure, en particulier en dénonçant l'exclusion des femmes des instances de pouvoir nationales et internationales (notamment au sein de l'ONU) et en demandant que plus d'intérêt leur soit porté, en particulier à celles des pays du Sud. Leurs travaux commençant à gagner en légitimité, l *es chercheur(e)s et activistes féministes commencent alors à faire pression auprès des instances de décision en les incitant à une meilleure prise en compte des femmes et réussissent à influencer certains programmes de coopération au développement. Par exemple,* aux États-Unis, dès 1973, est adopté le Percy Amendment qui s'intéresse pour la première fois au rôle des femmes dans le développement. Toujours en application aujourd'hui, il vise à favoriser leur intégration dans les stratégies internationales. En 1974, l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) continue sur cette lancée et met en place the *USAID's Office of Women in Development (K. Young, 1993). De même, en 1976 au Canada, poussée par une organisation non-gouvernementale féministe, l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) commence à préparer des programmes et stratégies pour intégrer davantage les femmes au développement (M. F Labrecque, 2009). Outre le fait d'introduire sur la scène nationale et internationale une thématique souvent oubliée des programmes de développement, les féministes incitent également les gouvernements et les institutions internationales comme l'ONU à financer des études, des recherches sur le terrain pour faire le point sur la situation des femmes dans le monde et faciliter la définition de priorités et politiques efficaces visant à les sortir de leur subordination, marginalisation et invisibilité en incluant systématiquement la question des femmes dans les objectifs de développement (C. Verschuur, 2009).* Toutefois, Christine Verschuur conclut : « si l'on admet généralement l'impasse dans laquelle se trouvent les théories du développement, les apports des féministes à la réflexion critique sur le développement sont encore peu ou pas reconnus ». (C. Verschuur (bis), 2009, p. 18).

[39] Même si l'empowerment ne s'adresse pas uniquement aux femmes, mais plus généralement aux populations marginalisées, hommes et femmes.

Section 3/ De l'approche « Intégration des Femmes au Développement » (IFD) à l'approche genrée : la constitution d'un nouveau champ du savoir

Il existe une forme de consensus dans la littérature pour dire que la préoccupation pour la situation des femmes au sein du processus du développement a vraiment émergé avec la publication en 1970 du livre de l'économiste danoise Ester Boserup, Women's role in economic development[40]. Pour de nombreux auteurs, cet ouvrage ouvre la voie aux réflexions sur le rôle des femmes dans le développement en exposant les opportunités offertes par une meilleure prise en compte d'une part de la situation de subordination des femmes et d'autre part du potentiel non-reconnu de ces dernières pour le changement économique et social (M. F Labrecque, 2009). Ester Boserup montre que jusqu'alors, les théories et écrits sur le développement étaient restés largement silencieux sur le rôle des femmes. En analysant la place des femmes dans la production et la répartition des tâches au sein du ménage et dans la société, elle montre entre autres que « le progrès économique tend à se faire au prix de la marginalisation des femmes » (IFAID, 2001, p. 5).

Typologie des approches : de la « femme » au « genre »

La pensée qui associe les femmes au développement est à l'image des paradigmes sur le développement : dynamique et en constant renouvellement. Une nouvelle fois, ce sont les mouvements et réseaux féministes qui contribuent très largement à la formulation et conceptualisation de ces nouvelles réflexions sur la question des femmes et du développement. Ainsi, depuis les années 1970 et la mise en lumière de la situation de subordination et d'exclusion des femmes du développement ainsi que la reconnaissance de leur importance pour le changement économique et social de leurs pays, trois principales approches se sont succédé, formulées essentiellement par des chercheures féministes et soutenues comme nous le verrons plus loin, dans les instances nationales et internationales notamment dans le cadre de l'ONU. Le premier courant, intitulé Intégration des Femmes au Développement (IFD)[41], apparaît au début des années 1970. Il est remplacé rapidement au cours de cette même décennie par une seconde approche nommée Femmes et Développement (FED)[42]. Enfin, à partir des années 1990 s'impose un nouveau paradigme, le Genre et Développement (GED)[43]. En raison de la proximité à la fois théorique et chronologique des courants IFD et FED et aussi parce que la littérature se focalise principalement sur la première approche (IFD) et la dernière (GED), nous n'évoquerons que succinctement le courant intermédiaire (FED).

* L'approche Intégration des Femmes au Développement (IFD)

Cette première approche, issue initialement du féminisme libéral américain, émerge rapidement après la publication du livre d'Ester Boserup. Utilisée pour la première fois par le Women's Committee of the Washington DC Chapter of the Society for International Development., l'appellation Women in Development se popularise rapidement (E. M. Rathgeber, 1989). Plusieurs caractéristiques de ce modèle peuvent être mentionnées : tout d'abord, les théoricien(ne)s de l'approche IFD s'attaquent à l'invisibilité et à l'exclusion

40 Traduit en 1983 en français sous le titre *La femme face au développement économique*.

41 En anglais : *Women in Development* (WID).

42 En anglais : *Women and Development* (WAD).

43 En anglais : *Gender and Development* (GAD).

des femmes du processus de développement mais également au manque de statistiques sur leurs activités. Ce courant se caractérise donc principalement par le fait qu'il tente de répondre aux besoins des femmes à travers la promotion de projets et programmes spécifiques à destination de ces dernières, c'est-à-dire en les prenant en compte de manière isolée du reste de la société. Si les pratiques et discours sur le développement étaient critiqués pour leur insensibilité à la condition des femmes en créant peu de projets en leur faveur, dans le cas de l'approche IFD, les femmes deviennent au contraire les seules bénéficiaires de ces programmes (M. F. Labrecque, 2009). Cette approche insiste aussi sur la nécessité d'élaborer des stratégies visant à favoriser l'égalité et à réduire les discriminations à l'égard des femmes (E. M. Rathgeber, 1989). Une seconde remarque importante pour la définition et la compréhension de ce paradigme est le fait qu'elle est fortement liée à la pensée de la modernisation, l'une des théories dominantes du développement à cette époque. L'approche IFD apporte une critique à ce paradigme de la modernisation mais ne le remet pas totalement en question : alors qu'il était avancé dans l'approche dominante que la modernisation, l'industrialisation et la croissance allaient favoriser automatiquement le développement dans les PED et profiteraient aux hommes comme aux femmes de manière égale grâce à l'amélioration des niveaux de vie, le courant IFD montre que les femmes ont moins tiré profit du développement et que leur position relative s'était en fait peu améliorée, voire détériorée (ce que souligne d'ailleurs Ester Boserup) en raison notamment de programmes d'action largement orientés vers les hommes (E. M. Rathgeber, 1989). Cependant, l'IFD ne remet pas en cause l'association développement/croissance économique (R. Peet, 1999). Plutôt que de chercher à comprendre pourquoi les bénéfices des femmes avaient été moindres, l'approche IFD se concentre sur la manière dont elles pourraient être mieux intégrées dans les dispositifs et stratégies existantes de développement. Ce modèle ne considère donc pas l'hétérogénéité des conditions des membres des sociétés, ni même l'hétérogénéité entre les femmes. Il ne cherche pas non plus vraiment les sources de la subordination et de l'oppression des femmes et ne questionne pas les rapports de pouvoir et sociaux établis. Même s'il incite au changement des lois et des institutions, ce courant se concentre principalement sur le rôle productif des femmes en faisant la promotion de projets pour l'éducation, l'apprentissage de la gestion, l'accès aux moyens de production, etc., afin de favoriser la meilleure participation dans le monde du travail « formel » car il est considéré qu'une intégration des femmes aux activités économiques générant des revenus devrait leur permettre d'être moins dépendantes, d'améliorer leur statut. Il était avancé que cela devait aussi produire davantage de croissance, une réduction de la pauvreté, et par-là une réduction des inégalités (N. Holvoet, 2009).

Ce modèle est toutefois confronté à de nombreuses limites, qui pousseront d'ailleurs à sa transformation (K. Young, 1993). Premièrement, puisqu'elle considère les femmes de manière séparée, cette approche est accusée d'entraîner une nouvelle fois une « marginalisation » des femmes. Ensuite, toujours en raison de cette focalisation sur les femmes, le paradigme de l'IFD n'analyse pas l'impact des relations sociales et des rapports de pouvoir au sein des sociétés. Il n'évoque pas le rôle de la classe sociale, de la race ou de la culture sur la condition des femmes (R. Peet, 1999) et il ne souligne pas suffisamment dans ses projets l'importance d'analyser le poids des structures sociales, familiales, institutionnelles pour améliorer le statut des femmes. Une autre critique fréquente adressée au modèle IFD est qu'en se focalisant sur le rôle productif (comme source de croissance), il fait un peu l'impasse sur le rôle reproductif, assumé majoritairement par les femmes et ne montre pas que les activités des femmes et des hommes ne reçoivent pas la même reconnaissance et valorisation (R. Peet, 1999). C'est donc une approche assez

partielle, qui insiste sur la pauvreté plus que sur l'origine de la subordination des femmes. Enfin, d'après Kate Young, « peut-être que la plus grande faiblesse de l'approche IFD, au moins au départ, a été de ne pas s'interroger suffisamment sur les buts du développement ou sur les procédés par lesquels il peut et doit être atteint » (K. Young, 1993, p. 131)[44].

Si l'IFD demande une intégration des femmes dans le processus de développement et la modernisation, l'approche qui lui succède dans la seconde partie des années 1970, promue par des féministes marxistes et s'inspirant de la théorie de la dépendance, affirme que les femmes ont au contraire toujours été intégrées au processus de développement, mais que ce sont les stéréotypes à leur encontre qui empêchent les programmes de développement de comprendre (et donc de satisfaire !) correctement leurs besoins réels (M. F. Labrecque, 2009). Par cette approche Femmes et Développement (FED), on souhaite donc réévaluer le potentiel des femmes dans le développement en analysant davantage les liens entre femmes et développement (E. M. Rathgeber, 1989). Cependant, la frontière entre IFD et FED étant très floue, nous n'allons pas détailler davantage cette approche FED.

* L'approche Genre et Développement (GED)

Avant d'expliquer les postulats principaux de cette nouvelle manière d'appréhender la question femmes et développement, nous allons montrer comment la notion de « genre » s'est peu à peu substituée à la notion de « sexe » et comment un nouveau champ de connaissances « sur le genre » est apparu.

C'est dans les années 1970 que le terme « gender » est introduit dans la littérature anglo-saxonne par des féministes et chercheur(e)s en sciences sociales comme par exemple Ann Oakley dans son ouvrage de 1972 titré Gender and society qui est souvent citée comme étant une pionnière dans la formulation de ce concept. Il se popularise et se généralise ensuite en Europe continentale (non sans réticence toutefois[45]). Jeanne Bisilliat note que « le mot anglais « gender » désigne le sexe, féminin et masculin, socialement construit en même temps qu'un processus de construction hiérarchique interdépendante et complémentaire entre les hommes et les femmes » (J. Bisilliat, 2000, p. 23). En effet, l'objectif de l'introduction de la notion de « genre » est de se séparer de tout déterminisme biologique et de montrer que les inégalités, les différences de rôles, de pouvoirs entre hommes et femmes, qui étaient auparavant considérées comme « naturelles » parce que découlant de caractéristiques « biologiques » distinctes, sont en fait le résultat d'une construction sociale (J. Scott, 2000). On trouve une origine de cette idée dans ce que disait Simone de Beauvoir en 1905 : « on ne naît pas femme, on le devient ». Les analyses en termes de genre sont alors à distinguer de celles en termes de sexe qui se réfèrent aux seuls éléments physiques et biologiques pour expliquer les différences entre hommes et femmes.

Dans son ouvrage La domination masculine, Pierre Bourdieu montre parfaitement comment s'effectue cette construction sociale à partir du sexe biologique et comment, intériorisée, elle influence et « justifie » en les naturalisant, les conditions de vie de chacun des genres, leurs inégalités de statut, de pouvoir ou de position sociale.

« La division entre les sexes paraît être « dans l'ordre des choses », comme on dit parfois pour parler de ce qui est normal, naturel, au point d'en être inévitable :

[44] Traduit par nos soins : « *Perhaps the greatest weakness of WID, at least initially, was that there was little questioning of the aims of development or the processes by which development is to be achieved* ».

[45] Ceci expliquant notamment pourquoi par exemple, dans le rapport de la Conférence Mondiale des Nations-Unies sur les Femmes (Pékin, 1995), le terme « genre » n'apparaît pas, alors que dans la version anglaise du rapport, « gender » est fréquemment utilisé. En français, le mot « gender » est souvent traduit comme « relations sociales de sexe » (J. Bisilliat, 2000).

elle est présente à la fois, à l'état objectivé, dans les choses (dans la maison par exemple, dont toutes les parties sont « sexuées »), dans tout le monde social et, à l'état incorporé, dans les corps, dans les habitus des agents, fonctionnant comme systèmes de schèmes de perception, de pensée et d'action » (P. Bourdieu, 1998, p. 21).

Les activités, rôles, statuts assignés aux hommes et aux femmes dans la société ne sont en rien un phénomène naturel mais découlent d'une construction sociale, aidés par les traditions et coutumes, les institutions de socialisation (la famille, l'école, la religion, le monde du travail, voire le système politique etc.) qui permettent de transmettre et de reproduire ce dualisme entre les individus de la société (C. Guionnet et E. Neveu, 2009). Les analyses en termes de genre auront donc pour objet de comprendre cette construction sociale et de l'utiliser pour appréhender les origines de la subordination et de l'invisibilité des femmes.

Les premières analyses en termes de genre des années 1970 vont peu à peu ouvrir la voie à de nombreuses recherches, en particulier anglo-saxonnes et nordiques (dans un premier temps), d'où la progressive constitution d'un véritable nouveau champ de savoir sur le genre et le développement. Si ce sont des chercheur(e)s occidentaux qui construisent principalement ce champ de connaissances, il faut souligner toutefois qu'ils utilisent aussi les observations et études réalisées par des féministes et chercheurs du Sud (C. Verschuur, 2009). Des départements et chaires commencent également à être créées dans les universités, un corpus de données aussi bien théoriques qu'empiriques se constitue au fil des recherches et les publications se multiplient ainsi que les rencontres académiques et autres colloques. Cependant, ces réflexions, notamment parce qu'on les relie souvent au féminisme, ont encore du mal à trouver leur place et à apparaître comme légitimes dans le champ des sciences sociales et des études sur le développement, même si les échos qu'elles ont trouvé au sein des discours et programmes des organisations internationales les ont rendu plus visibles et sérieuses donc relativement mieux acceptées (C. Verschuur, 2009).

Si l'apparition de la notion de genre intervient dès les années 1970, c'est surtout à partir des années 1990, en réponse aux critiques adressées aux approches précédentes et à leur incapacité à donner des explications concrètes des inégalités persistantes et de la subordination des femmes, que l'on assiste à la généralisation des écrits et programmes insistant sur le genre (J. Scott, 2000). C'est à ce moment qu'émerge vraiment l'approche Genre et Développement (GED), formulée surtout par des féministes de tradition socialiste, qui se caractérise principalement par la volonté de recentrer les programmes de développement sur les relations de genre et les rapports de pouvoirs plutôt que de s'intéresser aux femmes seulement. Hommes et femmes sont pris en compte ensemble et ce refus de considérer les femmes séparément vient de la prise de conscience que leur condition résulte des relations sociales et de pouvoir qui s'instaurent entre les genres et sont transmises et incorporées. Il est alors souligné que des programmes s'adressant uniquement aux femmes mais qui n'analysent pas les constructions sociales responsables des inégalités se solderont par des échecs. De fait, l'approche GED ne se focalise pas simplement sur le travail productif et générateur de revenus des femmes comme le courant IFD. L'approche de genre est transversale et s'intéresse au monde du travail, à la participation à la vie politique mais aussi à la vie domestique et au rôle reproductif des femmes (C. Verschuur, 2009). L'objectif de cette approche est donc de corriger les relations inégales de genre, de révéler et consolider le pouvoir et les capacités des femmes, ainsi que d'équilibrer davantage les rapports de pouvoir hommes/femmes. On s'intéresse donc à la fois aux besoins pratiques (à court terme, élémentaires) et aux besoins dits stratégiques

(à long terme, en termes de participation au pouvoir, d'autonomie, de reconnaissance sociale etc.) (B. Nimaga, 2009). C'est notamment dans ce cadre qu'est formulée les notions d'empowerment définie précédemment. Contrairement aux approches précédentes, l'objectif n'est donc pas la simple amélioration de la situation sanitaire, alimentaire, etc. des femmes. C'est donc un courant animé par une vision qui combine à la fois le court terme et le long terme, et qui ne se focalise pas simplement sur la réduction des inégalités avec les hommes. Puisque c'est une approche que l'on pourrait qualifier de « relationnelle », puisque fondée sur l'analyse des relations sociales et interactions entre hommes et femmes et non simplement sur la mise en œuvre de projets exclusivement féminins, elle permet aux femmes d'être davantage reconnues comme actrices et partenaires des projets et du développement, au même titre que les hommes (M. F. Labrecque, 2009). Elle suppose de considérer et de comprendre l'hétérogénéité des rôles, des situations des femmes et des hommes, car ils peuvent varier selon les époques et selon les sociétés. Ainsi, Christine Verschuur avance : « les constructions sociales des féminités et masculinités sont variées et changent, selon les rapports de classe, de race, les époques historiques, les contextes culturels » (C. Verschuur, 2009, p. 794). Ces rapports de genre ne sont immuables et peuvent évoluer, ce qui implique que la condition des femmes peut se transformer (J. Bisilliat, 2000). Enfin, une dernière caractéristique du courant GED est ce qui est qualifié par les spécialistes « d'intersectionnalité », c'est-à-dire que contrairement aux approches précédentes, le GED insiste sur l'articulation du genre avec d'autres dimensions, comme la classe sociale, la race, etc. (C. Verschuur, 2009). Les femmes ne sont pas vues comme un groupe homogène, la « catégorie » femme, si l'on peut s'exprimer ainsi, étant traversée par différents clivages, qu'ils soient de classe, de race ou d'ethnie, et ces différents clivages ont un effet cumulatif aux inégalités de genre, d'où la nécessité de les prendre en compte.

Pour conclure, nous pouvons noter que l'une des principales préconisations de ce mouvement est d'intégrer le principe d'égalité des genres dans l'ensemble des politiques liées au développement et à tous les stades de leur formulation, mise en œuvre et évaluation. C'est ce qui est communément nommé « gender mainstreaming » (J. Bisilliat, 2000).

Tableau 1: Tableau récapitulatif des approches liant femmes et développement

Approches Critères	Intégration des Femmes au Développement	Genre et Développement
Année d'émergence	Début des années 1970	Fin des années 1970-1980
Constat de départ	Exclusion des femmes du développement	Existence de relations de pouvoir inégales qui empêchent les femmes de participer
Objectif	Rendre le développement plus efficace par l'intégration des femmes	Un développement équitable
Cibles	Attention accordée exclusivement aux femmes	La construction sociale des rôles dans les sociétés
Focalisation sur :	Le sexe biologique Les relations hommes/femmes	Distinction besoins pratiques et intérêts stratégiques Les relations de genre
Projets	Basés exclusivement sur les femmes, projets spécifiques pour satisfaction des besoins pratiques (éducation, santé, etc.)	Basés sur l'autonomisation des femmes, sur leurs besoins stratégiques mais en considérant la transformation de la société dans son ensemble et non simplement la situation des femmes

Source : Réalisé par nos soins à partir des écrits sur ces approches

Partie 2. Impact sur les pratiques des organisations internationales dans les PED : « l'ONU, alliée des femmes »[46] ?

Le champ du développement et des théories et pratiques qui lui sont associées est en renouvellement constant, marqué par l'introduction fréquente de nouvelles dimensions à un concept déjà complexe. Les pratiques des différents acteurs ont ainsi été transformées par l'évolution des approches sur le développement et notamment les réflexions actuelles sur la nécessité d'un développement « à visage humain », qui protège l'environnement et donne à chacun, hommes et femmes, l'opportunité « d'élargir ses possibilités »[47]. C'est sous l'impulsion de spécialistes des sciences sociales et économiques, de mouvements associatifs et revendicatifs, notamment féministes et de l'activisme de certaines organisations, internationales ou nationales, étatiques ou appartenant à la société civile -ONG-, que ces transformations dans la vision et la pratique du développement ont progressivement eu lieu. C'est ainsi que depuis une quarantaine d'années, les analyses en termes de femmes/genre et développement, portées à l'origine en particulier par les féministes et mouvements de femmes, sont devenues un point central de réflexions, trouvant un écho dans les actions et discours de certains gouvernements mais aussi d'organisations internationales, au premier rang desquelles, l'ONU.

En effet, le système onusien a progressivement intégré la « question des femmes » dans son discours et ses projets relatifs au développement, et il a joué un rôle central de sensibilisation et de mobilisation de la communauté internationale sur cette problématique qui avait jusque là été quasi-totalement occultée par les agences de développement et les gouvernements. Depuis cette prise de conscience et les premières conférences, programmes d'action, créations d'institutions et d'indicateurs statistiques qui en ont résulté, l'ONU n'a eu de cesse de réitérer ses engagements sur l'amélioration de la condition des femmes et sur la nécessité de leur participation à part entière comme actrices et bénéficiaires du développement.

Titre 1 – La mobilisation des analyses de femmes/ genre et développement par l'ONU : une initiative a priori bénéfique et humaniste

La préoccupation de l'ONU pour le développement, les droits de l'homme et la situation des femmes est ancienne. Si l'objectif lors de sa création au lendemain de la Seconde Guerre

46 **Expression empruntée à la chercheure Jules Falquet.**

47 En référence à la définition du développement donnée par le PNUD. Cf. introduction.

Mondiale est de favoriser le redressement des nations et la création d'un nouvel ordre international assurant paix et sécurité, l'ONU se dote rapidement d'organes et elle établit des partenariats avec d'autres institutions internationales afin de respecter l'engagement pris dans sa Charte constitutive d'agir pour le « relèvement des niveaux de vie, le plein-emploi et les conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social » (Charte des Nations-Unies, 1945, Article 55[48]), condition essentielle pour atteindre la paix et la sécurité internationales matrices de l'action de l'organisation. Dès 1961, l'ONU organise de ce fait des décennies des Nations-Unies pour le développement. Elle affirme aussi dès sa création sa volonté de consacrer une part importante de son activité à la promotion de l'égalité hommes/femmes et le Préambule de sa Charte constitutive rappelle donc : « [leur] foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites » (Charte des Nations-Unies, 1945, Préambule[49]). Les paroles sont accompagnées des faits puisqu'en 1946, l'Assemblée Générale adopte une résolution instituant la Commission de la Condition de la Femme au sein de la Commission des Droits de l'Homme[50] (J. Bisilliat, 2000). En 1948 est adoptée par l'Assemblée Générale la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui établit la base juridique de l'égalité hommes/femmes grâce à l'article 2 qui stipule : « chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique [...] » (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948, Article 2[51]). Vingt ans plus tard, en 1967, une Déclaration sur l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes est signée tandis qu'en 1972 est prise la résolution 3010 par l'Assemblée Générale, qui fait de l'année 1975 la première Année Internationale de la Femme, en réponse aux préoccupations et intérêts croissants des chercheur(e)s et de la communauté internationale pour la question de la condition des femmes et de leur rôle dans le développement. L'Année Internationale de la Femme se voyait donner comme objectifs de favoriser l'égalité hommes/femmes, intégrer davantage les femmes dans les efforts de développement avec la mise en avant des contributions féminines dans toutes les dimensions du développement, à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale, et troisièmement de reconnaître le rôle des femmes dans le maintien de la paix et de relations pacifiques ainsi que de coopération entre les nations (Assemblée Générale des Nations-Unies, 1972, Résolution 3010)[52].

C'est donc surtout à partir des années 1970 que l'on assiste à une véritable effervescence au sein de l'organisation onusienne pour promouvoir un « autre développement » qui fasse participer (et reconnaître) hommes et femmes comme bénéficiaires et acteurs de développement. Quelques éléments centraux qui ont contribué à cette « mise à l'agenda » de l'ONU de la problématique femmes/genre et développement peuvent être évoqués : tout d'abord, comme nous l'avons montré, le rôle des féministes

48 Organisation des Nations-Unies. *Charte des Nations-Unies, 1945* [en ligne]. [page consultée le 10 Juillet 2013]. <http://www.un.org/fr/documents/charter/pdf/charter.pdf >

49 Organisation des Nations-Unies. *Charte des Nations-Unies, 1945* [en ligne]. [page consultée le 10 Juillet 2013]. <http://www.un.org/fr/documents/charter/pdf/charter.pdf >

50 Cf. la section suivante pour une explication plus détaillée sur son action.

51 Organisation des Nations-Unies. *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948* [en ligne]. [page consultée le 10 Juillet 2013]. <http://www.un.org/fr/documents/udhr/ >

52 Assemblée Générale des Nations-Unies. *Résolution 3010 sur l'Année Internationale de la Femme, 1972* [en ligne]. [page consultée le 23 Juillet 2013]. <http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/3010%28XXVII%29&Lang=F >

et des mouvements de femmes dans le monde entier a été central en particulier pour la réévaluation des contributions des femmes à leurs sociétés. Ensuite, c'est une période où l'on commence à réaliser que la croissance économique ne suffit pas au développement et c'est le début des approches centrées sur les personnes et leurs besoins fondamentaux. De plus, les discours commencent à intégrer les notions de lutte contre la pauvreté et les inégalités et on se rend compte que les femmes constituent une majorité de la population pauvre et qu'il y a même une féminisation de la pauvreté (K. Young, 1993). Enfin, le contexte international du milieu des années 1970 marqué par le choc pétrolier et la crise économique qui se propage dans le monde, inquiète quant à l'accroissement des inégalités et aux conséquences néfastes sur les populations et notamment les femmes.

L'ONU s'est donc progressivement posée comme une force motrice de la promotion de l'égalité hommes/femmes, de l'autonomisation et de la participation de ces dernières comme contributrices reconnues au développement. Elle joue donc un rôle central pour favoriser la reconnaissance et l'application effective des droits fondamentaux des femmes, ainsi que la prise en compte systématique de leurs besoins et rôles (ONU, 2012). En outre, si au départ l'ONU cherche à assurer des droits égaux aux hommes et aux femmes en adoptant et mettant en œuvre des instruments juridiques, l'organisation s'intéresse progressivement à toutes les dimensions de la condition des femmes et à leur position dans le développement. Pour cela, l'ONU intervient régulièrement par l'organisation de rencontres et conférences internationales, l'élaboration de plans d'action, l'adoption de multiples résolutions, l'organisation d'études de suivi de l'application des normes internationales qu'elle a édictées, etc..

Section 1/ Une démarche normative, consultative et participative

La multiplication des conférences internationales sur le statut des femmes

« Les 25 dernières années ont ainsi été ponctuées par une série de conférences mondiales destinées à attirer l'attention des décideurs de la planète sur le sort réservé à la moitié dominée de l'humanité, et à forger les instruments d'une réforme progressive mais radicale des relations internationales entre les sexes » (S. Bessis, 2001).

Quatre conférences principales, organisées à un rythme soutenu, sont généralement évoquées lorsqu'il s'agit d'analyser l'intervention de l'ONU dans le champ femmes/genre et développement. Ces conférences sont également le reflet d'une évolution de la position de l'ONU, au moins dans les discours, d'une approche en termes d'Intégration des femmes dans le développement (IFD) à celle de Genre et Développement (GED), suivant l'évolution des paradigmes proposés en particulier par les chercheur(e)s et auteur(e)s féministes et participant d'une certaine manière à leur formulation en les institutionnalisant.

La première conférence internationale sur la thématique femmes et développement[53] chapeautée par l'ONU se tient à Mexico du 19 Juin au 2 Juillet 1975, coïncidant ainsi avec l'Année Internationale de la Femme et la moitié de la deuxième décennie des Nations-Unies pour le développement (1970-1980) dont le plan stratégique comportait déjà cet objectif

[53] Nous avons ici volontairement supprimé la notion de « genre », car cette première conférence se situe dans le champ de l'approche IFD.

de promotion de l'intégration des femmes dans le développement[54]. Dans la déclaration introduisant le rapport de la Conférence, il est reconnu que la situation subalterne et empreinte de discriminations et d'inégalités des femmes doit faire l'objet de changements massifs, pour des raisons humanistes d'abord (en termes de justice sociale, de droits humains), mais aussi parce que les inégalités existantes sont un obstacle à la démocratie, à la paix et au développement. Ainsi, dès le début de la Conférence, sa secrétaire générale finlandaise, Mme Helvi Sipila déclare : « nous n'avons que deux semaines devant nous pour mettre au point une stratégie appropriée pour surmonter des siècles d'oppression et de discrimination » (J. Bisilliat, 2000, p. 20). La Conférence est donc une première étape concrète visant à sensibiliser la communauté internationale sur la place centrale des femmes dans le développement et sur la nécessité d'élaborer des stratégies efficaces en faveur de leur promotion (S. Razavi et C. Miller, 1995). Résultats de la reconnaissance du rôle des femmes dans « l'histoire de l'humanité » (Rapport de la Conférence de Mexico, 1975, p. 3) et de l'urgence de mettre en place des stratégies visant à améliorer leur condition et leur participation à égalité avec les hommes au développement et à la paix, les principaux objectifs retenus dans le programme d'action de la Conférence sont (Association f3e, 2010) :

→ L'égalité complète hommes/femmes, et l'élimination des discriminations fondées sur le sexe ;

→ La participation des femmes au développement, non pas seulement comme bénéficiaires mais comme « actrices » ;

→ Une plus grande implication des femmes au renforcement de la paix internationale.

Un programme d'action est adopté, qui établit des recommandations et directives afin de réaliser des avancées d'ici 1980, date butoir décidée par la Conférence, en termes d'accès égalitaire à l'éducation, à l'emploi, à la vie politique, à la santé, au logement, etc. (Rapport de la Conférence de Mexico, 1975). Les Gouvernements sont donc incités et priés de définir des priorités et stratégies nationales acquis à la promotion des femmes.

Du 14 au 30 Juillet 1980 se tient à Copenhague la Conférence Mondiale de la Décennie des Nations-Unies pour les Femmes sur les thèmes « égalité, développement, paix ». C'est d'ailleurs ce triptyque qui servira de matrice à l'action de l'ONU, puisqu'il sera systématiquement repris comme credo dans chacune des conférences mondiales sur les femmes. Trois « sous-thèmes », « emploi, santé, éducation », sont également choisis pour guider les réflexions et décisions au cours de cette rencontre, afin de mettre l'accent sur la nécessité d'élaborer des programmes d'action visant à l'intégration des femmes dans le développement à travers la promotion d'activités économiques et d'opportunités d'emploi à égalité avec les hommes et par la fourniture de biens de santé et d'éducation ainsi que d'infrastructures. A de nombreuses reprises dans le rapport final, les femmes sont présentées comme des bénéficiaires et des agents actifs du développement, d'où la volonté d'adopter des stratégies qui ôteraient les obstacles et les contraintes à une pleine et égale participation des femmes au développement. Reconnaissant que le potentiel de ces dernières avait été sous-estimé dans le passé, que certains des projets avaient eu un impact négatif sur le statut des femmes et que le développement, dans tous ses aspects (social, politique, culturel, économique), nécessite la participation à la fois des hommes et des femmes, la Conférence insiste sur la force de changement qu'elles représentent et appelle à des mesures internationales et nationales pour résoudre le problème du sous-développement et modifier les structures socio-économiques inégalitaires qui placent les

[54] Assemblée Générale des Nations-Unies. *Résolution 3010 sur l'Année Internationale de la Femme, 1972* [en ligne]. [page consultée le 23 Juillet 2013]. <http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/3010%28XXVII%29&Lang=F >

femmes dans une position inférieure, les discriminent. Il est en effet rapporté que les femmes représentent en 1980 50 % de la population adulte au monde, 1/3 de la force de travail « officielle » (donc comptabilisée dans les économies nationales), qu'elles effectuent les 2/3 de l'ensemble des heures de travail mais qu'elles ne perçoivent que 1/10 du revenu mondial et détiennent moins de 1 % de la propriété mondiale (Rapport de la Conférence de Copenhague, 1980). L'amélioration du statut des femmes et la reconnaissance de leur rôle dans le développement sont donc présentées comme parties intégrantes d'un nouvel ordre économique international devant être fondé sur l'équité, l'égalité, l'interdépendance et la coopération entre les États (Rapport de la Conférence de Copenhague, 1980).

La Conférence de Mexico avait fixé des objectifs avec des résultats à atteindre d'ici 1980 et une résolution de décembre 1975 de l'Assemblée Générale (Résolution 3520) avait d'ores et déjà prévu l'organisation d'une seconde conférence pour établir un bilan. Or, ce dernier semble mitigé : de nombreux pays ont pris des mesures administratives, juridiques et institutionnelles pour intégrer davantage les femmes au développement, lutter contre la discrimination, protéger leurs droits et favoriser l'égalité hommes/femmes. Des programmes et plans régionaux ont été élaborés et mis en place. Des efforts pour collecter des données chiffrées ont également été entrepris et des programmes de recherches et de statistiques ont été lancés. Une autre réussite célébrée dans le rapport est la mise en place du Fonds de développement des Nations-Unies pour la Femme (UNIFEM) et de l'Institut International de Recherche et de Formation des Nations-Unies pour la Promotion de la Femme (INSTRAW). Mais si elle reconnaît les progrès, la Conférence de Copenhague insiste sur le fait qu'ils sont insuffisants et n'ont pas rempli les objectifs fixés à Mexico, notamment en raison d'un laps de temps trop réduit pour pouvoir atteindre ces objectifs, d'une volonté politique parfois insuffisante de la part des États et de difficultés de financement (résultant en grande partie d'une mauvaise allocation des ressources et d'un manque de ressources consécutif à la crise économique mondiale de cette période), etc. Par exemple, il est souligné que si des législations ont été adoptées, leur entrée en vigueur et leur respect restent encore peu visibles. Sans citer le nom des pays concernés, la Conférence avance que dans certaines régions (notamment les secteurs ruraux), le sort des femmes a même empiré, au niveau des conditions d'emploi et d'éducation, de l'illettrisme, etc. Les progrès sont très hétérogènes entre les pays[55] et les strates de population au sein d'un même territoire. Ainsi, ce sont surtout les femmes les plus pauvres qui ne voient pas leur situation s'améliorer (Rapport de la Conférence de Copenhague, 1980). De même, dans de nombreux pays (toujours pas cités), les femmes n'ont pas été suffisamment impliquées dans la planification du développement et souvent, lorsque des projets à leur encontre étaient réalisés, ils se fondaient sur des visions stéréotypées contribuant ainsi à perpétuer les discriminations. De ce fait, il est décidé d'établir un nouveau plan d'action pour poursuivre dans la voie entamée en 1975, avec une priorité donnée à trois domaines où les efforts doivent être en particulier entrepris et accentués (Association f3e, 2010) :

→ l'égalité hommes/femmes dans l'accès à l'éducation

→ l'égal accès à l'emploi

→ l'égal accès aux soins

La première décennie des Nations-Unies pour la Femme se terminant en 1985, une nouvelle Conférence mondiale est organisée à cette occasion afin de tirer à nouveau

[55] Au niveau du lexique utilisé par la Conférence pour qualifier les réalisations des pays développés, on trouve la notion de « résultats », avec des adjectifs comme « impressionnants » par exemple. A l'inverse, pour les PED, la Conférence ne fait allusion qu'à des « initiatives », des « efforts ».

des conclusions et enseignements de la décennie passée. C'est donc à Nairobi du 15 au 26 Juillet 1985 qu'a lieu la Conférence Mondiale chargée d'examiner et évaluer les résultats de la décennie des Nations-Unies pour la Femme. A cette occasion et dans un contexte de crise économique grave dans les PED surtout, les réalisations des années antérieures sont examinées mais s'ajoute à cet examen une vision sur le long terme, avec l'adoption d'un document intitulé « Stratégies prospectives d'action pour la femme d'ici l'an 2000 ». Signé par les 157 États présents, ce document montre que la première décennie n'a atteint que certains de ses objectifs et que les efforts doivent être intensifiés pour combattre une pauvreté croissante et l'augmentation du fossé entre les pays riches et les pays pauvres. Dans bien des pays, les femmes sont encore considérées dans leur rôle reproductif et leur potentiel est encore mal reconnu, ce qui entraîne, conjugué au difficile contexte international, leur marginalisation et leur vulnérabilité. Dans les stratégies prospectives d'action à atteindre d'ici l'an 2000, les gouvernements sont invités à s'impliquer davantage pour assurer l'égalité des droits entre hommes et femmes dans des secteurs comme l'éducation et l'emploi. Ils voient aussi s'engager à travailler à l'élimination des stéréotypes sexués qui discriminent et infériorisent les femmes. Par la collecte et la diffusion d'informations sur cette problématique, ils doivent en outre contribuer à sensibiliser les populations et aider les femmes à connaître leurs droits (Nations-Unies, 1991). Les objectifs se concentrent donc sur la participation sociale, la vie politique et la prise de décision (Association f3e, 2010).

La première décennie pour la femme s'est caractérisée par la promotion d'une approche correspondant au paradigme de l'intégration des femmes au développement, avec des actions spécifiquement tournées vers les besoins des femmes dans la promotion d'une justice sociale et d'une équité, mais sans toutefois véritablement interroger les relations de pouvoir et la construction des rôles sociaux. Dans les sommaires et textes des rapports finaux des trois conférences présentées, intervient à de nombreuses reprises l'expression « intégration des femmes au développement », tandis qu'à partir de la conférence suivante, on observe davantage de références, implicites ou non, au modèle du genre et développement. Si l'on considère les conclusions de la Conférence de Nairobi, on note un ton beaucoup plus pessimiste quant au bilan de cette première décennie, contrastant avec l'euphorie des débuts. Les visions stéréotypées, les inégalités et le cantonnement des femmes dans une position subalterne dans les pays du Sud n'ont pu être renversés par des projets qui n'insistaient pas suffisamment sur le pouvoir d'action des femmes et qui ont continué, malgré les discours, à les placer en « bénéficiaires » et non actrices du développement (Association f3e, 2010).

Enfin, en 1995 se tient la Conférence Mondiale sur les Femmes à Pékin. Souvent considérée comme la plus importante par le nombre de ses participants (189 gouvernements) et par ses décisions[56], la Conférence de Pékin est décrite dans la littérature comme un tournant dans la vision et les pratiques des Nations-Unies sur la question des femmes et du développement. Si les conférences précédentes ont sensibilisé la communauté internationale à cette question et ont mis l'accent sur l'urgence et la nécessité de prendre des mesures pour la satisfaction des besoins pratiques des femmes et de mieux défendre leurs droits, la conférence de Pékin raisonne davantage en termes de genre (Département de l'information de l'ONU, 2000). En effet, inspirée par les nouvelles théories

[56] Il suffit d'ailleurs de lire les déclarations de Boutros Boutros-Ghali, sixième Secrétaire Général des Nations-Unies prononcées en son nom par son représentant spécial à la Conférence de Pékin pour voir comment l'ONU se place en agent moteur de la promotion des femmes : « *Aujourd'hui, nous célébrons 50 ans d'efforts incessants, sous l'impulsion de l'Organisation des Nations Unies, pour promouvoir la cause des femmes* ». (Rapport de la Conférence de Pékin, 1995, p. 198).

féministes et les recherches en sciences sociales mettant en avant la nécessité de prendre en compte le genre, l'attention de la conférence n'est plus concentrée sur les femmes comme « catégorie » séparée du reste de la société mais davantage sur les structures de la société et les rapports sociaux et de pouvoir qui sont à l'origine des inégalités et de la subordination des femmes. Encore plus que pour les conférences de Mexico, Copenhague et Nairobi, la Conférence de Pékin reconnaît le potentiel des femmes à contribuer au développement économique et social et insiste sur la nécessité de leur responsabilisation, autonomisation et participation réelle à la vie économique, culturelle, sociale et politique. On recense l'utilisation à plusieurs reprises des termes « renforcement du pouvoir des femmes », « autonomie », « autonomisation », ce qui relie à la notion de empowerment présentée dans notre première partie. En outre, la promotion des femmes et de l'égalité est posée comme une condition de la justice sociale.

Le programme d'action qui est adopté à l'unanimité par les représentants des 189 États présents, est présenté comme « exhaustif et ambitieux » par Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire Général des Nations-Unies (Rapport de la Conférence de Pékin, 1995, p. 200) et donne toujours l'égalité hommes/femmes comme facteur primordial au développement, à la paix et à la démocratie, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté. Il est demandé non seulement aux gouvernements mais aussi aux organismes des Nations-Unies de se mobiliser pour transformer les discours en actions et renverser les obstacles persistant à l'égalité hommes/ femmes et à l'amélioration du statut de ces dernières, non seulement pour elles, mais aussi pour le bien-être de l'humanité. Plus communément nommé « la Plate-Forme de Pékin », ce programme énonce douze secteurs principaux où des stratégies et mesures doivent être prises par les gouvernements, la communauté internationale, la société civile afin de réaliser ou approfondir les objectifs fixés depuis 1975 (Rapport de la Conférence de Pékin, 1995). Afin de donner une vue d'ensemble des éléments où les efforts doivent être concentrés, nous avons choisi de réaliser un tableau récapitulatif où l'on a distingué deux parties qui illustrent bien le fait que l'on part d'un constat négatif : d'abord, une infériorité manifeste de la femme à tous les niveaux de la vie sociale (elle est par exemple plus victime que l'homme de la pauvreté, de la violence, des violations des droits fondamentaux …). D'autre part, une insuffisance de la promotion de la femme malgré les actions qui peuvent être conduites dans l'éducation, la santé, les diverses responsabilités …

Des disparités persistantes (une discrimination manifeste)	Une promotion insuffisamment assurée
- La persistance de la pauvreté, qui pèse de plus en plus sur les femmes; - La violence à l'égard des femmes; - Les effets des conflits armés et autres sur les femmes, notamment celles qui vivent sous occupation étrangère; - Le non-respect des droits fondamentaux des femmes et les carences de la promotion et de la protection de ces droits; - Les disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement; - La persistance de la discrimination à l'égard des	- L'accès inégal à l'éducation et à la formation et les disparités et insuffisances dans ce domaine; - L'accès inégal aux soins de santé et aux services sanitaires et les disparités et insuffisances dans ce domaine; - Le partage inégal du pouvoir et des responsabilités de décision à tous les niveaux; - L'inégalité face aux structures et politiques économiques, à toutes les formes d'activité de production et à l'accès aux ressources; - L'insuffisance des mécanismes de promotion de la femme à tous les niveaux - Les images stéréotypées des femmes et l'inégalité de l'accès et de

petites filles et des violations de leurs droits fondamentaux	la participation à tous les systèmes de communication, en particulier les médias;

Source : Réalisé par nos soins à partir du Rapport de la Conférence de Pékin, 1995

Beaucoup considèrent que la Conférence de Pékin marque l'introduction de la notion de « genre » dans le champ international du développement. Il est à souligner toutefois que ce terme n'est jamais employé dans la version française du rapport final de la Conférence. A peine parle t-on de sa version anglaise, « gender ». Cependant, si l'on consulte la version anglaise, alors on voit bien le changement de paradigme avec l'utilisation fréquente du terme « gender ». Si l'on reprend le texte français, à de nombreuses reprises, ressortent toutefois des expressions que l'on peut relier à une perspective de genre. Par exemple, on retrouve la notion de « gender-mainstreaming » (approche transversale de l'égalité des genres promue notamment par des féministes) sous l'appellation « approche intégrée ». En adoptant le programme d'action, les gouvernements s'engagent donc à prendre en compte la dimension de genre dans leurs institutions, leurs politiques et en particulier, ils doivent analyser les effets différenciés de leurs décisions sur chacun des genres. De même, il y a une allusion équivoque au déterminisme biologique qui justifie dans certaines sociétés les inégalités et différences de statuts entre les hommes et les femmes : « Dans bien des pays, les différences entre les réalisations et les activités des femmes et des hommes sont toujours perçues comme étant les conséquences de différences biologiques immuables et non comme découlant du rôle dévolu aux hommes et aux femmes par la société » (Rapport de la Conférence de Pékin, 1995, p. 14). Par l'expression « découlant du rôle dévolu aux hommes et aux femmes par la société », on retrouve bien ce que les tenants de l'analyse de genre exposent, à savoir la construction sociale, culturelle, historique des différenciations entre les deux sexes, construction visible notamment dans la division sexuelle du travail. D'ailleurs, en 1996, suite à la Conférence de Pékin, des Conclusions sur l'intégration de la perspective de genre sont adoptées au sein de l'ONU, pour entériner le tournant pris par le discours onusien (Association f3e, 2010).

L'aspect consultatif et participatif de ces rencontres

Les Conférences sur le statut des Femmes organisées par l'ONU sont souvent jugées positivement et gagnent en légitimité parce qu'elles sont ouvertes à la fois aux États, aux organisations de la société civile, aux mouvements sociaux et surtout féministes, etc. Tout d'abord, chacune des conférences a été précédée par des réunions préparatoires où participaient les représentant(e)s des États présents à la conférence. Cela permet notamment un premier échange et l'adoption de recommandations. Ensuite, au cours des conférences, des représentants des États, d'ONG et d'autres organisations internationales participent aux débats, échangent des points de vue, même si la décision finale revient évidemment aux États. Lors de la Conférence de Pékin, par l'intermédiaire de son Représentant Général, le Secrétaire des Nations-Unies Boutros Boutros-Ghali affiche sa satisfaction quand à « une universalité nouvelle […], une légitimité nouvelle » donnée aux débats et décisions internationales grâce au travail conjoint entre États, société civile et organisations internationales (Rapport de la Conférence de Pékin, 1995, p. 196). Il rappelle clairement le rôle joué par le tiers-secteur, en particulier les groupes de femmes, les mouvements féministes, les ONG etc. Il les qualifie en effet de moteurs du changement et reconnaît qu'il est prioritaire pour les gouvernements et les institutions internationales de construire des partenariats avec ce tiers-secteur, car il contribue à faire émerger de nouvelles approches du développement, permet à des femmes du monde entier de faire entendre leur voix en les représentant et il a joué un grand rôle dans la promotion

des femmes (Rapport de la Conférence de Pékin, 1995). De leur côté, les mouvements féministes semblent aussi avoir bénéficié du grand nombre de ces conférences, à la fois pour pouvoir exprimer leurs revendications à plus grande échelle et avoir une chance d'influencer les décisions mais aussi en termes de reconnaissance et d'acquisition de légitimité (notamment pour les féministes du Sud). Ceci a donc permis de créer ce que Sophie Bessis nomme une « galaxie féministe mondiale » (S. Bessis, 2001) dont le rôle est grandissant.

Il faut également souligner que parallèlement aux conférences officielles sont organisés des forums d'ONG qui réunissent de plus en plus d'individus, hommes et femmes, qui dans des ateliers, des réunions, débattent et émettent eux-aussi des recommandations et des suggestions sur la thématique femmes/genre et développement.

Tableau 3: Tableau des participations aux conférences mondiales sur les femmes

	Conférence de Mexico	Conférence de Copenhague	Conférence de Nairobi	Conférence de Pékin
États	133 (dont 113 sont représentées par des femmes)	145	157	189
ONG accréditées	114	x	x	4000
Participation totale à la conférence officielle	x	x	x	17000
Participants au forum parallèle	4000	x	15000	35000
Organes et programmes des Nations-Unies	7	13	18	16
Institutions spécialisées	7	5	8	12
Organisations intergouvernementales	8	10	17	26

Source : Réalisé par nos soins, à partir des différents rapports des conférences mondiales sur les femmes

Les conférences et conventions qui font référence aux femmes

Diverses autres conférences et conventions menées sous l'égide des Nations-Unies font également la promotion de l'égalité hommes/femmes, de la défense des droits de ces dernières ainsi que de leur place dans le développement comme actrices et non comme simples bénéficiaires de programmes d'aide. On peut tout d'abord citer la Conférence Mondiale sur l'environnement et le développement de 1992 ou Sommet de la Terre à Rio, qui titre son chapitre 24 « Action mondiale des femmes pour le développement durable » et avance dans le principe 20 de l'Agenda 21 ratifié pendant la Conférence que : « les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement, leur pleine participation est essentielle à la réalisation d'un développement durable »[57]. Un an plus tôt, au cours du Premier Congrès Mondial des Femmes pour une Planète Saine réunissant 1 500 femmes venant de 83 pays, avait été adopté ce qui est appelé « l'Agenda

[57] Cité dans : Site de l'Association Adéquations. *Femmes et développement durable* [en ligne]. [page consultée le 2 Juin 2013]. < http://www.adequations.org/IMG/article_PDF/article_a424.pdf >

21 des femmes pour une planète en bonne santé et en paix[58], qui servira de plate-forme de recommandations et de propositions lors de la Conférence de Rio. En 2002, au cours du Sommet mondial du Développement Durable à Johannesburg, ces engagements sont maintenus et comme pour Rio en 1992, un Agenda 2015 des femmes est adopté.

En 1993 à Vienne est organisée la Conférence Internationale sur les Droits de l'Homme, qui rappelle que le droit au développement et les droits fondamentaux sont des droits inaliénables et universels (pour tout être humain) et que la participation des femmes dans toutes les sphères de la société et à toutes les échelles ainsi que l'égalité doivent être considérées comme prioritaires. Pour cela, elle insiste notamment sur la place centrale que doit tenir l'ONU (Rapport de la Conférence Internationale sur les Droits Humains, 1993). Il est d'ailleurs à noter que la Conférence de Pékin fera en 1995 largement référence à ces droits fondamentaux inaliénables et universels de la personne auxquels les femmes et fillettes doivent avoir accès sans condition (Rapport de la Conférence de Pékin, 1995).

En 1994 a lieu la Conférence Internationale sur la Population et le Développement au Caire, où les droits des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive sont évoqués, en affirmant notamment le droit de chacun(e) à maîtriser sa fécondité et réaliser à sa guise sa vie reproductive (Association f3e, 2010).

En 2000, l'ONU organise un Sommet du Millénaire afin d'élaborer des stratégies et mettre en place des mesures adaptées aux nouveaux défis du XXIe Siècle[59]. A l'issue de ce sommet, qui avait été préparé pendant deux ans grâce à des campagnes d'information, 189 États adoptent les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) composés de dix-huit cibles et quarante-huit indicateurs de suivi, qui placent l'être humain au centre de toutes les préoccupations et de toutes les politiques. Fait anecdotique, le site de l'ONU fait un compte-à-rebours des jours restant jusqu'à la date butoir de la réalisation de ces OMD, à savoir en 2015. Trois des huit objectifs concernent spécialement la question des femmes : tout d'abord, l'objectif 3 vise la « promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », vocable emprunté aux recherches féministes notamment. Deuxièmement, l'objectif 5 concerne « l'amélioration de la santé maternelle ». Enfin l'objectif 2 vise à « assurer une éducation primaire pour tous »[60]. Cependant, les objectifs pour la protection de l'environnement, la lutte contre le VIH ou contre la pauvreté par exemple concernent aussi les femmes.

En 2005, après la 49ème Session de la Commission des Nations-Unies sur la condition de la femme (Pékin + 10) qui examine l'exécution du programme de Pékin adopté dix ans plus tôt, un nouveau Sommet mondial est organisé, au cours duquel l'Assemblée Générale des Nations-Unies réaffirme les OMD ainsi que la plate-forme de Pékin. Elle insiste toutefois sur les efforts à effectuer en matière de genre parallèlement aux appuis spécifiques à l'encontre des femmes, à la fois dans la formulation, l'application et le suivi des projets. Enfin, en 2010 se tiennent la conférence Pékin + 15 et le Sommet des Nations-Unies sur les OMD (après une énième réunion en 2008) qui réaffirment et réactualisent les engagement internationaux.

[58] Site de l'Association Adéquations. *Agenda d'Action 2015 des femmes pour une planète saine et paisible* [en ligne]. [page consultée le 2 Juin 2013]. http://www.adequations.org/spip.php?article897

[59] Organisation des Nations-Unies. *Les Objectifs du Millénaire pour le Développement* [en ligne]. [page consultée le 15 Juin 2013]. < http://www.un.org/fr//millenniumgoals/bkgd.shtml >

[60] Voir Annexe 2 pour la liste complète des OMD.

Nous pourrions citer de nombreuses conférences et conventions, comme par exemple la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes, entrée en vigueur en 1981, ou encore la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes datant de 1993, etc.

Ces conférences ont toutes fait ressortir l'idée selon laquelle progrès, paix, développement ne pourront être atteints sans la participation égale des femmes et des hommes. Elles sont aussi le reflet de la préoccupation de l'ONU pour les droits humains et pour la condition des femmes. Ce « projet humaniste » se concrétise également par la mise en place de nombreux outils et indicateurs.

Section 2/ Les outils et indicateurs

Dans son intervention clôturant la Conférence de Pékin, le Secrétaire Général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali déclare « le programme d'action confie de lourdes responsabilités aux organismes des Nations Unies. Il leur demande de jouer un rôle clef de suivi, d'exécution et de contrôle. Il exige par là même des Nations-Unies qu'elles s'engagent et qu'elles mobilisent leurs capacités » (Rapport de la Conférence de Pékin, 1995, p. 229). Cette citation est la parfaite illustration du rôle pris par l'ONU depuis que la question des femmes occupe une place centrale dans les réflexions et pratiques des institutions onusiennes au sujet du développement. Dès 1945, l'égalité pour les femmes devient un objectif de l'organisation (ONU, 2012). Toutefois, depuis 1975, on assiste à une multiplication de textes, conférences, conventions et résolutions destinés à favoriser entre autres une autonomie des femmes, une amélioration de leur condition et de leur statut, leur participation à la vie politique et à la prise de décision à toutes les échelles. Car jusque là, le potentiel et l'implication des femmes dans le développement étaient restés peu valorisés et peu mis en valeur dans les statistiques, notamment en raison, comme nous l'avons vu précédemment, d'un manque de données désagrégées selon le sexe.

L'action de l'ONU ne se réduit pas à des discours et à des déclarations de bonnes intentions. L'organisation a contribué à améliorer la connaissance sur la condition des femmes dans le monde en commanditant des recherches sur le terrain, en constituant un corpus important de données et en mettant en place de nouveaux indicateurs de mesure du développement. En outre, au sein même du système onusien sont mises en place différentes instances dévolues à la question féminine.

Les commissions, programmes et fonds

Comme pour les Conférences, on peut recenser de nombreux organismes, fonds et programmes au sein de l'ONU qui agissent en faveur des femmes. Si la plus grande partie des institutions onusiennes agissant dans le domaine du développement s'intéressent à la condition des femmes, des instances ayant comme activité première et spécifique la question féminine ont été également créées. Un réseau inter-agences sur les femmes et l'égalité des genres aide en outre à la coordination des instances des Nations-Unies dans leurs activités.

* La Commission de la Condition de la Femme[61]

Dès 1946, une résolution du Conseil Économique et Social établit une structure intergouvernementale sur la condition des femmes, qui consacre exclusivement son activité à promouvoir et à agir pour l'égalité et les droits des femmes. Si à l'origine, elle est une

[61] *Commission on the Status of Women* (CSW) dans sa version anglaise.

« sous-commission » à l'intérieur de la Commission des Droits de l'Homme, elle change très rapidement de statut et devient une instance normative principale dans la lutte pour l'égalité des genres, l'empowerment des femmes et l'amélioration de leur condition dans le monde[62]. Composée des représentants de quarante-cinq États membres de l'ONU élus pour quatre ans se réunit chaque année lors d'une session au cours de laquelle elle évalue les progrès réalisés dans le monde par exemple dans le domaine de l'égalité ou de la lutte contre la discrimination et les violences faites aux femmes (Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, 2006). Ses compétences ont progressivement évolué, et aujourd'hui, elle contribue à identifier les priorités de la communauté internationale sur la thématique genre et développement (donne l'initiative des conférences), élabore des normes et des conventions, fait des recommandations, rédige des rapports et assure le suivi et la ré-actualisation des programmes d'action, notamment ceux élaborés lors des conférences mondiales sur les femmes. En outre, elle joue un rôle de coordination de l'action des organismes de l'ONU sur la question féminine et du développement et apporte un soutien à ces instances pour l'application des normes édictées. Enfin, il est à souligner que la Commission de la Condition de la Femme a établi un processus consultatif relativement important, puisque certaines ONG accréditées auprès du Conseil Économique et Social ont la possibilité de participer aux sessions de la Commission ou de transmettre des recommandations.

* ONU-femmes

La deuxième instance fondamentale du système onusien agissant exclusivement pour la promotion et l'avancement des femmes est l'Entité des Nations-Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes[63]). Créée en 2010 par l'Assemblée Générale des Nations-Unies afin d'atteindre de plus grandes avancées dans l'amélioration de la condition des femmes dans toutes ses dimensions, ONU-Femmes est le résultat de la fusion de quatre organismes :

→ Le Bureau de la Conseillère Spéciale pour la problématique hommes/femmes (OSAGI).

→ Le Fonds de Développement des Nations-Unies pour la Femme (UNIFEM) : Créé en 1976 à la suite de la Conférence de Mexico sous l'appellation Fonds de contribution Volontaire pour la Décennie des Nations-Unies de la Femme -1975 à 1985-, il devient permanent à partir de 1984 et est incorporé au PNUD. Il avait alors pour mission de soutenir financièrement et techniquement les actions et programmes ayant pour objectif de favoriser l'égalité et l'émancipation des femmes. Il aidait ainsi les différents pays à adopter et faire entrer en vigueur des législations, nationales et internationales et les incitait à prendre en compte les intérêts des femmes dans l'ensemble de leurs décisions (Rapport de la Conférence de Pékin, 1995). Il avait ciblé quatre enjeux principaux pour renforcer le pouvoir d'action des femmes : la réduction de la pauvreté et de leur exclusion, l'élimination de la violence à leur encontre, la lutte contre la propagation du VIH et l'amélioration de leur participation et accès aux prises de décision, à la vie politique et économique[64].

[62] ONU-Femmes. *Présentation de la Commission de la Condition de la Femme* [en ligne]. [page consultée le 18 Juillet 2013]. < http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/index.html#membership >

[63] UN Women dans sa forme anglaise.

[64] UN Women. *A propos de l'UNIFEM [*en ligne]. [page consultée le 18 Juillet 2013]. <http://www.unifem.org/about/index5695.html>

→ La Division de la Promotion de la Femme : Établie dans la Division des Droits de l'Homme juste après la création de la Commission de la Condition de la Femme, elle est d'abord nommée Section sur le Statut des Femmes du Secrétariat des Nations-Unies, avant de prendre en 1978 son appellation actuelle. Elle venait notamment au soutien de la Commission de la Condition de la Femme et travaillait entre autres avec les organisations de femmes et la société civile dans le champ de l'égalité des sexes[65].

→ L'Institut International de Recherche et de Formation pour la Promotion de la Femme (INSTRAW) : Institut chargé de la recherche et la formation pour l'autonomisation des femmes et l'égalité, il participait à la diffusion de données statistiques et favorisait le dialogue et la communication entre les différents acteurs du développement en créant des réseaux et des groupes de travail[66].

A l'origine de la création d'ONU-Femmes se trouve la conviction que l'autonomisation et l'égalité, outre le fait d'être des droits fondamentaux, servent à la paix et au développement économique et social des nations (ONU, 2012) et que les femmes doivent être intégrées comme des partenaires et bénéficiaires du développement. Le rapport 2011-2012 rendu par cette instance souligne en effet : « Il est impératif de procéder à des changements en profondeur sur la voie d'un nouveau modèle de développement centré sur l'être humain. Cela permettrait d'exploiter pleinement l'énorme potentiel de la moitié de la population mondiale : les femmes » (Rapport Annuel de ONU-Femmes 2011-2012, p. 7). Cette nouvelle entité, qui a bénéficié à sa création d'un budget de départ de 500 millions de dollars, englobe et étend l'ensemble des fonctions qu'assuraient avant sa création les organismes qui la composent : elle soutient les États membres de l'ONU et assiste la Commission de la Condition de la Femme dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et normes relatives à la question hommes/femmes. Elle vient en aide aux pays en leur apportant un soutien technique et financier s'ils en font la demande. Elle doit aussi s'assurer du respect par le système des Nations-Unies lui-même de ses propres engagements en matière d'égalité et de justice sociale entre les sexes en coordonnant les travaux de l'organisation (ONU, 2012). Comme la Commission de la Condition de la Femme, ONU-Femmes travaille en collaboration avec la société civile et en particulier avec les ONG. Un peu à la manière du PNUD, cette structure fournit également depuis sa création un rapport annuel sur les évolutions dans les domaines de l'égalité et de l'autonomisation, rappelant les objectifs que s'est fixée la communauté internationale et formulant des recommandations pour les atteindre. Elle souhaite ainsi protéger les avancées réalisées et mettre en lumière les défis à relever (Rapport ONU-Femmes, 2011-2012). En introduction de chacun d'entre eux, elle s'auto-définit comme le « porte-drapeau mondial des femmes et des filles ». Enfin, elle administre deux autres fonds : le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et le Fonds pour l'égalité des sexes (en faveur de l'autonomisation économique et politique des femmes).

* Le Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW)

Enfin, nous pouvons rapidement évoquer ce comité créé suite à l'adoption en 1979 puis l'entrée en vigueur en 1981 de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. S'il a pour mission d'en surveiller le respect, ce

[65] The United Nations Non-Governmental Liaison Service. *Division de la promotion de la femme* [en ligne]. [page consultée le 22 Juillet 2013]. < http://www.un-ngls.org/spip.php?page=article_s&id_article=1450 >

[66] Organisation des Nations-Unies. *Questions thématiques* [en ligne]. [page consultée le 22 Juillet 2013]. < http://www.un.org/fr/globalissues/women/agencies.shtml >

Comité, constitué de 23 membres, émet également des recommandations visant à protéger les droits des femmes, et à mettre fin aux discriminations, quelles qu'elles soient[67].

La production de ressources, informations et données chiffrées

Outre la création d'organes, l'ONU produit également un corpus important de ressources, de données chiffrées (désagrégées par sexe, ce qui n'était pas le cas auparavant) à travers notamment la publication de rapports. L'entité des Nations-Unies pour l'autonomisation des femmes et l'égalité comme le PNUD produisent en effet chaque année des conclusions agrémentées de données empiriques sur la situation des femmes et du développement humain, ce qui donne lieu à des rapports régionaux ou mondiaux. Des études et programmes de recherche commandités par l'ONU sont menés dans les différents pays afin de dresser un bilan de la situation et de la condition des femmes (J. Bisilliat, 2000). On peut aussi avancer que la production de données a permis à l'ONU de prendre en considération le fait que des actions spécifiques à destination des femmes n'étaient pas suffisantes et qu'il est important de considérer leurs intérêts et besoins propres, tout en les articulant avec la condition des hommes. Cette production et accumulation de ressources documentaires et chiffrées permettent donc à l'organisation d'adapter son discours à la réalité du terrain, d'évaluer les résultats de ses programmes et de s'interroger sur ses propres engagements, passés et à venir. Enfin, conséquence de la « politique de transparence » de l'ONU qui publie la grande majorité de ses résolutions, rapports de conférences, descriptif de son fonctionnement et de ses organes, etc., qui le souhaite peut se tenir informé de l'action de l'organisation.

La création d'indicateurs

Pour finir, nous voudrions évoquer comment l'ONU va contribuer à faire sortir les femmes de « l'invisibilité statistique » dont nous avons parlé dans notre première partie. La mesure du développement a toujours été un défi particulier, créant critiques, redéfinitions mais très peu de consensus. En 1990, en s'inspirant des travaux de Amartya Sen, le PNUD fait évoluer les mesures du développement qui pendant longtemps ont reposé sur l'analyse de l'évolution du PNB/habitant[68] et ajoute un volet « humain » au développement en ne considérant plus seulement la dimension économique, mais aussi des aspects de justice sociale et de bien-être (M. Bruyninckx, 2009). L'Indice de Développement Humain est introduit et prend en compte la santé (par l'espérance de vie à la naissance), l'éducation (par la durée moyenne de scolarisation des adultes de 25 ans et la durée escomptée pour les enfants en âge d'aller à l'école) et le niveau de vie (PIB/hab en parité de pouvoir d'achat). Aujourd'hui, si l'IDH continue à être utilisé par le PNUD dans ses rapports annuels sur la situation du développement humain, notamment pour établir son classement des pays, de nouveaux indicateurs sont mis en place et ajustent l'IDH afin d'en faire un indice plus sensible à la question du genre. C'est en effet en 1995 que le PNUD crée les premiers indicateurs socio-économiques sexo-spécifiques, afin de permettre la définition de zones prioritaires d'actions pour lutter contre les inégalités et les disparités (M. Bruyninckx, 2009).

* Indice Sexo-Spécifique de Développement Humain (ISDH)

En 1995, le PNUD crée l'Indice Sexo-Spécifique de Développement Humain (ISDH) qui a pour objet d'observer les écarts entre hommes et femmes dans les trois domaines pris en

[67] Organisation des Nations-Unies. *Présentation du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes* [en ligne]. [page consultée le 22 Juillet 2013]. < http://www.un.org/fr/women/cedaw/committee.shtml >

[68] La Banque Mondiale par exemple établit son classement des pays en fonction de ce critère.

compte par l'IDH (Association f3e, 2010). Son calcul se fait par l'utilisation d'un coefficient donnant des pénalités aux inégalités entre hommes et femmes, c'est-à-dire que lorsque l'écart des disparités augmente ou que la situation de chacun des sexes se détériore, l'ISDH se réduit et inversement.

* L'Indicateur de Participation des Femmes (IPF)

La même année apparaît l'Indicateur de Participation des Femmes qui a pour but de rendre compte de leur pouvoir d'action et d'intervention dans la vie politique et économique (M. Bruyninckx, 2009). Il sert à mesurer l'évolution et les avancements de la participation politique et économique des femmes au niveau de la prise de décision ou du contrôle des ressources. Il est mesuré à partir des différences hommes/femmes au niveau de :

la représentation parlementaire : est prise en compte la proportion de sièges occupés par les hommes et par les femmes

la participation à la vie économique : par exemple, le taux d'hommes et de femmes qui occupent des postes de cadres et de direction

la maîtrise des ressources économiques : l'évaluation de la différence des revenus du travail entre hommes et femmes

Depuis 1995, dans son Rapport Mondial sur le Développement Humain, le PNUD intègre donc des données statistiques et des tableaux affichant les évolutions de ces deux indicateurs.

* L'Indice d'Inégalités de genre (IIG)

En raison des critiques adressées aux deux indicateurs précédents, qui sont notamment remis en cause parce qu'ils ne prennent pas en compte les inégalités de genre et ne sont qu'une redéfinition partielle de l'IDH, le PNUD introduit dans son RDH de 2010 l'Indice d'Inégalités de Genre. Il sert à montrer les préjudices et retards des femmes dans trois dimensions[69] :

- le marché de l'emploi : mesuré par le taux de participation de la population active
- l'autonomisation : mesurée par le niveau d'instruction (à partir du niveau secondaire) et la représentation parlementaire
- la santé de la reproduction : mesurée par la prise en compte de la fécondité chez les adolescentes et la mortalité maternelle

Sa valeur étant comprise entre 0 et 1, lorsque cet indicateur est égal à zéro, cela signifie que hommes et femmes sont à égalité. A l'inverse, plus il se rapproche de 1, plus les inégalités sont fortes et plus les femmes sont désavantagées dans les dimensions considérées. Son avantage réside dans le fait qu'il permet de comprendre où se situent les disparités hommes/femmes.

Section 3/ Les avantages offerts par une intervention de l'ONU

Enfin, pour conclure cette partie qui laisse à penser à un humanisme onusien, nous voulons insister sur le fait que, grâce à ses caractéristiques et son statut, l'ONU se place comme élément central des approches et pratiques de développement (ONU, 2012). Tout d'abord, par sa structure et la diversité des instances qui le composent, le système onusien a la capacité d'intervenir dans une pluralité de domaines, ce qui lui donne une certaine vision

[69] Programme des Nations-Unies pour le Développement. *Présentation de l'Indice d'Inégalités de Genre* [en ligne]. [page consultée le 22 Juillet 2013] < http://hdr.undp.org/fr/statistiques/iig/>

d'ensemble de la situation actuelle dans le monde et peut donc l'aider à mieux orienter ses actions grâce à la connaissance et la prise en compte de multiples variables relatives au développement, à la sécurité, à l'environnement, variables qui bien que distinctes, sont très fortement connectées. Depuis sa mise en place en 1945, l'entité onusienne n'a cessé d'étendre ses champs d'action, entre autres la paix, la sécurité, l'environnement, la protection des enfants et des personnes marginalisées et vulnérables et, en ce qui nous concerne, l'intégration de la problématique des femmes/du genre dans les préoccupations et actions pour le développement. Compte tenu de la diversité des thématiques qu'elle prend en compte, l'inflation des textes et conférences, elle donne ainsi l'impression d'une « organisation humaniste » qui se mobilise sans compter pour la protection et les progrès de l'humanité, de l'égalité et des droits humains. De plus, le nombre important d'organismes et institutions (y compris de la société civile) qu'elle chapeaute, consulte et qui lui sont rattachés par le biais de partenariats et d'accords ou qui sont intéressés par les thématiques discutées, lui permet donc de réfléchir et d'intervenir au niveau international à une échelle globale que bien peu d'autres pourraient couvrir par leur action. C'est dans le gigantisme de la machine onusienne que se trouve donc un avantage certain. Un second atout de l'organisation est sa présence dans le monde entier par l'intermédiaire de nombreux bureaux. De même, si elle met en place des programmes mondiaux, elle s'adapte également aux réalités du terrain grâce à ses antennes locales et formule des programmes régionaux.

Si l'on reprend les étapes « standards » de définition et de mise en œuvre d'une politique publique, à savoir la mise à l'agenda, les débats, l'adoption, la mise en œuvre et l'évaluation, il semble incontestable que l'ONU a des capacités d'intervention étendues, parfois supérieures à celles qu'un État ou une organisation régionale peuvent avoir. De plus, l'ONU a la faculté de réunir autour de tables des négociations un nombre conséquent d'acteurs étatiques et non-étatiques, publics ou privés et de leur faire confronter leurs idées, discuter jusqu'à l'obtention d'un consensus, malgré leurs intérêts, traditions et cultures divers. Elle contribue à introduire sur la scène internationale et dans les débats de nouvelles problématiques. Elle se fait ainsi parfois la « voix » de certains mouvements, en leur donnant une visibilité ainsi qu'à leur lutte. Force de persuasion, l'ONU semble enfin pouvoir pousser les États à respecter les normes internationales et à adopter des mesures et législations nationales, par exemple, pour ce qui nous intéresse, dans le sens d'une promotion de l'égalité hommes/femmes et de l'amélioration de la condition de ces dernières (Association f3e, 2010).

Titre 2 – L'ONU comme instance opportuniste : la volonté de se légitimer et de se poser en acteur central voire exclusif du développement ?

L'effervescence onusienne autour des problématiques des femmes puis du genre et développement est certes le résultat de l'idée d'universalité des droits de l'homme, d'une conception de la justice sociale et de l'égalité sur laquelle repose le système des Nations-Unies. On ne saurait en effet faire de l'ONU un acteur machiavélique et calculateur et affirmer que les actions menées depuis plus de soixante ans sont le fait de calculs en termes de bénéfices et d'acquisition de pouvoir personnel pour cette organisation supranationale. Cependant, on peut toutefois avancer l'hypothèse qu'il y a dans l'interventionnisme onusien

une certaine forme d'opportunisme et que l'ONU « instrumentalise » (et dénature) les nouveaux paradigmes sur les femmes/genre et développement pour se légitimer et se placer en acteur central du développement, allant même à l'encontre des processus participatifs qu'elle dit promouvoir. Ces idées vont nous servir ici d'axes principaux de réflexions. A partir de critiques empruntées principalement à des écrits féministes, nous verrons comment l'ONU est parfois accusée de récupérer et neutraliser les mouvements sociaux favorables à l'intégration des femmes/genre dans le développement sous couvert de la promotion d'une gouvernance mondiale participative et sensible au genre. Son objectif serait notamment de combler le déficit de légitimité qu'elle subit depuis quelques années et d'atténuer les effets négatifs d'une mondialisation qu'elle contribue à renforcer. Après avoir apporté des éléments d'analyse de la rhétorique internationale, nous consacrerons enfin notre dernière section à des pistes de réflexion sur le bilan de cette intervention de l'ONU.

Section 1/ L'imposition d'un discours consensuel sur le développement

La promotion d'une « nouvelle gouvernance mondiale » participative et sensible au genre …

Depuis quelques années, le terme de « gouvernance » est une notion-clé des discours des agences de développement. Laetitia Atlani-Duault souligne en effet : « ce terme, désormais omniprésent, légitime des interventions puissantes en matière de changement social dans les pays du Sud » (L. Atlani-Duault, 2005, p. 3). Apparu comme synonyme de gouvernement en France au XVIIIe Siècle et au XIXe Siècle dans sa version anglaise « governance », c'est au XXe Siècle que son utilisation dans des domaines variés se généralise (les politiques de développement, la mondialisation, la communication, etc.). Applicable aux secteurs privé comme public, il est alors accompagné d'adjectifs le reliant à ces domaines : la gouvernance d'entreprise, la gouvernance urbaine, la gouvernance mondiale ou globale, la bonne gouvernance, etc. (L. Atlani-Duault, 2005)[70]. Ce sont les deux dernières formes qui nous intéressent quant au domaine du développement. Plusieurs instances de gouvernances peuvent être distinguées (A. Brody, 2009), en particulier les gouvernements locaux et nationaux, les institutions internationales, les organisations de la société civile y compris les citoyens[71]. Dans le champ du développement, la gouvernance s'exprime donc à plusieurs niveaux, national, mondial et citoyen, qui communiquent, s'influencent entre eux voire parfois s'opposent. On considère souvent que c'est la Banque Mondiale qui a introduit la première le concept de gouvernance dans le discours des organisations internationales à la fin des années 1980, en faisant la promotion dans le cadre du Consensus de Washington et des Plans d'Ajustement Structurel, d'une « bonne gouvernance » fondée notamment sur la transparence, la responsabilité et une stricte discipline budgétaire. La Banque Mondiale définit la gouvernance comme « la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays en vue du développement » (Banque Mondiale, 1991)[72]. A partir de là, les agences internationales d'aide au développement vont incorporer cette notion de gouvernance et

[70] Elle s'inspire ici de la typologie réalisée en 2005 par G. Hermet.

[71] Ashworth, cité par A. Brody (cf. bibliographie), distingue deux autres niveaux de gouvernance : le ménage et la communauté.

[72] Définition de la Banque Mondiale tirée de l'article « Les ONG à l'heure de la « bonne gouvernance » de Laëtitia Atlani-Duault, 2005, p. 4. Cf. bibliographie.

notamment les Nations-Unies. Dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement par exemple, on retrouve cette notion dans l'objectif 8 qui vise à l'établissement d'un partenariat pour le développement. Le PNUD, en 1997, définit la gouvernance comme « l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans le cadre de la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux […] La bonne gouvernance a de nombreuses caractéristiques, notamment la participation, la transparence et la responsabilité »[73]. Le Fonds de développement des Nations-Unies pour la Femme (UNIFEM), en 2008, insistait pour sa part sur la nécessité d'une gouvernance fondée sur la participation, la justice sociale, mais mettait en garde contre une gouvernance qui serait « sexospécifiquement neutre » car elle risquerait de pérenniser les stéréotypes et l'exclusion des femmes (UNIFEM, 2008). On retrouve dans ces définitions l'approche participative et sensible au genre que l'ONU souhaite donner à une gouvernance que le PNUD qualifie de profondément liée au développement humain (PNUD, 1997). Ainsi, si la notion de bonne gouvernance au sens des institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale) est plutôt comprise en termes d'efficacité économique, à l'ONU, on insiste davantage sur l'équité, le débat, la justice sociale, l'égalité des genres, la garantie des droits des femmes, la participation, la consultation etc. comme devant être au cœur des programmes de gouvernance. Les différents acteurs de cette gouvernance (gouvernements, instituions, société civile voire secteur privé) doivent donc agir de concert. C'est ce que l'on voit parfaitement dans les compositions des conférences internationales sur les femmes où en plus de la participation des institutions apparentées à l'ONU, les mouvements de femmes et les ONG se voyaient attribuer une place de choix pour définir les priorités et sensibiliser sur la condition des femmes.

La gouvernance est donc présentée comme étant efficace si elle favorise la participation des populations concernées. C'est dans les années 1970-1980 que s'est propagée l'idée de l'importance d'un développement participatif (L. Mayoux, 1995). La participation est vue comme une nécessité sans laquelle les projets ne peuvent aboutir (PNUD, 1993).

Au sein de l'ONU, la participation des femmes aux niveaux local, national et international a été promue de trois façons principales dans le cadre de cette gouvernance mondiale participative : tout d'abord par la progressive prise en compte des apports féministes qui ont contribué à renouveler la vision du développement au sein de l'ONU. Ensuite, par le recours à la société civile et aux mouvements de femmes au cours des réunions et sommets internationaux, à travers notamment le statut consultatif offert à de nombreuses ONG (dont des ONG féministes). Enfin, la participation des femmes est aussi favorisée dans les programmes et projets, à travers la promotion de l'empowerment et de l'égalité des genres, c'est-à-dire que l'on insiste ici sur le rôle des femmes au niveau local dans la mise en place des projets. Cependant nous allons voir que ces trois aspects qui témoignent apparemment de l'humanisme de l'ONU, peuvent être déconstruits.

… pour mieux neutraliser les mouvements sociaux et féministes ?

Les intérêts derrière les préoccupations de l'ONU pour un développement participatif et des politiques sensibles au genre sont multiples : certes il y a cette volonté d'assurer un « avenir meilleur pour tous » comme annoncé en titre du Rapport sur le Développement Humain publié par le PNUD en 2011 et qui s'est cristallisée récemment autour de la lutte contre la pauvreté, l'approfondissement de la démocratie, la promotion de l'égalité et la protection de

[73] Programme des Nations-Unies pour le Développement. *La gouvernance en faveur du développement humain durable, document de politique générale 1997* [en ligne]. [page consultée le 30 Juillet 2013]. < http://mirror.undp.org/magnet/Docs/!UN98-21.PDF/!GOVERNA.NCE/!GSHD.FRE/!gshdfro.pdf >

l'environnement. Cependant, on peut tenter de faire des hypothèses sur des aspects moins reluisants de l'action onusienne. Les paragraphes qui suivent ont été largement inspirés des ouvrages et contributions de Jules Falquet sur les intérêts de l'ONU à la promotion d'un développement par et pour les femmes. Maîtresse de conférences en sociologie, Jules Falquet, en s'appuyant sur les raisonnements de féministes, apporte sur ce sujet des critiques intéressantes que nous allons exposer.

Si la mise à l'agenda de l'ONU de la promotion d'une plus grande participation et reconnaissance du rôle des femmes au développement a été célébrée à la fois par des politiciens, des scientifiques et certains mouvements féministes, les avis ne sont pas unanimement positifs. De plus en plus, des critiques ont émergé quant à une « récupération » supposée de l'ONU des thématiques et luttes féministes en particulier. Certains vont même jusqu'à avancer que l'ONU, plus que d'instrumentaliser les concepts apportés par les mouvements sociaux et féministes (ce que nous verrons plus loin), prônerait une gouvernance participative dans un but de neutralisation de ces mouvements et d'imposition d'un discours consensuel sur le développement.

Dès la première conférence organisée à Mexico en 1975, des féministes ont critiqué l'ONU pour avoir mené une stratégie de « récupération » de leur mouvement et commencent à s'organiser pour exprimer leur mécontentement et faire entendre vraiment leur voix (J. Falquet, 2003). Vingt ans plus tard, la mainmise de l'ONU sur le mouvement et son monopole du thème des femmes et du développement semble s'étendre encore davantage lorsque l'organisation organise à la fois la partie officielle et gouvernementale de la conférence, mais également le forum des ONG. Les événements commencent alors à être totalement chapeautés par l'ONU (J. Falquet, 2008 et 2003). Jules Falquet fait ainsi le récit de l'organisation de la Conférence de Pékin dans son ouvrage De gré ou de force, les femmes dans la mondialisation. Elle y affirme que l'ONU y a réglementé les échanges entre la conférence officielle et les mouvements sociaux et ONG. Ainsi, le forum parallèle s'est déroulé quelques jours avant la conférence, dans un endroit différent, afin d'éviter les contacts. Un seul bref rapport de la présidente du forum avait été présenté à la conférence officielle. Or, il apparaît que cette dernière avait été préalablement désignée par l'ONU. Ensuite, l'organisation voulait qu'un seul document de recommandations par pays soit réalisé, impliquant que des représentants d'ONG soient désignés pour participer aux délégations gouvernementales. De plus, l'ONU avait défini et délimité d'emblée les thèmes qui pouvaient être abordés, or la participation doit être spontanée et comprendre autant de paramètres que souhaités. L'ONU crée alors un faux consensus. Elle avait aussi indiqué les sources d'informations et les types d'indices et de statistiques qu'elle souhaitait voir privilégier. Si ce qui vient d'être exposé et le fait qu'elle ait proposé des financements pour des études et le déplacement de femmes pour participer à la conférence semblent être des initiatives bienveillantes et positives, on peut se demander aussi ce qu'il en est de l'indépendance des États, ONG et mouvements féministes et sociaux et de la force de contestation de ces mouvements … Qu'en est-il également des ONG, féministes ou non, qui sont rattachées à une délégation gouvernementale et perdent ce qui fait leur essence même : leur caractère non-gouvernemental ? De plus, si le statut consultatif est accordé aux seules ONG, comment les mouvements féministes peuvent-ils faire entendre leurs revendications, car toutes les ONG ne représentent pas un courant féministe ? (J. Falquet, 2008 et 2003).

Cela soulève donc une série de problèmes majeurs pour les mouvements sociaux, féministes ou non, qui peuvent perdre leur autonomie et leur spontanéité tout en ayant la crainte de ne pas voir leurs revendications être prises en compte. On a le même problème

pour les ONG, qui sont parfois « invitées » à participer aux conférences et sessions des instances onusiennes si elles sont en « bons termes » avec l'organisation centrale. C'est explicitement ce que l'on peut trouver sur le site de la Commission de la Condition de la Femme. En outre, il est possible que sous l'effet des discours et du rythme incessant des conférences et rencontres internationales, on assiste à la création d'une « élite féminine » constituée d'expertes du genre, à une lutte entre les mouvements pour le financement, à une « ONGisation de ces mouvements » et enfin à un alignement sur les mots d'ordre de l'ONU, en abandonnant la part revendicatrice et innovatrice (J. Falquet, 2008). On aurait donc une forme de dépolitisation, une conformité aux attentes et objectifs des Nations-Unies. Ce sont les féministes latino-américaines et des Caraïbes qui expriment le plus ces critiques. Suite à une analyse de ce mouvement, Jules Falquet conclut que l'instance onusienne : « mettant à profit la légitime volonté des femmes de participer à la définition et à la mise en place d'un véritable développement, ont élaboré une vaste stratégie de récupération et d'instrumentalisation du mouvement féministe et des femmes » (J. Falquet, 2008, p. 125).

En faisant appel à la société civile (ONG, mouvements de femmes, chercheures féministes) dans le cadre de cette « bonne gouvernance » participative et sensible au genre, on peut penser que l'ONU cherche à se mettre à l'abri des critiques et à atténuer la force des revendications. Si par exemple, on analyse les rapports finaux des conférences internationales sur les femmes, on peut noter qu'ils éludent les tensions internes à la conférence et donnent l'impression d'une formidable entente entre les différents protagonistes en rappelant que les programmes d'action ont été adoptés à l'unanimité. Or, s'ils ne sont pas en intégralité retranscrits dans ces documents qui insistent sur le consensus, il ne faut pas oublier que les débats sont houleux et que les différentes parties prenantes ont des intérêts divers et des revendications différentes qui sont parfois passés sous silence, démonstration de consensus oblige. En outre, si les propositions du forum des ONG et des mouvements de femmes sont annoncés comme étant pris en compte, les rapports finaux officiels n'en font que peu écho. Dans aucun des rapports des conférences sur les femmes, n'a eu droit à la parole officielle l'une des représentant(e)s de ces mouvements. Chefs d'Etats et agents de l'ONU ont en effet eu le monopole de la parole, dans un enchevêtrement de remerciements les uns aux autres.

Pour conclure notre ce paragraphe, nous pouvons une nouvelle fois citer Jules Falquet qui résume parfaitement ce que nous avons voulu montrer : « à travers la participation au développement, ces institutions, ONU en tête, ont construit une véritable stratégie de récupération du travail matériel et de la légitimité morale du mouvement des femmes et féministes pour imposer la mondialisation néolibérale sous les couleurs d'un développement consensuel » (J. Falquet, 2008, p. 84). Face à ceci, les mouvements de femmes se sont d'ailleurs mobilisés, pour faire entendre autrement leurs revendications par l'organisation de marches mondiales, la création de groupes, etc.

… et se re-légitimer face aux effets négatifs d'une mondialisation qu'elle contribue à favoriser ?

Un second « intérêt » de l'ONU à promouvoir une gouvernance qui place l'être humain au centre des réflexions et des pratiques de développement serait de se re-légitimer et de donner un « visage humain »[74] à une mondialisation aux conséquences parfois perverses qu'elle contribue à favoriser.

[74] En référence au titre du Rapport sur le Développement Humain 2001 : « Pour une mondialisation à visage humain ».

La mondialisation est un phénomène multidimensionnel et complexe. Elle est à la fois culturelle, politique, sociale, économique et pourrait être définie de manière simplifiée comme la création d'interdépendances croissantes entre les nations et les populations, ainsi que comme l'accélération de la circulation des marchandises, des capitaux et des personnes. Elle est à l'origine d'une réorganisation des systèmes et modes de production (division internationale du travail), de consommation et se traduit notamment par une libéralisation accrue des échanges, un accroissement des flux financiers et de capitaux, l'augmentation des mouvements de personnes, la montée en puissance de nouveaux acteurs (Firmes Multinationales…) sur la scène internationale, etc. Elle se traduit en outre par des transformations économiques et financières, avec des phénomènes à grande échelle de déréglementation, de levée des barrières à l'échange et de dérégulation, de toute puissance des marchés financiers et spéculatifs. Elle favoriserait aussi une forme d'homogénéisation du monde et des modes de vie, avec l'extension du modèle occidental dans des sociétés aux cultures et traditions pourtant bien différentes. (J. Falquet, 2008).

La mondialisation est loin d'être un phénomène récent. La première vague de mondialisation peut être en effet datée de la Révolution Industrielle. Toutefois, c'est à la fin du XXe Siècle que l'on assiste à la véritable montée en puissance d'une mondialisation néo-libérale qui remet en cause les idéaux keynésiens dominants après la Seconde Guerre Mondiale et qui étaient favorables à une intervention accrue des États et à l'émergence des États-Providence. En effet, dans les années 1980, on assiste à un tournant néolibéral surtout aux États-Unis et en Grande-Bretagne avec l'accession au pouvoir de Ronald Reagan et Margaret Thatcher qui commencent à appliquer les préceptes de théoriciens néolibéraux comme Milton Friedman[75]. Après la Chute du Mur de Berlin et l'effondrement de l'URSS, on assiste à un déploiement de cette doctrine favorisant économie de marché, libre-échange et intervention minimum de l'État. La mondialisation néolibérale qui s'intensifie s'appuie alors sur des organisations internationales puissantes que sont le FMI, la Banque Mondiale ou encore l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) (J. Falquet, 2008). L'ONU n'est pas en reste. Plusieurs exemples peuvent-être exposés : tout d'abord, l'allocution en 1998 du Secrétaire Général de l'organisation Kofi Annan au Forum de Davos, où il souligne que « dans le monde entier, les pays sont en train d'adopter la libéralisation économique et politique » et il insiste « sur le rôle essentiel des « forces du marché »[76] » ». Ensuite, on peut citer le compte-rendu d'une séance de l'Assemblée Générale en 1997, qui favorise la privatisation, la déréglementation et demande aux pays de continuer dans cette voie à des fins de croissance économique et de « développement durable »[77]. On a l'impression de revenir ici dans les premiers modèles de développement sur la modernisation, avec la croissance économique comme voie privilégiée vers le développement. De même, dans son rapport à l'Assemblée générale intitulé « L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable[78] », Kofi Annan présente la mondialisation néolibérale comme bénéfique. Enfin, en se faisant l'alliée des acteurs centraux de la mondialisation néolibérale que sont les FMN et en les qualifiant de partenaires

[75] La première expérimentation néolibérale se fait en 1973 au Chili, à la suite du coup d'Etat du Général Pinochet qui met fin à la présidence du socialo-marxiste Salvador Allende.

[76] Cité par Malik Özden, co-directeur du Centre Europe – Tiers Monde (CETIM), au cours d'une intervention au Forum mondial de la société civile,2002. Cf. bibliographie.

[77] Assemblée Générale des Nations-Unies. ***Les entreprises et le développement . Rapport: A/52/L.70*** **[en ligne] . [page consultée le 7 Août 2013].** **<** http://www.un.org/french/ga/document/f52209.htm#table >

[78] Cité par Malik Özden, co-directeur du Centre Europe – Tiers Monde (CETIM), au cours d'une intervention au Forum mondial de la société civile,2002. Cf. bibliographie.

privilégiés du développement, l'ONU favoriserait le système néolibéral comme modèle unique de développement[79]. Certains parlent de « subordination des Nations-Unies » aux sociétés transnationales[80]. Or, en contribuant à l'expansion de cette mondialisation néolibérale, l'ONU semble être en contradiction avec ses engagements initiaux en matière de protection des droits de l'homme, des populations autochtones, des cultures, et même avec ses engagements vis-à-vis des femmes. En effet, si la mondialisation est source d'opportunités pour de nombreux pays (elle peut favoriser la croissance, accroître le commerce et les investissements et participer à l'accroissement du rôle et de l'importance des nouvelles technologies), elle est aussi un phénomène particulier d'allocation des ressources auquel on reproche souvent de créer des disparités accrues et écarts de richesse et de bien être, entre les régions, les pays et les populations en raison notamment d'une inégale répartition des richesses (J. Falquet, 2008). Ainsi, un nombre notable de pays sont désormais insérés dans la mondialisation, ce qui leur a assuré un décollage rapide au point qu'ils peuvent même parfois être des concurrents dans certains domaines, des pays du Nord. Ils s'ouvrent à la compétition internationale et accueillent des capitaux étrangers. Le Brésil par exemple, est devenu un exportateur de produits agricoles et agroalimentaires de premier plan. Plus globalement, une dynamique de croissance a touché certains pays du Sud où des progrès remarquables ont été réalisés dans l'agriculture, dans l'industrie, y compris dans des branches de haute technologie. Nombre d'entre eux sont devenus des pays ateliers et accèdent à cette catégorie qu'on nomme « les pays émergents ». Si on fait fréquemment mention de ces pays en les citant comme modèles de développement, on relativise aussi leur décollage en insistant sur leur dépendance forte à l'égard de l'étranger, les inégalités sociales et régionales persistantes et l'évolution faible du niveau de vie de leur population. Pour de nombreux auteurs, l'orientation néolibérale du système mondial chapeauté par la nébuleuse onusienne (ONU et ses institutions associées – FMI, Banque Mondiale-) se fait au détriment des populations, surtout les femmes, notamment du Sud (J. Falquet, 2008). Pendant longtemps, comme pour le développement, on a considéré que la mondialisation était un jeu à somme positive pour tous, sans regarder l'impact pourtant largement différencié entre les pays, entre les catégories de revenus et entre les sexes. Or, les disparités sont criantes. Les femmes ont été exclues des avantages que donnaient le développement et la mondialisation (J. Falquet, 2008). On assiste de plus en plus à un dualisme du marché du travail, entre emplois qualifiés/non qualifiés, à temps plein/à temps partiel et les femmes sont touchées par une précarisation de leurs emplois et les chiffres sur la pauvreté montrent une féminisation de cette dernière. Face à ces effets néfastes qu'elle contribue à engendrer et qu'elle ne peut nier, l'ONU semble se donner bonne conscience et bonne presse tout en tentant de regagner sa légitimité en parlant de développement humain, de lutte contre la pauvreté et de promotion des femmes (J. Falquet, 2003). L'ONU et les instances avec lesquelles elle est liée joueraient un rôle pour atténuer les dégâts de la mondialisation et des programmes engagés par elles-mêmes. Selon Jules Falquet, « on ne saurait leur attribuer une sorte de volonté monolithique ou machiavélique. Cependant, […] les organisations internationales sont étroitement unies dans un nouveau rôle qui consiste à enrober d'une couche de persuasion consensuelle la domination occidentale néo-coloniale et l'imposition purement coercitive du néolibéralisme, et les femmes jouent un rôle central dans ce processus » (J. Falquet, 2008, p. 45).

[79] Centre Europe – Tiers Monde. *Droit au développement et attitude des Nations Unies envers les sociétés transnationales* [en ligne]. [page consultée le 7 Août 2013]. < http://www.cetim.ch/fr/interventions_details_print.php?iid=120 >

[80] Centre Europe – Tiers Monde. *Le rôle des Nations Unies dans la promotion du droit au développement* [en ligne]. [page consultée le 7 Août 2013]. < http://www.c etim.ch/fr/interventions_details_print.php?iid=143 >

Section 2/ L'instrumentalisation des concepts de genre

L'affairement de l'ONU autour de la question des femmes dans le développement est soumis à diverses critiques, dont l'une des plus importantes est sa récupération des thèmes-clés des approches qui promeuvent une amélioration du statut des femmes et de leur reconnaissance en tant qu'actrices du développement. Comme nous l'avons vu, l'ONU a suivi, dans ce qu'elle affirme en tout cas, les évolutions du champ théorique impulsées par les auteur(e)s et chercheur(e)s féministes, en adoptant des positions dans ses discours et ses programmes d'action qui se font l'écho consécutivement des analyses IFD et GED[81]. Cependant, ce qui est critiqué n'est pas tant cette récupération, car elle a, nous l'avons vu également, permis de mettre en visibilité ces thèmes, d'attirer la sensibilité de la communauté internationale sur cette problématique tout en permettant et encourageant l'adoption de normes internationales et nationales. Ce qui est reproché en réalité, c'est l'instrumentalisation de ces concepts, la manière dont ils vont être intégrés dans les discours et les programmes d'action, tout en perdant l'essence politique et réformatrice que souhaitaient leur donner les mouvements sociaux et les chercheurs qui en sont à l'origine (G. Rist et al., 2002). C'est en ce sens que nous essaierons de montrer ici le caractère quelque peu opportuniste de l'ONU en analysant l'exemple précis de son utilisation de la notion d'empowerment.

Une instrumentalisation et dépolitisation des concepts mis en avant par les féministes

Dans leurs rapports d'activité, leurs déclarations et programmes d'action ainsi que dans les discours officiels et conférences, les praticiens du développement font appel à un vocabulaire calculé et spécifique, qu'ils créent ou empruntent au domaine de la recherche, en particulier aux sciences économiques, humaines et sociales et parfois aux mouvements sociaux et à la société civile (J. Cartier-Bresson et al., 2009). Le dispositif sémantique de l'ONU autour de la notion de développement, en termes de vocabulaire choisi et de construction et ordonnancement des phrases, illustre d'après certains, ce processus de réutilisation et d'appropriation. L'organisation ferait largement appel à des valeurs, idéaux auxquels il serait difficile de s'opposer, créant ainsi une forme de consensus global autour de ce terme tout en évinçant peu à peu les dissensions, le rendant au final « universel » et « banalisé » (J. Cartier-Bresson et al. 2009, p. 728). Cartier-Bresson souligne en effet que « plus que le changement de vocabulaire, ce qui importe ici est l'unanimisme dans le rapport aux mots : personne n'est « contre le développement durable » ou « pour l'augmentation de la pauvreté » (J. Cartier-Bresson et al., 2009, p. 727-728).

C'est la dépolitisation, la perte de sens et de caractère revendicatif des termes promus par les mouvements féministes comme le genre, le mainstreaming ou encore l'empowerment qui sont mises en avant dans l'analyse qui est faite des discours de l'ONU. « On en arrive à des mots plastiques, appauvris de leurs référents et de leur substance, abstraits au sens où leur certificat d'origine et leur enracinement sémantique se sont perdus, sauf peut être dans le contexte de départ » (J. Cartier-Bresson et al., 2009, p. 730). Christine Verschuur explique par exemple comment la notion de « genre » dans les études féministes a émergé avant de se retrouver « cooptée » par les gouvernements, mais surtout par les organisations internationales de développement, Banque Mondiale et ONU en tête.

[81] Intégration des femmes au développement et Genre et développement.

Le « genre » devient alors ce qu'elle appelle un « buzzword » voire un « fuzzword »[82] dépolitisé et consensuel, c'est-à-dire qu'il semble toujours bon de le marteler, dans tous les contextes et à tous les sujets (C. Verschuur, 2009, p. 786). Cette récupération a notamment été vivement critiquée par les auteur(e)s féministes post-coloniaux. Certains auteur(e)s, à l'instar de Jules Falquet ou Anne-Emmanuelle Calvès, montrent comment cette inflation dans l'utilisation de certaines notions issues du domaine scientifique permet en outre de faire taire les revendications féministes ainsi que d'instaurer un discours consensuel sur le développement tout en perpétuant une gestion top-down (du haut vers le bas) du développement (J. Falquet, 2003 ; A. E. Calvès, 2009). En effet, à propos de la notion d'empowerment, A. E Calvès montre comment la récupération dans les années 1990 par les institutions internationales de ce concept développé par des militantes féministes, va conduire à le dénaturer en le réduisant au renforcement des capacités individuelles, faisant de fait l'impasse sur la dimension collective du concept originel. Il en perd son sens de transformation sociale. Elle montre en effet que « avec sa cooptation, l'empowerment passe d'un processus de conscientisation et de mobilisation politique venant de la base et visant la transformation radicale des structures de pouvoir inégalitaire, à un concept vague et faussement consensuel qui est instrumentalisé pour légitimer les politiques et programmes de développement top-down existants » (A. E. Calvès, 2009, p. 735).

Analyse de la rhétorique internationale

Nous souhaiterions pour finir donner quelques éléments d'analyse sur la rhétorique utilisée par l'ONU dans ses discours. Pour cela, nous allons privilégier deux documents publiés par l'ONU : tout d'abord, nous évoquerons les rapports annuels de l'entité des Nations-Unies pour l'autonomisation des femmes et l'égalité (ONU-Femmes). Puis nous nous intéresserons au rapport de la Conférence de Pékin.

Les rapports d'ONU-Femmes sont intéressants à analyser, en particulier pour leur aspect, leur mise en forme et leur structure. On note en effet une grande homogénéité et similarité entre les trois rapports déjà publiés par cette entité depuis sa création en 2010. Tout d'abord, assez courts, ils sont toujours illustrés d'un nombre important de photographies qui exposent les femmes dans des contextes différents : à l'école, sur les marchés locaux, dans leurs activités domestiques, etc. et surtout dans des positions de force et d'action (photographies représentant des femmes manifestant dans le monde arabe ou en train de voter). Ces photos, qui prennent soin de présenter des femmes venues de tous les pays, en particulier des plus pauvres et en difficulté, sont toujours accompagnées d'une légende rappelant en quoi l'ONU-femmes agit pour elles. En particulier, les trois photos de couverture des rapports montrent des femmes libres, autonomes, souriantes, « empowered » et sorties de leurs positions subalternes. Ces couvertures sont d'ailleurs toujours estampillées du sigle ONU-Femmes. Après une présentation de l'entité dans les avant-propos (elle se fait parfois en conclusion), les rapports résument le bilan de l'année écoulée et exposent les défis et progrès. Ils se concentrent en effet sur les actions entreprises par l'instance onusienne en détaillant par rubriques (toujours les mêmes) et par aires géographiques comment l'entité est intervenue. Ils prennent donc le soin d'exposer les missions de ONU-femmes et reviennent systématiquement sur les mêmes domaines prioritaires : le leadership des femmes, leur autonomisation économique, la fin des violences, le rôle des femmes dans la paix, la sécurité et le changement, l'égalité. De nombreux témoignages de femmes, politiques, personnalités ou « simples » citoyennes, encensant l'ONU et lui demandant

[82] Elle cite pour le terme fuzzword A. Cornwall qui en 2007 montre que le genre est devenu un terme confus, lisse (fuzz signifiant en français « rendre flou »).

de continuer à agir sont aussi largement présents au début de chaque page, exposés de manière bien visibles dans une couleur voyante et une police plus grande. Enfin, les rapports se concluent sur les fonds d'affectation spéciaux de l'organisation en rappelant les montants et les projets développés dans des pays choisis comme « bénéficiaires » des subventions, accompagné du montant de ces subventions. Les finances de l'entité, dépenses, recettes et contributions des pays sont ensuite développées dans une section finale avant de donner les contacts des bureaux nationaux d'ONU-Femmes.

Si l'on devait conclure sur l'impression générale donnée par ces rapports, on pourrait dire que ONU-Femmes (et l'ONU dans sa globalité) se place comme elle dit elle-même en « porte-drapeau » mondial des femmes avec insistance et elle apparaît presque comme voulant s'imposer en acteur principal de cette lutte. Un dernier exemple peut être évoqué : la récente publication par ONU-Femmes d'un ouvrage titré « l'avenir souhaité par les femmes: une vision du développement durable pour tous » semble attester du genre empathique des auteurs.

Le deuxième document dont nous souhaiterions mettre en avant les aspects principaux, ici dans le domaine de la rhétorique et de la linguistique, est la Conférence des Nations-Unies sur les Femmes (Pékin, 1995). Toutefois, conscients de nos limites méthodologiques sur l'analyse des discours, nous n'évoquerons que les traits les plus généraux et visibles du discours onusien. Pour cela, nous utiliserons le logiciel d'analyse sémantique des discours « Tropes » afin de montrer quel genre de discours est utilisé par l'ONU, quels termes sont les plus employés et à quelle fréquence et enfin quels aspects et éléments sont parfois éludés. Nous nous appuierons aussi sur l'ouvrage dirigé par Gilbert Rist et titré Sens et non-sens de la rhétorique internationale.

Tout d'abord, le style utilisé par l'ONU est un style argumentatif, c'est-à-dire qui discute, compare et critique. Le discours est fondé sur un mode dynamique, avec l'utilisation principalement de verbes d'action comme « élaborer », « mettre en œuvre », « faire respecter », « collaborer », progresser », « multiplier les actions », etc.

2228 mots équivalents à « femmes » sont utilisés dans ce texte (à l'inverse, 313 mots équivalents à « hommes »), ce qui en constitue donc le thème général, aux côtés de termes équivalents à « santé », « politique », « éducation », « droit », « organisation internationale » etc. Si l'on regarde les thèmes plus détaillés, la liste évolue un peu et l'on trouve notamment le sigle « ONU » (et équivalents) à 335 reprises, ce qui en fait un mot central et des plus utilisés, de même que la notion de « développement » (326). Le terme « femme » est très souvent connecté avec les notions de « participation », « famille », « éducation », « santé », « droit », « égalité », « promotion », « violence ». Au contraire, la notion de « pouvoir » n'est que peu souvent connectée avec le mot « femmes ». Certains mots (et équivalents) sont en revanche « oubliés » car beaucoup moins utilisés, comme le « sous-développement », la « faisabilité », la « paupérisation », la « représentation politique », « l'autonomie », « féministes », « équité », « oppression », etc.

Enfin, il faudrait noter que bien souvent, dans le langage des Nations-Unies, l'euphémisme est de mise : comme pour les autres conférences, à Pékin, les États constatent un insuccès (féminisation de la pauvreté, lacunes ...), plus qu'un échec des politiques. De la même manière, nous l'avons déjà évoqué plus tôt, les rapports des conférences restent assez vagues en évoquant des pays en difficulté, mais sans les nommer. Les mots sont importants. Même si l'ONU se doit de respecter certains codes de discours, Gilbert Rist montre que le discours des institutions internationales, est un discours de pouvoir et consensuel où l'on donne une vision inquiétante de la situation mondiale

avant de laisser entrevoir des progrès et un espoir, si « et seulement si » les préconisations données sont suivies.

Section 3/ Les errements de l'action onusienne

Pour finir, nous souhaitons introduire quelques pistes de réflexion sur les errements de l'action onusienne en faveur des femmes. Par « errements », nous entendrons deux aspects particuliers : tout d'abord, nous l'utiliserons comme synonyme de « dérive », dans le sens où l'on voudra montrer que certaines politiques mises en place par l'ONU pour les femmes peuvent paradoxalement leur être défavorables. Nous prendrons l'exemple précis des politiques de micro-crédits. Dans un second temps, nous considérerons les « errements » sous l'angle d'un bilan chiffré qui permet de constater que malgré des progrès incontestables, les discours ont parfois du mal à se concrétiser, d'où la persistance de graves inégalités.

Les dérives : l'exemple du micro-crédit

Partant de la constatation que les paysans pauvres ne peuvent pas accéder au crédit, l'idée est venue d'accorder au monde rural des prêts à faibles taux pour investir dans les petites exploitations. En réalisant une étude empirique dans le village de Jobra au Bangladesh juste après son indépendance, Mohammed Yunus se rend compte des effets positifs des micro-prêts notamment pour les femmes sur lesquelles il fait essentiellement porter son étude (A. Bellahcene et E. Berthier [et al.], 2006). Elles sont jugées non solvables par les organismes financiers et le micro-prêt assurerait aux familles et aux femmes « non seulement un moyen de vivre mais une dignité, les conduirait à investir plus pour leur santé ou l'éducation et à réduire la discrimination contre les femmes et les petites filles » (E. Duflo, 2010). L'expérience de Yunus va donner naissance à la Grameen Bank : elle prête à partir des années 1980 de petites sommes à des millions de pauvres qui remboursent sans problèmes. Si le micro-crédit est un instrument adapté aux pays pauvres, peut permettre de lutte contre la pauvreté, il doit aussi transformer en profondeur la vie des populations.

L'ONU comme d'autres institutions internationales, va se placer sur ce terrain du micro-crédit en proclamant 2005 « Année Internationale du Micro-crédit ». Le Fonds d'équipement des Nations-Unies en charge de cette question va conjuguer ses efforts avec des associations de femmes afin d'assurer la promotion de la micro-finance, en créant notamment des comités nationaux[83]. L'ONU affirme que le micro-crédit est un instrument qui doit contribuer à éradiquer la pauvreté et à encourager les institutions financières à prêter aux plus démunis. Les résultats obtenus selon l'organisation internationale sont encourageants : « 21 % des membres participant au programme de micro-crédit de la Grameen Bank sont sortis de la pauvreté quatre ans après leur adhésion […] Environ 94 % des prêts sont accordés aux femmes et 98 % sont remboursés »[84]. Autre effet du micro-crédit : les femmes sont à la fois plus productives et plus autonomes, s'affirment davantage dans les domaines économique, social et politique de la société. Leur pouvoir de décision est plus net aussi au sein de la famille (planification, éducation des enfants...), etc.

[83] SRIVASTAVA, P. *Le micro-crédit* [en ligne]. [page consultée le 10 Août 2013]. < http://www.un.org/french/pubs/chronique/2005/numero3/0305p45.html >

[84] SRIVASTAVA, P. *Le micro-crédit* [en ligne]. [page consultée le 10 Août 2013]. < http://www.un.org/french/pubs/chronique/2005/numero3/0305p45.html >

Quelques critiques sont nées montrant que le micro-prêt peut-être à l'inverse inefficace, en particulier s'il n'est pas accompagné de politiques d'éducation ou de lutte contre l'analphabétisme[85]. Des courants plus sévères avancent qu'il peut aussi être source de profits non pas pour ses destinataires (les femmes) mais pour les institutions financières et internationales dont l'ONU (J. Falquet, 2008). Jules Falquet souligne par exemple que « il ne s'agit pas d'autre chose que du droit, ou du « devoir » des femmes à s'endetter, en même temps que d'une manière de faire entrer dans les circuits bancaires du Nord les immenses « gisements d'épargne », souvent organisés par les femmes, qui existent dans le Sud » (J. Falquet, 2008, p. 117). Le remboursement d'une dette peut être un problème de taille pour les femmes et va aggraver leurs difficultés voire la pauvreté. De plus, on retrouve dans le mécanisme du micro-crédit tel que promu par les institutions financières et internationales, une forme de domination du Nord. Il ne pousse pas vraiment à la compréhension et aux changements des structures à l'origine de l'oppression des femmes, car il propose une solution pas forcément adaptée qui semble ignorer que l'argent n'est pas toujours le premier facteur d'une amélioration de la condition des femmes. Enfin, si elles ont accès au micro-crédit, en auront-elles la maîtrise au sein de leur ménage ? (J. Falquet, 2008).

Un bilan mitigé

Il serait faux d'avancer que les efforts entrepris par l'ONU depuis la première décennie pour les femmes, ont été sans résultats. La création de divers organismes spécialisés et indicateurs sexo-spécifiques, la succession de conférences à un rythme soutenu, l'adoption de conventions et résolutions fixant des standards et normes au niveau international en termes d'égalité hommes/femmes et de lutte contre la discrimination notamment, ont nécessairement eu un impact. L'ONU a participé à la sensibilisation de la communauté internationale sur la problématique des femmes et du développement, a contribué à donner une résonance internationale aux revendications féministes en adoptant et favorisant leurs concepts-clés et elle a joué le rôle d'une instance normative en contribuant à l'adoption de législations nationales et internationales allant dans le sens d'une promotion des femmes et de l'égalité. Toutefois, on peut introduire quelques nuances quant à la réelle capacité de l'ONU à donner réalité à ses discours et quant aux réelles avancées réalisées. Nous souhaitons donc ici faire un bilan final de l'action onusienne pour la promotion des femmes. Pour cela, nous avons décidé de donner quelques chiffres sur la réalisation des Objectifs du Millénaire[86] dans les domaines de l'éducation, la santé et de la participation aux instances de décision, donc dans les objectifs qui s'intéressaient principalement à la situation des femmes.

Tout d'abord, au niveau de l'éducation, les objectifs ne sont pour le moment pas atteints et le seront difficilement d'ici 2015. Des améliorations doivent cependant être mises en avant : dans les pays en développement, le taux d'inscription des enfants en âge d'aller à l'école primaire est passé de 82 % en 1999 à 90 % en 2008. Surtout, la proportion des filles non-scolarisées dans ces mêmes pays est passée de 58 % en 1999 à 53 % en 2008. Des progrès importants ont notamment été réalisés en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Afrique Subsaharienne, même si ces régions restent encore en retard. Les disparités entre les sexes apparaissent cependant surtout au niveau de l'enseignement secondaire.

[85] SRIVASTAVA, P. *Le micro-crédit* [en ligne]. [page consultée le 10 Août 2013]. < http://www.un.org/french/pubs/chronique/2005/numero3/0305p45.html >

[86] Collectés à partir de : Organisation des Nations-Unies. *Les Objectifs du Millénaire pour le Développement* [en ligne]. [page consultée le 15 Juin 2013]. < http://www.un.org/fr//millenniumgoals/bkgd.shtml >

Au niveau de l'alphabétisation, on peut noter que les 2/3 des 774 millions d'adultes illettrés dans le monde sont des femmes, ces proportions n'ayant pas vraiment évolué depuis les vingt dernières années. 72 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire n'y vont pas, dont 54% sont des filles. Par exemple, au Tchad, en 2010, le taux d'alphabétisation des femmes adultes s'élèvent à 22 % (celui des hommes à 44 %) , tandis qu'elles représentent 59 % de la population adulte illettrée. Pour montrer les disparités au sein d'une même aire géographique, nous pouvons aussi prendre l'exemple de la Namibie, où le taux d'alphabétisation des femmes s'élève à 88 % (celui des hommes à 89 %) alors que les femmes représentent 53 % de la population totale illettrée. Au niveau de l'emploi, hommes et femmes continuent en outre à être inégaux, en termes de salaires notamment.

Ensuite, au niveau de la mortalité maternelle, l'objectif était d'en réduire de trois quarts le taux entre 1990 et 2015. Il ne sera sans doute pas atteint bien que le nombre de décès maternels ait diminué de 47 % entre 1990 et 2010. A cette date, on voit toutefois encore de fortes disparités selon les aires géographiques, puisque l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne représentent encore 85 % de la totalité des décès maternels en 2010.

Enfin, si l'on considère la participation politique des femmes, on note encore de fortes inégalités puisque les femmes demeurent toujours relativement absentes des instances de décisions, que ce soit au niveau local comme national. En 2010, dans le monde, 14 femmes étaient chefs d'État ou de Gouvernement. De même, la proportion de femmes à occuper des sièges parlementaires progresse mais lentement. On note ici des disparités selon les aires géographiques, malgré une tendance commune à l'amélioration. Ainsi, en Asie du Sud, en 1995, 5 % des sièges à la chambre basse étaient occupés par des femmes, contre 16 % en 2009. En Afrique du Nord, le taux s'élevait à 4 % en 1995 et 10 % en 2009. En Europe occidentale, les femmes occupaient 20 % des sièges à la chambre basse en 1995 contre 29 % en 2009. Les pays développés, tels la Finlande, la Norvège, restent dans une large mesure ceux où les femmes ministres sont en plus grand nombre.

Enfin, on peut conclure sur ces quelques données chiffrées par un tableau de l'indice des inégalités de genre.

Régions	Indice d'Inégalités de Genre (2012)[87]
Etats Arabes	0.555
Asie de l'Est et Pacifique	0.333
Europe et Asie Centrale	0.280
Amérique Latine et Caraïbes	0.419
Asie du Sud	0.568
Afrique Subsaharienne	0.577

Source : Réalisé par nos soins à partir du Rapport sur le Développement Humain, PNUD, 2013

Le bilan semble donc mitigé et nous avons souhaité conclure cette partie en tentant d'apporter des éléments de réponse au pourquoi de ces inégalités persistantes. Il faut rappeler que l'une des principales réussites de l'ONU est le fait que de nombreux gouvernements aient fait des lois ou des réformes pour promouvoir et inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes comme principe fondamental. Ces changements législatifs en faveur des femmes ne se sont pas limités au niveau national, mais aussi international. En outre, dans de nombreux pays, des ministères, secrétariats d'États spécialisés sur la question des femmes et du développement ont été créés suite aux conférences sur les

femmes afin de permettre une meilleure réalisation et un meilleur suivi des engagements pris lors de ces rencontres (J. Falquet, 2008).

Cependant, il faut admettre que les projets de l'ONU sont très ambitieux et se fixent des dates butoirs très rapprochées. De ce fait, les objectifs fixés semblent malheureusement difficiles à réaliser. Le contexte international tendu de ces dernières années, notamment au niveau financier, n'est pas non plus étranger à ces difficultés de mise en œuvre de projets ambitieux. En temps de crise, les pays réduisent leur contribution, ce qui met en danger l'action des agences onusiennes en charge de la question des femmes. Par exemple, certes cas extrême, alors que l'Espagne était le premier contributeur au budget de l'ONU-Femmes à la fin de l'année 2011 (avec 31 millions de dollars US), pour l'année 2012, elle passe à la 17ème place (avec 2 millions de dollars US). La question de l'insuffisance des budgets consacrés à la promotion des femmes est un fait ancien : ainsi le budget de l'UNIFEM en 2008 s'élevait à environ 100 millions de dollars tandis que celui du PNUD équivalait à environ 780 millions de dollars (A. Braudy, 2009, p. 60).

Ensuite, il s'avère difficile pour l'ONU de faire respecter leurs engagements aux États. Il est en effet fréquent que l'institution se heurte à des réticences et résistances à la fois lors de la formulation des programmes et politiques (ce qui d'après Sophie Bessis donne lieu à une « propension à la timidité des discours » et à l'adoption de dispositions minimales en raison de la nécessité d'obtenir le consensus) (S. Bessis, 2001). La mise en œuvre est aussi difficile, en raison des cultures, des traditions et parfois d'un manque de volonté politique, ce qui freine nécessairement l'avancement des femmes dont l'ONU s'est fait le porte-parole. Les États les plus conservateurs notamment sont en effet largement susceptibles de freiner les avancées que les conférences ou les résolutions promeuvent. Avec la montée de l'intégrisme et du fondamentalisme religieux, les femmes sont maintenues dans une position subalterne (H. Ryckmans et P. Maquestiau, 2008). On voit donc bien les différences entre les discours et les actes. Pour illustrer ceci, on peut prendre l'exemple de la Convention contre toutes les Formes de Discriminations à l'égard des Femmes, qui bien que ratifiée par 95 % des États membres de l'ONU, est contrainte par diverses réserves prises par certains États sur des dispositions allant à l'encontre de leur tradition, ce qui réduit la possibilité des femmes de disposer de l'ensemble des droits contenus dans la Convention. C'est surtout le cas dans les pays du Maghreb, du Moyen-Orient et d'Afrique.

Il est intéressant de noter en outre que les résistances peuvent venir du système onusien lui-même. Dans les instances de l'ONU, alors qu'elles s'y étaient engagées, la parité est encore loin d'être atteinte. Les départements stratégiques notamment restent encore largement masculins (S. Bessis, 2001). Perméables au changement, elles s'intéressent encore beaucoup aux besoins spécifiques des femmes plutôt que d'œuvrer à leur donner des droits et satisfaire leurs besoins stratégiques. On peut constater ceci dans les propositions faites dans les conférences internationales : sur les 12 objectifs de Pékin, la grande majorité sont consacrés à la lutte contre les inégalités. Plusieurs critiques avancent également que l'approche genre et développement souvent revendiquée par l'ONU reste de l'ordre du discours et que c'est bien souvent encore l'approche intégration des femmes au développement qui perdure, alors qu'elle avait montré ses limites dans les premiers programmes mis en place.

Conclusion

Pour conclure ce travail, nous procéderons en trois étapes. Après le bilan de notre démonstration, nous évoquerons les limites et difficultés rencontrées dans la réalisation de notre étude. Puis, nous terminerons en proposant de nouvelles perspectives de recherches.

L'objectif principal de notre démarche était d'analyser comment, après la Seconde Guerre Mondiale, un nouveau concept-clé, le développement, émerge et se généralise rapidement, à la fois dans les recherches académiques et les pratiques des États et surtout des nouvelles structures fortes de l'après-guerre, à savoir les organisations internationales et en particulier l'ONU. Si sa mission initiale était d'intervenir dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, l'Organisation des Nations-Unies étend progressivement ses champs d'intervention et un véritable complexe onusien se crée autour de la question du développement. Parallèlement, ce dernier, pensé dans les premiers temps en termes quantitatifs et comme synonyme de croissance économique, voit sa conceptualisation évoluer. Les théories du développement surtout à partir des années 1970 remettent en cause la vision économiste initiale et mettent peu à peu l'accent sur les aspects sociaux, culturels et économiques du développement. Des alternatives commencent à être formulées dont l'une, menée principalement par des auteur(e)s et chercheur(e)s féministes, tente d'introduire un changement dans une vision et une gestion du développement qui étaient trop souvent « au neutre » voire au masculin. De manière concomitante avec les nouveaux paradigmes insistant sur un développement qui s'appuie sur les populations locales et la société civile, elle cherche à rendre une « visibilité » aux femmes qu'elle décrit comme bien souvent oubliées des approches et pratiques du développement. Elle fait alors la promotion d'un développement par et pour les femmes, thème dont se saisira l'ONU avec l'organisation régulière de conférences internationales sur les femmes, l'adoption de normes et de conventions ainsi que l'élaboration d'indicateurs visant à faciliter la connaissance de la condition des femmes, en particulier dans les PED et ainsi d'adopter des stratégies appropriées. Au nom de la justice sociale, des droits humains et d'une gouvernance participative et sensible au genre, l'ONU insiste sur le fait que le progrès des femmes est aussi le progrès de l'humanité. Ces accents humanistes sont toutefois critiqués par certains chercheur(e) et mouvements, surtout féministes, qui accusent l'ONU de faire parfois preuve d'opportunisme. Ils lui reprochent notamment de tenter d'imposer un discours consensuel sur le développement en appelant les mouvements sociaux à participer à sa définition pour finalement, mieux les neutraliser. Également, l'ONU est présentée comme voulant s'imposer en acteur central voire exclusif des approches et pratiques du développement et de tenter d'adoucir les effets néfastes d'une mondialisation qu'elle contribue à favoriser. Enfin, l'ONU, dans sa stratégie de légitimation, s'approprierait des concepts-clés développés par les féministes, initiative a priori positive, mais qui se transforme souvent en instrumentalisation et dépolitisation de ces concepts.

Notre recherche nous a naturellement menés à dépasser le paradoxe initial d'un humanisme de l'ONU qui serait pour certains teinté d'opportunisme et elle nous a permis implicitement d'apporter une forme de réponse conclusive à notre problématique. En effet, le bilan final -mitigé- qui est fait des réalisations concrètes de l'ONU nous amène à déplacer notre angle d'analyse sur l'efficacité-même de l'action onusienne, thématique elle aussi source de vifs débats politiques et académiques. Plus que la discussion humanisme/

opportunisme, le fond du problème réside peut-être dans les capacités de l'ONU à véritablement introduire du changement et à transformer avec succès ses discours en actes concrets. Il lui est en effet souvent reproché son manque de cohérence, de légitimité ou de puissance, notamment face aux « monstres économiques » que sont par exemple le FMI et la Banque Mondiale. Elle est aussi critiquée pour sa structure bureaucratique et technocratique et pour le nombre (trop ?) élevé d'instances agissant sous le sigle ONU pour la même cause, dans le même champ, d'où un éparpillement des ressources et des forces. C'est notamment ce qui avait été constaté dans le domaine des femmes et du développement, lorsque coexistaient encore la Division de la Promotion de la Femme, l'Institut International de Recherche et de Formation pour la Promotion de la Femme, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et le Fonds de développement des Nations-Unies pour la Femme. Prenant conscience de ceci, l'ONU a décidé d'entamer un vaste mouvement de réforme de sa structure qui s'est concrétisé, en ce qui concerne son action en faveur de la promotion des femmes, par la création de l'Entité pour l'autonomisation des femmes et l'égalité.

Les principales difficultés rencontrées au cours de cette recherche ont été principalement d'ordre méthodique et méthodologique. Tout d'abord, comme le dit si bien Ester Boserup : « Au cours de ces dernières années, un grand nombre de projets de recherche, conférences et séminaires a été consacré au thème Femmes et développement. Ceci n'a rien d'étonnant dans la mesure où ce thème se trouve à la jonction de deux des principaux courants de la recherche mondiale actuelle dans les sciences sociales : la condition féminine et le développement économique »[88]. De ce fait, une littérature abondante est disponible sur les trois thèmes-clés de notre sujet, à savoir, le développement, les femmes, l'organisation des Nations-Unies. Mais de nombreux écrits et contributions, sous des angles différents et pour des analyses distinctes, s'intéressent comme nous, à la relation entre ces trois éléments. Même si ainsi, le problème de manque de sources bibliographiques ne s'est jamais posé, une source en appelant une autre, ceci nous a toutefois souvent conduits à dépasser le cadre de notre sujet, animés par l'intérêt que nous portions à cette analyse. Le tri entre toutes les informations collectées et la tendance à toujours vouloir rajouter un petit élément trouvé ici et là, a parfois rendu la rédaction de ce mémoire périlleuse. Plusieurs retours en arrière ont donc été nécessaires, afin de rester dans les limites de la démonstration initiale que nous souhaitions réaliser. Toujours au niveau de la littérature utilisée, on peut avancer cette fois-ci une limite de ce travail qui serait d'avoir beaucoup pris en compte des écrits féministes ou réalisés par des spécialistes des féminismes, en particulier en ce qui concerne la critique d'un possible opportunisme onusien. Même si ce fut en partie un choix de notre part, favorisé il faut l'avouer, par la relative abondance des écrits et critiques féministes, l'élargissement des sources mériterait d'être accentué afin de donner encore davantage de poids et d'ouverture à notre argumentation.

Sur le plan méthodologique, la principale difficulté et à la fois faiblesse de ce travail a été notre manque de connaissances des outils et méthodes d'analyse de discours. Malgré la lecture d'ouvrages et d'articles pour combler nos lacunes, notre caractère novice dans ce domaine nous a conduits à rester assez généraux sur la rhétorique internationale, alors que, avec les bases que nous avons acquises, nous nous sommes rendu compte de l'aspect passionnant d'analyser les procédés sémantiques par lesquelles les instances de pouvoir construisent leurs discours.

[88] Citée par Angela Cunha Neves dans son article : « Femmes et développement au Brésil », 1980, p. 893. Cf. bibliographie.

A plusieurs reprises dans notre démonstration, nous nous sommes référés à la notion de « société civile » (ONG, citoyens, associations, etc.). La principale perspective de recherche que nous souhaitons proposer, toujours dans cette optique d'un déplacement de l'analyse vers l'efficacité de l'ONU, serait donc d'étudier plus précisément comment, lorsque les organisations internationales et les États montrent leurs limites, le rôle tenu par des acteurs comme les Organisations Non-Gouvernementales se trouve mis en avant. Depuis la fin du XXe Siècle, elles sont de plus en plus considérées par les politiques et par les scientifiques comme des acteurs à part entière du développement au même titre que les organisations internationales ou les États, voire en tant qu'alternatives à ces derniers. Les ONG ont alors émergé comme des acteurs importants des nouveaux agendas de « bonne gouvernance » promus depuis les années 1990, que ce soit par leurs actions de contestation, de lobbying, de promotion d'alternatives au développement ou de mise en œuvre sur le terrain, des politiques publiques de développement, parfois en partenariat avec d'autres acteurs. C'est peut-être par leurs actions que l'on pourrait assister à un renouveau de la thématique femmes et développement.

Bibliographie

Revues

ATLANI-DUAULT, L. « Les ONG à l'heure de la « bonne gouvernance » ». Autrepart, 2005, volume n°35, p. 3-17.

CALVES, A. E. « Empowerment, généalogie d'un concept-clé du discours contemporain sur le développement ». Revue Tiers-Monde, 2009, n°200, p. 735-739.

CUNHA NEVES, A. « Femmes et développement au Brésil ». Revue Tiers-Monde, 1980, tome 21 n°84, p. 893-898.

CARTIER-BRESSON, J. [et al.]. « Les mots du développement : trajectoires et pouvoirs ». Revue Tiers Monde, 2009, n° 200, p. 725-734.

FALQUET, J. « L'ONU, alliée des femmes ? ». *Multitudes* , 2003, no 11, p. 179-191.

LABRECQUE, M. F. « De l'IFD à l'ONU Femmes, quatre décennies sur la voie du développement ». Sahel agroforesterie, 2009-2010, numéro spécial, n°13 et 14, p. 3-5.

MAYOUX, L. « Beyond naivety : Women, Gender Inequality and Participatory Development ». Development and Change, 1995, Vol. 26, p. 235-258.

NIMAGA, B. « Genre et agroforesterie, un guide pratique pour les chercheurs ». Sahel agroforesterie, 2009-2010, numéro spécial, n°13 et 14, p. 12-15.

RATHGEBER, E. M. « WID, WAD, GAD : Trends in Research and Practice ». *The Journal of Developing Areas, 1990,* Vol. 24, n°4, p. 489-502.

RYCKMANS, H ; MAQUESTIAU, P. « Population et développement : Égalité de genre et droits des femmes ». Mondes en développement, 2008, n°142, p. 67-82.

VERSCHUUR, C. « Quel genre ? Résistances et mésententes autour du mot « genre » dans le développement », Revue Tiers Monde, 2009, n° 200, p. 785-803.

Ouvrages

BEN SALAH, T. Institutions internationales. Paris : A. Colin, 2005, 329 p. Collection : Compact, Droit.

BERR, E.. « A la recherche d'un autre développement ». In : Berr, E. et Harribey, J. M. (sous la dir. de). Le développement en question(s). Pessac : Presses Universitaires de Bordeaux, 2006, p. 29-54.

BISILLIAT, J. « Luttes féministes et développement : une perspective historique ». In : Verschuur, C ; Bisilliat, J. (sous la dir. de). Le genre, un outil nécessaire. Introduction

à une problématique. Paris : l'Harmattan, Cahiers Genre et Développement n°1, 2000, p. 19-30.

BOURDIEU, P. La domination masculine. Paris : Éditions du Seuil, 1998, 177 p.

BRODY, A. Genre et gouvernance. Royaume-Uni : Bridge Development Gender, 2009, 85 p.

BRUYNINCKX, M. « Intégration du genre dans les indicateurs statistiques de l'évaluation du développement humain ». In : Charlier, S. et Grenade, S. (sous la dir. de). Les recherches en « genre et développement » pour des politiques de développement appropriées. Bruxelles : Commission Femmes et Développement, 2009, p. 75-82.

CHANT, S ; MELLWAINE, C. « The development community : from multilateral agencies to community-based organisations ». In : Geographies of Development in the 21st Century. Royaume-Uni : Edward Elgar, 2009, p. 281-305.

FALQUET, J. « Genre et développement : une analyse critique des politiques des institutions internationales depuis la conférence de Pékin ». In Reysoo, F. et Verschuur, C. (sous la dir. de), On m'appelle à régner. Mondialisation, pouvoirs et rapports de genre. Genève : Institut Universitaire d'Études du Développement, 2003, p. 59-87.

GUIONNET, C. ; NEVEU, E. Féminins-masculins : sociologie du genre – 2e éd. Paris : Armand Colin, 2009, 430 p. Collection : Collection U, Sociologie.

HOLVOET, N. « Politique d'aide et recherche en matière de politique d'aide selon une perspective de genre ». In : Charlier, S. et Grenade, S. (sous la dir. de). Les recherches en « genre et développement » pour des politiques de développement appropriées. Bruxelles : Commission Femmes et Développement, 2009, p. 89-108 .

INDA, N. « L'homme, le sexe surévalué ». In : Verschuur, C et Bisilliat, J. (sous la dir. de). Le genre, un outil nécessaire. Introduction à une problématique. Paris : l'Harmattan, Cahiers Genre et Développement n°1, 2000, p. 77-82.

LEGOUTE, J. R. Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque. Montréal : Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université du Québec, 2001, Cahier de recherche Vol. 1, n° 1, 43 p.

MILLER, C. ; RAZAVI, S. From WID to GAD : conceptual shifts in the women and development discourse. Suisse : United Nations Research Institute for Social Development, 1995, 55 p.

ONU. ABC des Nations-Unies. Bruxelles : Bruylant, 2012, 342 p.

PEEMANS, J. P. Le développement des peuples face à la modernisation du monde : essai sur les rapports entre l'évolution des théories du développement et les histoires du "développement réel" dans la seconde moitié du XXe siècle. Louvain-la-Neuve (Belgique) : Academia-Bruylant, 2002, 534 p. Collection: Population et développement.

PEET, R. Theories of development. New-York : The Guilford Press, 1999, 234 p.

PICHE, D. ; DAGENAIS, H.. « Conceptions et pratiques du développement : contributions féministes et perspectives d'avenir ». In : Verschuur, C et Bisilliat, J.

(sous la dir. de). Le genre, un outil nécessaire. Introduction à une problématique. Paris : l'Harmattan, Cahiers Genre et Développement n°1, 2000, p. 31-37.

RIST, G. Le développement : histoire d'une croyance occidentale – 2e éd. Paris : Presses de Sciences po, 2001, 442 p. Collection : Références inédites.

Service des publications des Nations-Unies. The World's Women 1970-1990 : Trends and Statistics. New York : Nations-Unies, 1991, 134 p.

TREMBLAY, S. Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques. Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi, 1999, 49 p. Collection : « Travaux et études en développement régional ».

VERSCHUUR, C ; BISILLIAT, J. (sous la dir. de). Le genre, un outil nécessaire. Introduction à une problématique. Paris : l'Harmattan, Cahiers Genre et Développement n°1, 2000, 260 p.

VERSCHUUR, C. (bis). « État de la recherche en « genre et développement ». Reconnaître un nouveau champ de savoir et déconstruire l'imaginaire colonial ». In : Charlier, S. et Grenade, S. (sous la dir. de). Les recherches en « genre et développement » pour des politiques de développement appropriées. Bruxelles : Commission Femmes et Développement, 2009, p. 15-29.

YOUNG, K. Planning development with women : making a world of difference. London : The Macmillan Press LTD, 1993, 187 p.

Sites internet

Sites des organismes

Organisation des Nations-Unies :

Assemblée Générale des Nations-Unies. Résolution 3010 sur l'Année Internationale de la Femme, 1972 [en ligne]. [page consultée le 23 Juillet 2013]. <http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/3010%28XXVII %29&Lang=F >

Assemblée Générale des Nations-Unies. **Les entreprises et le développement. Rapport: A/52/L.70 [en ligne]. [page consultée le 7 Août 2013]. <** http://www.un.org/french/ga/document/f52209.htm#table >

Département de l'Information de l'ONU. Les quatre conférences mondiales sur les femmes 1975-1995, perspective historique [en ligne]. [page consultée le 28 Juillet 2013]. < http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/fond.html >

Fonds de développement des Nations-Unies pour la femme (UNIFEM). Qui est responsable envers les femmes ? Genre et redevabilité [en ligne]. Rapport de l'UNIFEM, 2008, 152 p. [page consultée le 10 Août 2013] < http://www.unifem.org/progress/2008/media/POWW08_Report_Full_Text_fr.pdf >

ONU-Femmes [en ligne]. [page consultée le 11 Août 2013]. < http://www.unwomen.org/fr >

ONU-Femmes. Présentation de la Commission de la Condition de la Femme [en ligne]. [page consultée le 18 Juillet 2013]. < http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/index.html#membership >

ONU-Femmes. Rapport Annuel 2010-2011 [en ligne] [page consultée le 29 Janvier 2013]. < http://www.unwomen.org/fr/ >

Organisation des Nations-Unies [en ligne]. [page consultée le 07 Juin 2013]. < http://www.un.org/fr/aboutun/ >

Organisation des Nations-Unies. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948 [en ligne]. [page consultée le 10 Juillet 2013]. <http://www.un.org/fr/documents/udhr/ >

Organisation des Nations-Unies. Charte des Nations-Unies, 1945 [en ligne]. [page consultée le 07 Juin et 10 Juillet 2013]. < http://www.un.org/fr/documents/charter/pdf/charter.pdf >

Organisation des Nations-Unies. Présentation du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [en ligne]. [page consultée le 22 Juillet 2013]. < http://www.un.org/fr/women/cedaw/committee.shtml >

Organisation des Nations-Unies. Questions thématiques [en ligne]. [page consultée le 22 Juillet 2013]. < http://www.un.org/fr/globalissues/women/agencies.shtml >

Organisation des Nations-Unies. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement [en ligne]. [page consultée le 15 Juin 2013]. < http://www.un.org/fr//millenniumgoals/bkgd.shtml >

Organisation des Nations-Unies. Conférence Internationale sur les Droits Humains, 1993 [en ligne]. [page consultée le 2 Juin 2013]. < http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/%28Symbol%29/A.CONF.157.24+%28PART+I%29.Fr?OpenDocument >

Organisation des Nations-Unies. Rapport de la Conférence de Mexico, 1975 [en ligne]. [page consultée le 10 Novembre 2012]. < http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/otherconferences/Mexico/Mexico%20conference%20report%20optimized.pdf >

Organisation des Nations-Unies. Rapport de la Conférence de Copenhague, 1980 [en ligne]. [page consultée le 12 Novembre 2012]. < http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/otherconferences/Copenhagen/Copenhagen%20Full%20Optimized.pdf >

Organisation des Nations-Unies. Rapport de la Conférence de Nairobi, 1985 [en ligne]. [page consultée le 12 Novembre 2012]. < http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/otherconferences/Nairobi/Nairobi%20Full%20Optimized.pdf >

Organisation des Nations-Unies. Rapport de la Conférence de Pékin, 1995 [en ligne]. [page consultée le 10 Novembre 2012]. < http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/Beijing%20full%20report%20F.pdf >

Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) [en ligne]. [page consultée le 11 Août 2013]. < http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/about_us.html >

Programme des Nations-Unies pour le Développement. Présentation de l'Indice d'Inégalités de Genre [en ligne]. [page consultée le 22 Juillet 2013] < http://hdr.undp.org/fr/statistiques/iig/>

Programme des Nations-Unies pour le Développement. La gouvernance en faveur du développement humain durable, document de politique générale 1997 [en ligne]. [page consultée le 30 Juillet 2013]. < http://mirror.undp.org/magnet/Docs/!UN98-21.PDF/!GOVERNA.NCE/!GSHD.FRE/!gshdfro.pdf >

Programme des Nations-Unies pour le Développement. Rapports Mondiaux sur le Développement Humain [en ligne]. [page consultée régulièrement]. http://hdr.undp.org/fr/rapports/

Programme des Nations-Unies pour le Développement. Origines de l'approche du développement humain [en ligne]. [page consultée le 18 Mai 2013]. < http://hdr.undp.org/fr/devhumain/origines/>

The United Nations Non-Governmental Liaison Service. Division de la promotion de la femme [en ligne]. [page consultée le 22 Juillet 2013]. < http://www.un-ngls.org/spip.php?page=article_s&id_article=1450 >

UN Women. A propos de l'UNIFEM [en ligne]. [page consultée le 18 Juillet 2013] < http://www.unifem.org/about/index5695.html >

Autres instances :

Centre Europe – Tiers Monde. Droit au développement et attitude des Nations Unies envers les sociétés transnationales [en ligne]. [page consultée le 7 Août 2013]. < http://www.cetim.ch/fr/interventions_details_print.php?iid=120 >

Centre Europe – Tiers Monde. Le rôle des Nations Unies dans la promotion du droit au développement [en ligne]. [page consultée le 7 Août 2013]. < http://www.c etim.ch/fr/interventions_details_print.php?iid=143 >

Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Initiatives et engagements français en matière de genre et développement [en ligne]. 2006. [page consultée le 15 Juin 2013]. < http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/328_Int_homme_femme.pdf >

Institut de Formation et d'Appui aux initiatives de Développement (IFAID). Invisibilité des femmes et conditions méthodologiques de l'intégration du genre et de la pensée du développement [en ligne]. [page consultée le 12 Février 2013]. http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Prise-en-compte-des-approches-du-genre-dans-les-interventions-de-d%C3%A9veloppement-IFAID-2001.pdf

Organisation Internationale de la Francophonie. Discours de M. François Hollande à Kinshasa le 13 Octobre 2012 [en ligne]. [page consultée le 11 Août 2013]. <http://www.francophonie.org/Discours-de-M-Francois-Hollande-a.html >

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Charte de l'Atlantique, 1941 [en ligne]. [page consultée le 05 Juin 2013]. < http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_16912.htm >

Rapport Brundtland [en ligne]. [page consultée le 20 Mai 2013]. < http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf

Autres documents internet

Association f3e. Fiches pédagogiques Genre et développement [en ligne]. 2010 [page consultée le 15 Décembre 2012]. < http://f3e.asso.fr/IMG/pdf/11_FICHES_WEB.pdf >

BELLAHCENE, A. ; BERTHIER, E. ; CONTAT, E. Les micro crédits bouleversent-il la vie des plus pauvres ? [en ligne]. 2005-2006. [page consultée le 17 Août 2013]. < http://denis.dupre.pagesperso-orange.fr/GT-5.pdf >

BESSIS, S. Genre et Développement : Théories et mises en œuvre des concepts dans le développement. L'approche genre et les organisations internationales, du discours à l'action [en ligne]. 2001. [page consultée le 10 Août 2013]. <http://www.ined.fr/coll_abidjan/publis/pdf/session1/bessis.pdf >

CONTE, B. La diversité des approches du développement [en ligne]. 2003-2004. [page consultée le 18 Décembre 2012]. <http://conte.u-bordeaux4.fr/Enseig/Lic-ecod/docs_pdf/DiversesApprochesDeveloppement.pdf >

DE LAME, D. Études de genre et développement, de l'archétype à la polyphonie [en ligne]. *Bulletin de l'APAD,* 2000, n° 20, p. 1-11. [page consultée le 12 Avril 2013]. < http://apad.revues.org/227 >

Dictionnaire de la Langue Française en ligne. [page consultée le 14 Août 2013]. < http://dictio.fr/androcentriqu e >

DUFLO, E. Microcrédit, miracle ou désastre ? [en ligne] Le Monde, 2010. [page consultée le 17 Août 2013]. < http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/01/11/microcredit-miracle-ou-desastre-par-esther-duflo_1290110_3232.html >

LATOUCHE, S. Pour une société de décroissance [en ligne]. Le Monde diplomatique, 2003. [page consultée le 19 Août 2013]. < http://www.monde-diplomatique.fr/2003/11/LATOUCHE/10651 >

OZDEN, M. Intervention au Forum mondial de la société civile : Mondialisation et droits économiques, sociaux et culturels : le rôle de l'ONU [en ligne]. [page consultée le 10 Août 2013]. < www.worldcivilsociety.org/documents/16.22_ozden_malik.doc >

TOUPIN, L. Les courants de pensée féministe [en ligne]. Montréal : Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine/Relais-femmes, 1998. [page consultée le 25 Juillet 2013]. < http://classiques.uqac.ca//contemporains/toupin_louise/courants_pensee_feministe/courants_pensee_feministe.pdf >

RIST, G. (sous la dir. de). *Les mots du pouvoir, sens et non-sens de la rhétorique internationale* [en ligne]. *Mots, les langages du politique* , 2004. [page consultée le 16 Août 2013]. < http://mots.revues.org/3613 >

Site de l'Association adéquations. Femmes et développement durable [en ligne]. [page consultée le 2 Juin 2013] < http://www.adequations.org/IMG/article_PDF/article_a424.pdf >

Site de l'association Adéquations. Agenda d'Action 2015 des femmes pour une planète saine et paisible [en ligne]. [page consultée le 2 Juin 2013]. < http://www.adequations.org/spip.php?article897 >

SRIVASTAVA, P. Le micro-crédit [en ligne]. [page consultée le 10 Août 2013]. < http://www.un.org/french/pubs/chronique/2005/numero3/0305p45.html >

Annexes

Schéma simplifié du système des Nations-Unies

(réalisé par nos soins à partir de l'*ABC des Nations-Unies* (cf. bibliographie).

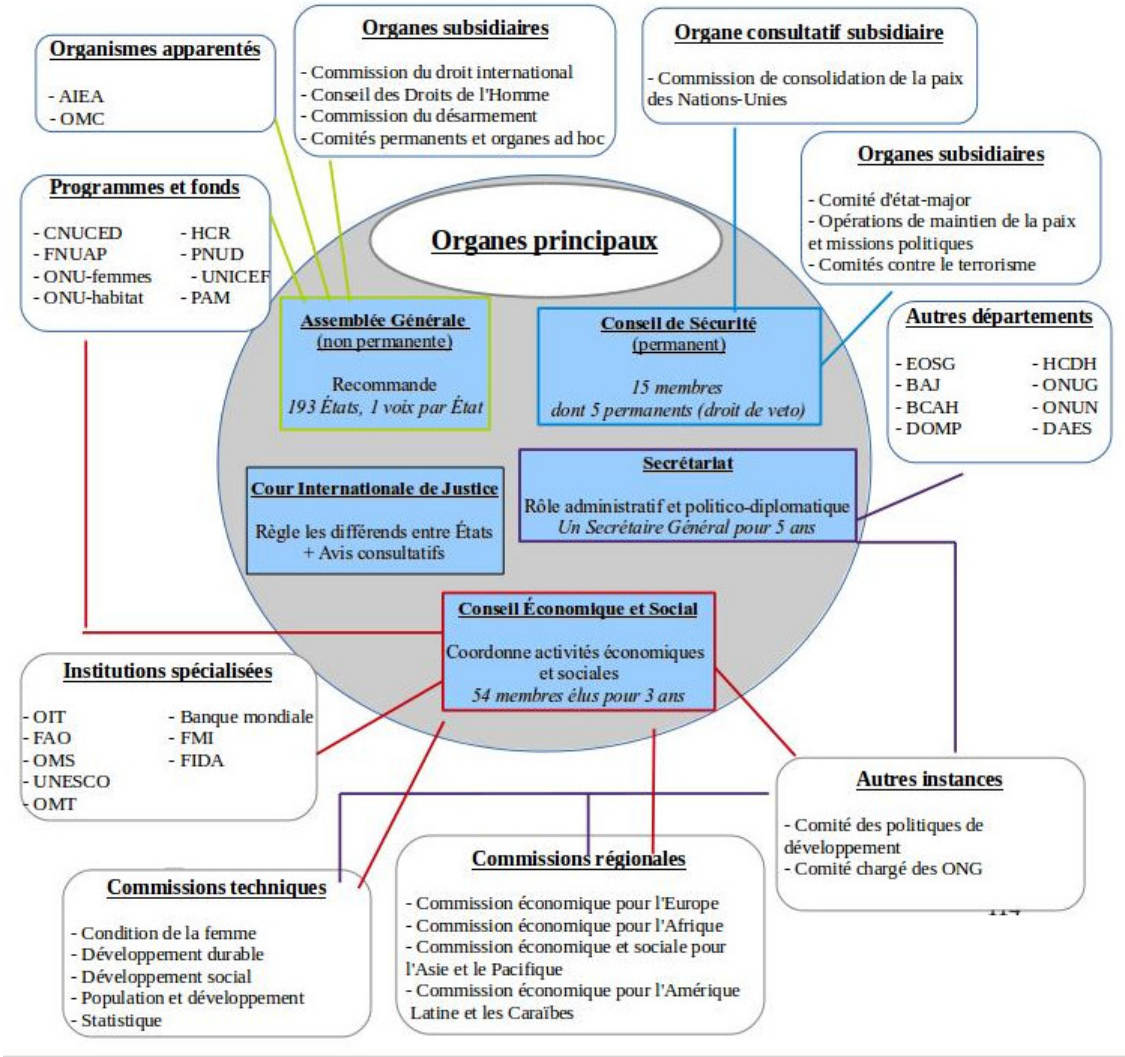

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Objectifs	Cibles
1 - Réduire l'extrême pauvreté et la faim	1 - Entre 1990 et 2015, réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour 2 - Entre 1990 et 2015, réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim
2 - Assurer l'éducation primaire pour tous	3 - D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4 - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard
4 - Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	5 - Entre 1990 et 2015, réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
5 - Améliorer la santé maternelle	6 - Entre 1990 et 2015, réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle
6 - Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	7 - D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle 8 - D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle
7 - Assurer un environnement durable	9 - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales 10 - D'ici 2015, réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable 11 - D'ici 2020, améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis
8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	12 - Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international. 13 - S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les PMA ; l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté. 14 - Répondre aux besoins particuliers des pays enclavés et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Plan d'action de la Barbade et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale) 15 - Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme 16 - En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile 17 - En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement 18 - En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient accessibles à tous.

Source : Réalisé à partir de : Organisation des Nations-Unies. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement [en ligne]. [page consultée le 15 Juin 2013]. < http://www.un.org/fr//millenniumgoals/bkgd.shtml >

Liste des abréviations

- ACDI : Agence Canadienne de Développement International
- AEIA : Agence Internationale de l'Énergie Atomique
- CEDAW : Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes
- CNUCED : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
- DAWN : Development Alternatives With Women for a New Era
- FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations
- FED : Femmes et Développement
- FMI : Fonds Monétaire International
- FNUAP : Fonds des Nations-Unies pour la Population
- GATT : General Agreement on Tariffs and Trade
- GED : Genre et Développement
- IDH : Indice de Développement Humain
- IFD : Intégration des Femmes au Développement
- IFAID : *Institut de Formation et d'Appui aux initiatives de Développement*
- IIG : Indice d'Inégalités de Genre
- INSTRAW : Institut international de recherche et de formation des Nations-Unies
- IPF : Indice de Participation des Femmes
- ISDH : Indice Sexo-Spécifique de Développement Humain
- MLF : Mouvement de Libération des Femmes
- OMC : Organisation Mondiale du Commerce
- OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- ONG : Organisation Non-Gouvernementale
- ONU : Organisation des Nations-Unies
- ONU-Femmes : Entité des Nations-Unies pour l'Autonomisation des Femmes et l'Égalité des genres
- OSAGI : Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes
- OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
- PED : Pays en Développement
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PVD : Pays en voie de Développement
- PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement
- SCUM : Society for Cutting up Men

- SDN : Société des Nations
- UNIFEM : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
- USAID : United-States Agency for International Development
- WEAL : Women's Equality Action League